



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	2008-2009*	2007-2008*	2006-2007*	2005-2006	2004-2005
État des résultats cumulés (en milliers de dollars)					
Produits	7 916,5 \$	8 418,6 \$	4 945,9 \$	3 498,3 \$	3 739,3 \$
Paiements distribués aux participants des comptes de mise en commun	6 432,1	5 240,3	3 497,8	2 623,4	2 706,1
Paiements distribués aux participants d'OPA	679,3	1 921,1	1 060,3	537,2	781,4
Paiements distribués aux participants des opérations au comptant	5,2	–	–	–	–
Livraisons des producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	15 931,5	13 368,1	15 516,6	11 971,2	13 296,3
Blé dur	4 281,4	3 581,0	3 982,7	4 308,9	3 824,0
Orge de premier choix	2 411,4	2 444,9	1 851,3	1 464,7	1 752,5
Orge (compte A)	19,3	37,5	147,5	915,8	29,0
Orge (compte B)	11,6	418,0	19,8	127,5	468,7
Opérations au comptant	561,1	1 206,9	5,9	–	–
Total	23 216,3	21 056,4	21 523,8	18 788,1	19 370,5

* Les calculs pour 2008-2009, 2007-2008 et 2006-2007 incluent l'impact de la nouvelle norme comptable canadienne régissant les instruments financiers.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Novembre 2009

La force du nombre. Cette expression résume bien ce qu'est la Commission canadienne du blé (CCB). Les 75 000 agriculteurs qui travaillent ensemble afin de commercialiser leur blé, leur blé dur et leur orge représentent une puissance formidable dans un marché mondial où la concurrence est féroce.

LA FORCE DU NOMBRE exprime l'essence même de ce qu'a été la campagne agricole 2008-2009. Plus précisément, les résultats obtenus par les producteurs céréaliers des Prairies ont été extrêmement intéressants en 2008-2009 – et encore plus étonnants compte tenu de la situation catastrophique de l'économie à l'échelle planétaire cette année.

Voici un aperçu des chiffres de l'année.

- Les agriculteurs ont reçu 7,1 milliards de dollars de leurs ventes de grain, le deuxième plus gros montant des produits jamais enregistré. C'est une baisse comparativement au chiffre record de 7,2 milliards de \$ obtenu en 2007-2008, mais environ 30 pour cent de plus que les 4,6 milliards reçus en 2006-2007.
- Les exportations totales ont atteint 18,4 millions de tonnes – soit le nombre le plus élevé en neuf ans et une hausse d'un million de tonnes par rapport à l'an dernier.
- Le volume record d'exportation d'orge brassicole s'est élevé à 1,4 million de tonnes. Les bénéfices tirés du compte de mise en commun de l'orge brassicole ont atteint un sommet inégalé, se situant entre 5,37 \$ et 5,61 \$ le boisseau, selon le point de chargement, après déduction des frais de transport et de manutention.
- La production totale de blé a été de 25,5 millions de tonnes, le niveau le plus élevé depuis 1996.

- La campagne agricole 2008-2009 a marqué le 10^e anniversaire de la gestion de la CCB par les agriculteurs – une étape marquante dans l'histoire de la Commission. (Voir la page 12.)
- Un nombre record de wagons de producteurs – 12 447 – ont été chargés par des producteurs des Prairies. (Voir la page 8.)
- D'après le sondage de la CCB auprès des producteurs, 60 pour cent des répondants se disaient optimistes quant à leurs perspectives en agriculture l'an dernier – malgré la tourmente économique, la hausse du coût des intrants et les inquiétudes au sujet des conditions météorologiques.
- Un sondage mené auprès des clients de la CCB a permis de constater que 92 pour cent des principaux clients avaient une opinion positive ou très positive de la CCB.
- Plus de 2,2 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge ont été exportées en avril 2009 – le mois le plus occupé au chapitre des exportations depuis 12 ans. Ce chiffre correspond à une hausse de 70 pour cent des exportations par rapport au mois d'avril de l'année précédente, qui était de 1,3 million de tonnes. De fait, les exportations ont largement dépassé la moyenne pour chacun des mois entre octobre et juillet grâce à un programme de vente énergique visant la mise en marché de l'abondante récolte, et de la disponibilité accrue d'une capacité de transport ferroviaire et maritime suivant le ralentissement économique qui a touché les autres produits de base.

Si impressionnants que soient ces chiffres, ils ne révèlent que quelques points saillants de la campagne agricole de 2008-2009. La CCB a été active dans un large éventail d'initiatives stimulantes et a relevé haut la main les défis qui se sont présentés en cours de route.

- Toute l'organisation a adopté comme principal objectif le service aux agriculteurs, avec le mot d'ordre « Farmers First/ Les agriculteurs d'abord ». Selon cette stratégie, les employés doivent s'efforcer de fournir des informations plus claires, d'améliorer le service et d'offrir des programmes répondant mieux aux attentes des producteurs de blé, de blé dur et d'orge des Prairies.
- Le conseil d'administration a approuvé un nouveau plan stratégique pour la CCB. En harmonie avec notre stratégie des « agriculteurs d'abord », notre engagement global consiste à créer une valeur ajoutée pour tous les agriculteurs. Notre mission : « La CCB vend des produits et services de qualité pour maximiser la marge de profit des céréaliers de l'Ouest canadien ».

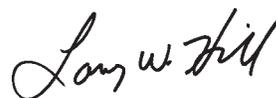
- La CCB a créé le programme *FPCPlus*, une option évoluée de paiement aux producteurs de blé dur, qui est venu s'ajouter à la liste des programmes de tarification et de livraison offerts.
- Du côté des échanges commerciaux, la CCB se réjouit de la signature par le gouvernement du Canada d'un accord de libre-échange avec la Colombie, un pays qui importe du blé et de l'orge de l'Ouest canadien pour plus de 120 millions de dollars chaque année. La CCB a applaudi aux efforts du Canada visant à entamer des négociations pour une entente de libre-échange avec le Maroc, un client important pour le blé dur des Prairies. Parallèlement, nous nous sommes efforcés d'accélérer la ratification de l'entente avec la Colombie et d'un accord antérieur avec le Pérou.
- Les pourparlers avec l'Organisation mondiale du commerce ont été au premier plan de nos préoccupations pendant une bonne partie de l'année. Selon une ébauche d'entente déposée en décembre 2008, les agriculteurs de l'Ouest canadien n'auraient plus le droit de choisir leur système de mise en marché pour le blé et l'orge. Cette clause viendrait s'ajouter aux importantes concessions déjà faites à l'OMC, selon lesquelles les producteurs perdraient la garantie gouvernementale sur les acomptes sur livraison et sur les emprunts de la CCB. La CCB appuie la position adoptée par le gouvernement, suivant laquelle la structure de

commercialisation de la Commission doit être établie au Canada et pas par nos partenaires commerciaux de l'étranger. La CCB continue également de promouvoir un accord avec l'OMC qui serait avantageux pour les agriculteurs des Prairies et comporterait une réduction des tarifs sur les ventes de blé et d'orge et la fin des pratiques qui faussent les échanges commerciaux.

- La CCB a continué de défendre un certain nombre de dossiers pour les agriculteurs dans le but d'obtenir un service ferroviaire plus juste et équitable.
- La Commission a entrepris de nouvelles initiatives visant le positionnement et la promotion des produits du blé du Canada ici et ailleurs dans le monde. (voir la page 10.)
- Par l'entremise de la CCB, les agriculteurs de l'Ouest canadien ont appuyé certains projets de recherche pouvant ultimement rehausser la qualité du blé et de l'orge des Prairies, et ouvrir de nouveaux marchés pour ces céréales.

En 2009-2010, après avoir frôlé le désastre au tout début, la saison de croissance s'est finalement bien passée, avec une température chaude pendant tout le mois de septembre. Ce revirement a permis aux agriculteurs de récolter des grains d'une bien meilleure qualité que prévu, mais il est resté des grains non récoltés à la fin de l'automne à cause de difficultés imprévues.

L'avenir apportera toujours son lot de difficultés, mais on peut être certain que la CCB saura en venir à bout avec son optique axée sur « les agriculteurs d'abord » et son nouveau plan stratégique réitérant son engagement à améliorer le service aux agriculteurs et à nos clients.



Larry Hill (G)
Président du conseil d'administration



Ian White (D)
Président-directeur général



LA FORCE DU NOMBRE

Pour les 75 000 producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien, la campagne agricole 2008-2009 a été marquée par une avalanche de chiffres. Alors que l'économie mondiale traversait une période très difficile, les résultats obtenus par nos agriculteurs – que ce soit au chapitre des recettes, de la production ou de l'exportation – ont été très satisfaisants malgré la tourmente.



LES COMPTES DE MISE EN COMMUN ET LES OPP

DEUX OUTILS DE COMMERCIALISATION

Louis Forcade est enthousiaste; il arbore un grand sourire en pensant à la saison de croissance 2008-2009.

« **C** A ÉTÉ une très, très bonne année. On ne peut pas se plaindre, dit-il. »

« La saison s'annonçait plutôt sèche. On a commencé les semences assez tard, mais on n'a pas arrêté en attendant la pluie; une fois à l'œuvre, il fallait continuer. On a eu de la chance parce qu'il est tombé un et demi pouce de pluie après les semences. C'est pour cela que la récolte a été si abondante; la nature nous a beaucoup aidés. »

Les Forcade cultivent la ferme familiale près de Legal (Alberta). Assis à la table de cuisine avec sa femme, Marie, et son père Leonard, Louis souligne que leur récolte a dépassé la moyenne pour les 700 acres de blé, 700 acres d'orge et 700 acres de canola, malgré des années consécutives de sécheresse qui ont grandement réduit l'humidité du sous sol dans la région.

« L'an dernier, on a eu de la sécheresse, mais la pluie est tombée aux moments où on en avait vraiment besoin. C'est cela qui fait toute la différence. »

Louis, 51 ans, fait partie de la troisième génération d'agriculteurs, mais il n'est pas certain que ses quatre enfants voudront reprendre l'entreprise familiale un jour. Quant à Leonard, il a commencé à travailler sur la ferme avec son père en 1946.

Leonard : « En ce temps là, la CCB était une organisation rigide. On ne pouvait pas discuter directement avec la Commission. Heureusement, les choses ont évolué. »

Mais ce qui est resté constant, c'est le système de mise en commun des grains. Comme la plupart des années, les Forcade ont vendu leur grain par l'entremise du compte de mise en commun en 2008-2009. Cela signifie qu'ils ont partagé des produits nets de vente situés au deuxième rang parmi les plus élevés dans l'histoire de l'agriculture de l'Ouest canadien.

« Je suis un spécialiste de l'agriculture, et la CCB est spécialiste dans la mise en marché de mon grain. Alors je me fie à l'expertise de la Commission, déclare Louis. Nous aimons le système de mise en commun. Cela nous donne une bonne moyenne tout au long de l'année. J'aime bien la stabilité. »

Au centre des Prairies, à Rama (Saskatchewan), Debbie et Nick Kowalshyn discutent des avantages des OPP pendant qu'ils chargent leur grain dans un compartiment pour le séchage.

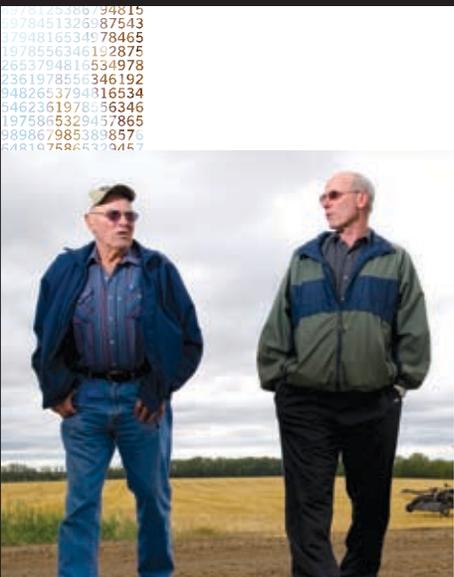
Nick : « Ce qui est bien avec les options de paiements aux producteurs, c'est qu'on sait exactement où on en est, à condition d'avoir du grain à vendre ».

Debbie : « C'est intéressant d'avoir le choix – comme pour toutes les autres marchandises, on peut bloquer un prix. »

Nick : « C'est un outil de plus à notre disposition ».

Le couple a eu des résultats intéressants avec le programme de contrats sur base en 2008-2009, y engageant 30 pour cent de sa production de blé. Avec le recul, ils auraient bien aimé en avoir engagé davantage. La grande volatilité des

19784826597846
15568978465316
2431629784826597
7948153568978465
5975431629784826
3784655879465826
1928754613629587
5349784655879465
3461928754613629
8165349784655879
5563461928754613
4578659231645798
8985764326599876
3294578659231645
8538985764326598
8653294578659231
6798538985164983
7648265273164978
7984659298754164
59784659298754
8987548265273
8987548265273
8987548265273



Leonard et Louis Forcade
Legal, (Alberta).



« JE SUIS UN SPÉCIALISTE DE L'AGRICULTURE,
ET LA CCB EST SPÉCIALISTE DANS
LA MISE EN MARCHÉ DE MON GRAIN. »

marchés a fait qu'ils ont raté le pic des prix, mais ils ont quand même réussi à bloquer une partie de leur récolte à 11,39 \$ le boisseau.

« L'an dernier, tout allait de travers. Il y avait tellement d'instabilité; personne ne savait ce qui se passait, raconte Debbie. »

Les Kowalshyn cultivent 4 400 acres de terres en blé, orge, canola et avoine. Après avoir vécu à Regina pendant plusieurs années, ils ont cultivé leurs premières céréales en 1996, et leur ferme ne cesse de prendre de l'expansion depuis lors. Leur famille s'est agrandie aussi : ils sont maintenant les heureux parents de deux filles, Brittany et Sarah, et attendent leur troisième enfant au printemps. Chaque année, cependant, la famille réinvestit ses bénéfices dans la ferme, à tel point qu'ils n'ont pas pris de vacances depuis leur première année en agriculture.

« L'agriculture n'est plus un mode de vie. C'est devenu une entreprise », commente Debbie.

Et chacune de ces entreprises est différente, tout comme les Forcade sont différents des Kowalshyn. La mise en commun des grains et les OPP se complètent afin d'offrir des choix pour répondre aux différents besoins des agriculteurs.

« On a toujours le choix, dit Nick. Rien ne nous oblige à fournir notre grain aux comptes de mise en commun ou à signer des contrats sur base. »

Debbie et Nick Kowalshyn
sur leur ferme à Rama, SK.



LES WAGONS DES PRODUCTEURS, SUR LA VOIE RAPIDE

De sa fenêtre, Sandy Sutherland peut voir au loin l'installation locale de chargement des wagons des producteurs.

« **C'EST SI PRATIQUE** pour nous, affirme Sutherland. Je peux charger mon grain, me rendre à l'élevateur et voilà, c'est parti. Moins je fais des distances avec mon camion, mieux c'est, et je n'ai plus à attendre mon tour pendant des heures. » Sutherland, 49 ans, charge lui-même son grain dans les wagons de producteurs depuis le milieu des années 1990. Il a commencé à charger manuellement son grain dans les wagons sur une voie d'évitement, mais maintenant, il a accès à l'élevateur à Eston (Saskatchewan), près de chez lui.

De plus en plus d'agriculteurs des Prairies ont emboîté le pas à des producteurs comme Sutherland et chargent leur blé et leur orge dans leur propre wagon-trémie. De fait, en 2008-2009, ils ont chargé plus de wagons que jamais auparavant – environ 2 800 producteurs ont chargé 12 447 wagons – poursuivant une tendance observée depuis une décennie d'augmentation de l'usage des wagons.

Le record précédent a été enregistré en 1990-1991 avec 12 124 wagons utilisés, suivi d'un déclin important, l'utilisation des wagons ayant atteint un niveau plancher à environ 3 000 wagons en 1998-1999. Ce nombre a rebondi depuis lors en raison du nombre croissant d'installations de chargement des wagons de producteurs et d'une plus grande sensibilité des producteurs face aux coûts engagés.

Les utilisateurs convaincus affirment que la possibilité de charger eux-mêmes les wagons représente un avantage de taille. Ils peuvent économiser entre 800 \$ et 1 200 \$ par wagon, habituellement grâce à la diminution des coûts de transport routier et d'élevateur.

« Il y a tellement d'avantages, ajoute René Saquet, qui charge lui-même ses wagons depuis 30 ans. Notre marge de profit est augmentée et ce n'est pas difficile de charger les wagons. »

Comme Saquet, John Boerchers charge des wagons à Laurier (Manitoba) à quelque 150 km au nord de Brandon.

« Nous avons une installation de chargement très bien organisée près de notre ferme, à environ un quart de mille de nos compartiments à grains », déclare Boerchers. Les producteurs de Laurier font partie d'un petit groupe qui charge des wagons localement, sur la voie d'évitement, à l'aide de vis sans fin qui peuvent transborder le grain directement de leur camion aux wagons en attente. C'est ainsi que les producteurs chargeaient leur grain par le passé, mais les installations de chargement sont de plus en plus présentes dans les Prairies, ce qui est beaucoup plus pratique.

« Environ 65 à 70 pour cent des utilisateurs ont maintenant des installations de chargement, comme un vieil élévateur ou un compartiment en bordure de la voie ferrée », précise Paul Stow, gestionnaire des services céréaliers au silo terminal Mission, le principal expéditeur par wagons de producteurs de la côte Est.

Sandy Sutherland charge son grain dans les wagons de producteurs depuis le milieu des années 1990.



LES UTILISATEURS CONVAINCUS AFFIRMENT QUE LA POSSIBILITÉ DE CHARGER EUX-MÊMES LES WAGONS REPRÉSENTE UN AVANTAGE DE TAILLE.



Rendu à Eston, Sutherland transborde son grain à l'installation spéciale de stockage et de chargement bâtie et exploitée par West Central Road & Rail. Les installations de ce genre, conçues pour faciliter le chargement des wagons par les producteurs, sont « la prochaine génération de wagons de producteurs », déclare Rob Lobdell, président de West Central, ajoutant qu'ils peuvent offrir pratiquement les mêmes services qu'un silo terminal à grain.

Une bonne partie de la multiplication des wagons de producteurs est le résultat d'une collaboration constante entre la CCB et les réseaux de wagons de producteurs comme West Central, Mission, Prairie Grain Producers et Great Northern Grain. Pour le blé, le blé dur et l'orge, la CCB

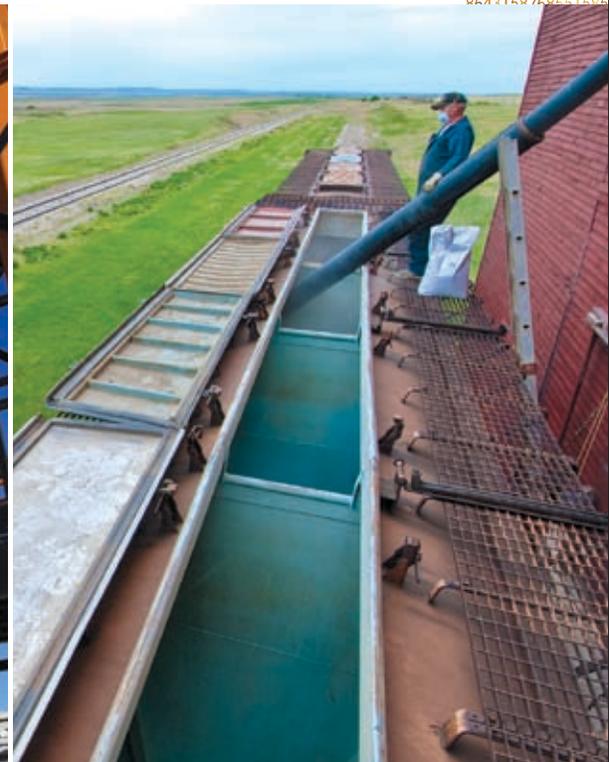
aide à administrer les wagons en facilitant les ventes, en obtenant l'autorisation du silo terminal au port, en collaborant avec la Commission canadienne des grains pour l'approbation des demandes, et en réservant des wagons du réseau ferroviaire.

C'est un autre monde – un monde bien plus pratique – que quand le grand-père de Sandy Sutherland cultivait la terre il y a une centaine d'années. À cette époque, son ancêtre transportait des charges de 60 boisseaux avec une charrette tirée par un cheval jusqu'à la gare à plus de 30 kilomètres de distance.

« Il chargeait le grain, le livrait en ville, couchait à l'hôtel puis retournait à la maison le lendemain. »



Rob Lobdell et Rob Myers de West Central Road & Rail.



8153568878465316
 1629784826597846
 8153568878465316
 5431629784826597
 7948153568878465
 9875431629784826
 9784655879465826
 1928754613629587
 5349784655879465
 3461928754613629
 8165349784655879
 5563461928754613
 4578659231645798
 8985764326593876
 3294578659231645
 8538985764326598
 8653294578659231
 6798538985164983
 7648265273164978
 7984659298754164
 8897648265273164
 117984659298754
 7648265273164978
 7648265273164978
 8978125386794815
 8978125386794815
 3794816345784653
 197856346192875
 2653794816534978
 236197856346192
 9482653794816534
 546236197856346
 1975865329457865
 989867985368577
 648197586532945
 356989867985389
 522648197586532
 5623569898679853
 3469798589764826
 7884623316798465
 9533469798589764
 3567884623316798
 7689533469798589
 1653897812538679
 1926597845132698
 5481653897812538
 5851926597845132
 8675481653897812
 5515851326597845
 1647948265379481
 5967546236197853
 8231647948265379
 8765987546236197
 4658231647948265
 5298765987546236
 9468522648197586
 9787562356989867
 5879468522648197
 3659757562356986
 3165879468522648
 4623659787562356
 4918768953346979
 8799461356788462
 3964918768953346
 6898799461356788
 5393964918768953
 632987548165389
 876855185192659
 2876329867548165
 3158768551585192
 6492876329867548
 8642158768551585

BON BLÉ DU CANADA!

Des écoles de cuisine de Tokyo aux épiceries des Prairies, la stratégie de la CCB pour le positionnement de produits contribue à faire connaître aux consommateurs la qualité et le bon goût du blé du Canada.

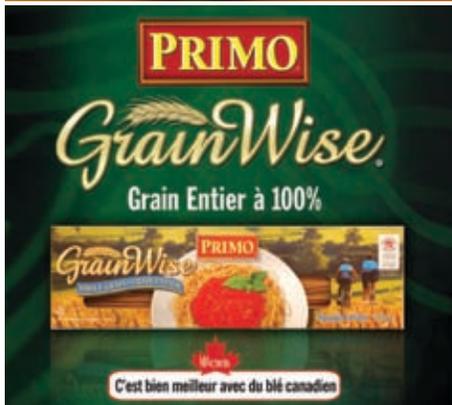
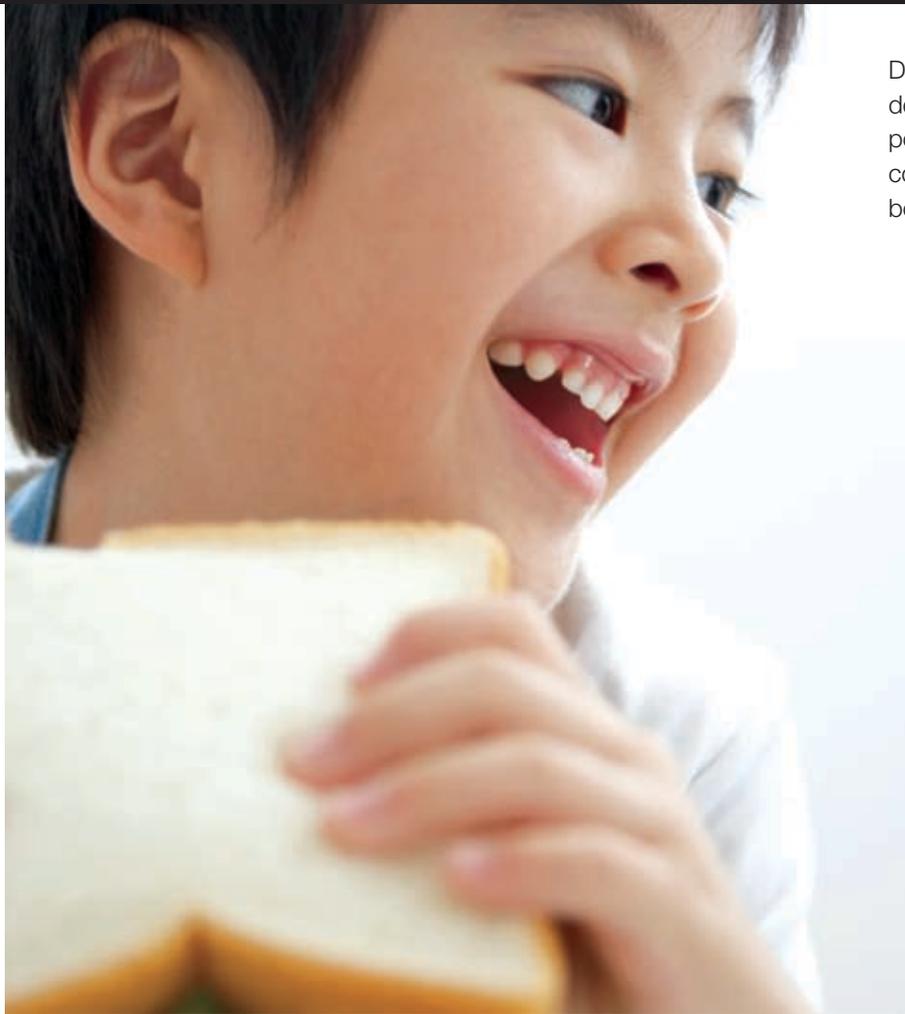
« **C**ETTE STRATÉGIE, ce n'est pas pour vanter la Commission; c'est uniquement pour faire connaître nos agriculteurs et les céréales qu'ils cultivent, et de montrer le lien entre ce qu'ils produisent et les aliments que les clients achètent », affirme Dave Burrows, vice-président aux communications corporatives et aux relations avec les gouvernements à la CCB.

L'image de marque du blé des Prairies est portée dans le cadre d'alliances judicieuses avec des minoteries et des boulangeries majeures – une option de rechange aux campagnes de publicité qui englobent des millions de dollars.

L'élément le plus évident de la stratégie est le logo « Bon blé du Canada », qui indique en termes d'une grande simplicité que le blé des Prairies offre une valeur ajoutée – c'est l'ingrédient clé dans les produits de boulangerie haut de gamme.

La stratégie de marque porte fruit partout dans le monde, surtout en Équateur, où Moderna Alimentos, une importante minoterie et un négociant de farine majeur, fait la promotion active de ses produits à base de farine de premier choix fait de blé du Canada. Moderna a revampé ses emballages de farine de qualité en apposant le logo de la CCB en espagnol – El Trigo Canadiense lo Hace Bueno – Bon blé du Canada.

Cette initiative fait suite à une série d'activités conjointes menées précédemment par la CCB et Moderna afin de promouvoir la qualité supérieure des produits de Moderna





Theresa Le Siworsky au Tsuji Wellness Cooking Academy à Nara, Japon.

NOS CLIENTS COMPTENT SUR NOUS POUR LEUR FOURNIR UNIQUEMENT LES PRODUITS DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

faits d'une farine de blé de premier choix de l'Ouest canadien. Cette activité comprend un séminaire technique s'adressant aux boulangers-pâtisseries et un concours qui récompense les boulangeries utilisant les sacs de 50 kg de farine pour la préparation de leurs produits.

« Nous sommes heureux de voir que grâce à ce partenariat avec les agriculteurs de l'Ouest canadien, nos clients savent qu'ils achètent une farine faite du meilleur blé au monde », ajoute le président de Moderna Alimentos, M. Gonzalo Correa.

L'année 2008-2009 a été marquée par le lancement, de l'autre côté de la planète, de plusieurs grandes campagnes de sensibilisation en Asie. Au Japon, les consommateurs peuvent goûter à la qualité du blé des Prairies lors de démonstrations dans les écoles de cuisine où on leur montre comment intégrer cette farine dans des aliments non traditionnels comme les pâtes et les pérogies (un mets russe).

En Chine, une initiative unique a permis de faire connaître la farine des Prairies aux consommateurs de Beijing. La Guchuan Food Company, fournisseur officiel des Jeux olympiques de 2008, a mis en marché une farine de qualité supérieure faite entièrement à partir de blé des Prairies. La farine a été moulue dans les Prairies mais emballée en Chine, et son emballage souligne l'expertise des agriculteurs de l'Ouest canadien. Les dumplings (ou grands-pères) et d'autres pâtisseries à base de farine du Canada sont consommés par beaucoup de gens en Chine, mais c'est la première fois que le blé de l'Ouest canadien a été présenté et commercialisé directement auprès des consommateurs du pays le plus peuplé du monde.

Ici même dans nos épiceries, des activités de promotion de l'image de marque ont été menées auprès des consommateurs d'un océan à l'autre. La CCB et Primo Foods, l'un des principaux fabricants de pâtes (et parmi les mieux cotés) du Canada, ont collaboré afin de lancer une initiative nationale pour la promotion conjointe du blé dur des Prairies auprès des consommateurs canadiens.

« Nos clients comptent sur nous pour leur fournir uniquement les produits de la meilleure qualité, déclare le président-directeur général de Primo Foods, M. John Porco. Et les meilleures pâtes sont faites à 100 pour cent de blé dur cultivé par les agriculteurs de l'Ouest canadien. »

La campagne de Primo comprenait des publicités télévisées partout au pays, des annonces sur des panneaux publicitaires extérieurs vues par un million de personnes chaque jour à Montréal, et de nouveaux emballages portant la marque Primo GrainWise ainsi que le logo « Bon blé du Canada ».

La CCB a lancé un concours en lien avec la Journée mondiale des pâtes en octobre, demandant aux jeunes de partout au pays de soumettre des dessins pour illustrer à quoi ressemblerait un « producteur de spaghetti », ou d'écrire une courte note publicitaire sur ce qui fait que les pâtes alimentaires sont les meilleures du monde. Des jeunes de sept provinces ont participé au concours, qui était présenté dans le site www.prairiiewheat.ca, un site Web pour les consommateurs créé par la CCB. Le site www.prairiiewheat.ca présente des jeux, des casse-têtes, des recettes et des faits amusants pour renseigner tous les membres de la famille sur la nutrition et le bon goût du blé de l'Ouest canadien, et sur l'expertise des agriculteurs des Prairies.

La première grande campagne de publicité nationale entreprise par la CCB a été celle de la farine Robin Hood. Cette relation s'est poursuivie durant la campagne agricole 2008-2009, la CCB ayant participé avec ce fabricant de farine de consommation le plus important au pays à la préparation de livrets de recettes « maison » (Simply Homemade). Environ 3,6 millions de copies du livret de l'automne ont été distribuées dans des magazines nationaux et durant des promotions en magasin, alors que 1,5 million de copies du livret du printemps ont été distribuées pareillement aux consommateurs canadiens.

Les agriculteurs des Prairies, qui sont au cœur de toute cette activité, appuient largement cette activité qui fait la promotion de l'image de marque de leurs grains. Au cours d'un sondage mené par la CCB auprès des producteurs en 2009, 94 pour cent des répondants ont dit que la promotion internationale du blé canadien est importante ou très importante, alors que 89 pour cent ont affirmé que les campagnes de ce genre au Canada sont importantes ou très importantes.

« L'appui des agriculteurs est le fondement de toutes nos activités de promotion de l'image de marque, explique M. Burrows. Ces initiatives visent à faire le lien, dans l'esprit des consommateurs, entre le blé de qualité supérieure cultivé par les agriculteurs des Prairies et les aliments que leur famille consomme. »



C'est bien meilleur avec du blé canadien

UNE DÉCENNIE À CÉLÉBRER!

La saison agricole 2008-2009 a marqué un anniversaire important pour les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien, celui des dix ans de gestion de la CCB par les agriculteurs.

Sur sa ferme de 1 800 acres près de Rockyford (Alberta), Dwayne Marshman pense lui aussi que les options pour les producteurs se sont grandement diversifiées sous la direction des agriculteurs.

« Les nouveaux programmes, comme les options de paiement aux producteurs, nous permettent d'assurer une couverture pour notre production tout en participant à la mise en commun des grains. J'ai l'impression que les fermiers ont le meilleur des deux mondes maintenant », déclare Marshman, qui utilise souvent les OPP. « La Commission rend des comptes aux producteurs représentés par les agriculteurs élus au conseil d'administration. »

« Nous avons la possibilité de demander des comptes à la CCB concernant la valeur ajoutée par la voix de nos représentants élus. C'est maintenant à nous en tant que producteurs d'élire des représentants de qualité à ces postes, ajoute-t-il. »

Les producteurs des Prairies savent qu'ils sont aux commandes de leur Commission. Selon un sondage mené en 2009 par la CCB auprès des producteurs, 83 pour cent des répondants pensent que la CCB est dirigée par son conseil d'administration, et non par le gouvernement – ce nombre a grimpé par rapport aux 57 pour cent enregistrés en 2000. Soixante-douze pour cent des répondants pensent que la CCB est contrôlée par les agriculteurs, 61 pour cent ont le sentiment que l'organisation leur appartient.

Sous tous les aspects, depuis que les agriculteurs sont aux commandes de la Commission, le celle-ci a évolué dans sa façon de fonctionner et dans ses relations avec les producteurs. Auparavant, il n'y avait qu'une seule option de mise en marché offerte aux agriculteurs –

L 1^{ER} JANVIER 1999, le premier conseil d'administration dirigé en majorité par des producteurs a pris en main les destinées de la Commission canadienne du blé. Dix représentants d'agriculteurs élus démocratiquement dans les districts des Prairies ont été les premiers à siéger au conseil d'administration de la CCB, formé de 15 membres. Ce jour-là, l'organisation a cessé d'être une société d'État fédérale administrée par des commissaires nommés et est devenue la société de commercialisation du grain la plus importante au monde sous le contrôle d'agriculteurs.

Bien plus qu'un changement administratif, cette représentation directe des agriculteurs a marqué l'arrivée d'une nouvelle ère de flexibilité, de responsabilité et de contrôle

Jack Moser cultive surtout du blé, du canola et de l'orge dans ses 4 000 acres près de Killum, en Alberta. Agriculteur d'expérience avec plus de 30 années dans le métier, Moser raconte que les producteurs ont vu leurs options de programmes se multiplier durant cette décennie sous le contrôle des agriculteurs.

« De nos jours, on a passablement de choix, et c'est ce dont les agriculteurs ont besoin, dit-il. Les améliorations les plus importantes sont les nouveaux programmes lancés. Je suis vraiment content des programmes de stockage qui sont en place. »





CCB conseil d'administration, 1999.

LA COMMISSION S'EST ENGAGÉE À APPLIQUER UN PLAN D'ACTION VISANT À AMÉLIORER LA MESURE DU RENDEMENT

les comptes de mise en commun. Bien que cette option demeure extrêmement populaire comme méthode de gestion du risque, les agriculteurs ont maintenant le choix entre une série de programmes de tarification, de livraison et de stockage.

La création de ces programmes a commencé peu après que des représentants des producteurs ont été élus au conseil d'administration. En 1999, des consultations auprès des producteurs ont débuté concernant de nouvelles options de paiement qui offriraient une plus grande flexibilité en matière de tarification et amélioreraient les flux de trésorerie. En 2000, ces pourparlers ont débouché sur la création des programmes précurseurs des options actuelles de contrats à prix fixe et de contrats sur base, où pour la première fois les agriculteurs pouvaient choisir le prix de leur blé sans participer aux comptes de mise en commun.

Sous la gouverne des agriculteurs, le conseil d'administration a également pris des mesures pour stimuler les activités de transformation à valeur ajoutée dans l'Ouest canadien. Une politique de « coopératives de nouvelle génération » a été adoptée en 1999, et les années subséquentes ont vu la création de trois programmes majeurs visant à encourager la transformation à valeur ajoutée des grains : le Programme d'incitatif à valeur ajoutée (PIVA), le Programme du champ à la table, et une version révisée du programme des Coopératives de nouvelle génération.

Le programme Option de paiement anticipé a suivi en 2001, offrant aux agriculteurs un accès à un plus grand pourcentage de la valeur de leur grain à la livraison. Les contrats à livraison garantie ont ensuite fait leur apparition pour l'orge fourragère en 2004, offrant le choix de livraisons rapides afin de répondre à des occasions de vente.

En 2007, le Programme de prime au stockage du blé (PPSB) a été mis en place, les agriculteurs étant payés pour stocker à la ferme leur blé de la meilleure qualité destiné aux clients de choix. L'année suivante, c'est le programme CashPlus qui est apparu, offrant un prix au comptant garanti pour l'orge brassicole tout en gardant le système efficace de mise en marché de la CCB comme seule source d'orge brassicole de l'Ouest canadien. La même année a été marquée par le lancement des programmes FlexPro, une option de tarification du blé tout au long de la campagne agricole, et GrainFlo, qui permet aux agriculteurs d'exercer un meilleur contrôle sur leur calendrier de livraison, ainsi que le Programme de stockage du blé pour le port de Churchill. Le programme FPCPlus est arrivé en 2009, offrant une option de tarification améliorée pour les producteurs de blé dur.

Pendant ce temps, le conseil d'administration s'appliquait à rehausser la responsabilisation et la transparence de la Commission. Durant la première année de contrôle par les agriculteurs, le vérificateur général du Canada a été invité à examiner les opérations et la gouvernance de la CCB. Dans son rapport de 2002, le vérificateur général a constaté que les systèmes comptables et de communication des résultats de la CCB étaient gérés de façon efficace, économique et efficiente; la Commission s'est engagée à appliquer un plan d'action visant à améliorer la planification stratégique et le niveau des technologies d'information.

Les administrateurs élus ont tenu pour la première fois en 2000 des réunions avec les agriculteurs dans leurs districts respectifs afin de leur rendre compte de

leur administration; ces forums annuels avec les producteurs se poursuivent encore aujourd'hui. Le rendement de l'organisation a été mesuré initialement en 2002 et les résultats ont été communiqués aux agriculteurs au moyen du rapport annuel. Des mesures annuelles précises et quantifiables ont été mises en œuvre en 2003 et continuent d'évoluer pour les années à venir. En 2005, des liens directs ont été établis entre ces mesures et le rendement et la rémunération des employés. En 2009, la CCB a établi un mandat interne axé sur « les agriculteurs d'abord (Farmer First), qui assure la prise en compte des intérêts des producteurs sous tous les aspects des activités de la Commission.

« On a fait des progrès incroyables depuis 1999, mais on ne doit pas se reposer sur nos lauriers, commente Larry Hill, le président actuel du conseil d'administration, lui-même producteur sur une ferme de 4 200 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Nous devons continuer à démontrer la valeur ajoutée qu'offre la CCB aux entreprises agricoles, améliorer nos interactions et nos communications avec les agriculteurs et aller de l'avant à partir de nos options de programmes et de notre obligation de rendre compte afin de continuer à répondre aux besoins d'affaire des agriculteurs de l'Ouest canadien. »



1975865329457865
989867985389857
6481975865329457
3569898679853898
5226481975865329
5623569898679853
3469798589764826
7684623316798465
9533469798589764
356784623316798
7689533469798589
1653897812538679
1926597845132698
5481653897812538
5851926597845132
8675481653897812
5515851926597845
1647948265379481
5987546236197865
8231647948265379
8765987546236197
4658231647948265
5298765987546236
9468522648197586
9787562356989867
5879468522648197
3559787562356989
3165879463522648
4623659787562356
4918768953346979
8799461356788462
9964918768953346
6898799461356788
5393964918768953
6293875481653898
8768551585192659
2576329867548165
3158768551585192
6492876329867548
8643158768551585
2879465823164794
8461529876598754
3162379465823164
5979461529876598
4653162879465823
8265978461529876
8264316587946852
587546235978756
4658264316587946
6295875462365987
8794658264316587
6136295875462365
7986539396491876
8764552589879946
6457986539396491
5988764552689879
2316457986539396
6152987659875462
6287946582316479
7546152987659875
7586532945786592
9867985389857643
1975865329457865
989867985389857
2648197586532945
2356989867985389
6979858976482652
8462331679846592
3346979858976482
6788462331679846
8953346979858976
5389781253867948
2659784513269875
8165389781253867
5192659784513269
7548165389781253
1585192659784513
4794826537948165
8754623619785563
3164794826537948
6598754623619785
823164794826537
9876598754623619
6852264819758653
8756235698986798
7946852264819758
5978756235698986
6587946852264819
2365978756235698
1876895334697985
9946135678846233
6491876895334697
9879946135678846
936491876895334



5462361978556346
1975865329457865
989867985389857
6481975865329457
3569898679853898
5226481975865329
5623569898679853
3469798589764826
7684623316798465
9533469798589764
356784623316798
7689533469798589
1653897812538679
1926597845132698
5481653897812538
5851926597845132
8675481653897812
5515851926597845
1647948265379481
5987546236197865
8231647948265379
8765987546236197
4658231647948265
5298765987546236
9468522648197586
9787562356989867
5879468522648197
3559787562356989
3165879463522648
4623659787562356
4918768953346979
8799461356788462
9964918768953346
6898799461356788
5393964918768953
6293875481653898
8768551585192659
2576329867548165
3158768551585192
6492876329867548
8643158768551585
2879465823164794
8461529876598754
3162379465823164
5979461529876598
4653162879465823
8265978461529876
8264316587946852
587546235978756
4658264316587946
6295875462365987
8794658264316587
6136295875462365
7986539396491876
8764552589879946
6457986539396491
5988764552689879
2316457986539396
6152987659875462
6287946582316479
7546152987659875
7586532945786592
9867985389857643
1975865329457865
989867985389857
2648197586532945
2356989867985389
6979858976482652
8462331679846592
3346979858976482
6788462331679846
8953346979858976
5389781253867948
2659784513269875
8165389781253867
5192659784513269
7548165389781253
1585192659784513
4794826537948165
8754623619785563
3164794826537948
6598754623619785
823164794826537
9876598754623619
6852264819758653
8756235698986798
7946852264819758
5978756235698986
6587946852264819
2365978756235698
1876895334697985
9946135678846233
6491876895334697
9879946135678846
936491876895334



164983564928763298675481653897812538679481535689784653162879465823164794826537948165349784655879465826431658794685226481975865329457865923164579865393964918768953346979858976482
164978586431587685515851926597845132698754316297848265978461529876598754623619785563461928754613629587546236597875623569898679853898576432659887645526898799461356788462331679846
754164983564928763298675481653897812538679481535689784653162879465823164794826537948165349784655879465826431658794685226481975865329457865923164579865393964918768953346979858976
273164978586431587685515851926597845132698754316297848265978461529876598754623619735563461928754613629587546236597875623569898679853898576432659887645526898799461356788462331675
29875416498356492876329867548165389781253867948153568978465316287946582316479482653794816534978465587946582643165879468522648197586532945786592316457986539396491876895334697985
265273164978586431587685515851926597845132698754316297848265978461529876598754623619785563461928754613629587546236597875623569898679853898516498356492876329867548165389781253867
356897846531628794658231647948265379481653497846558794658264316587946852264819758653294578659231645798653939649187689533469798589764826527316497858643158768551585192659784513265
162978482659784615298765987546236197855634619287546136295875462365978756235698986798538985764326598876455268987994613567884623316798465929875416498356492876329867548165389781253
815356897846531628794658231647948265379481653497846558794658264316587946852264819758653294578659231645798653939649187689533469798589764826527316497858643158768551585192659784513
543162978482659784615298765987546236197855634619287546136295875462365978756235698986798538985764326598876455268987994613567884623316798465929875416498356492876329867548165389781

GOVERNANCE DE L'ORGANISME

La section suivante passe en revue les points saillants concernant le rendement de la CCB, le conseil d'administration géré par les agriculteurs, la structure des comités et l'équipe de direction.





POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT DE LA CCB

Le rendement de la CCB est évalué selon ses réalisations dans deux domaines distincts : amélioration des revenus des agriculteurs et amélioration de la satisfaction générale des agriculteurs.

Amélioration des revenus des agriculteurs

Objectif stratégique : Explorer et exploiter les possibilités d'améliorer les revenus des agriculteurs en tirant profit de la structure et des capacités actuelles de la CCB.

Initiatives

- Accroître la capacité de développement commercial et donner suite aux possibilités
- Mettre en œuvre une stratégie de positionnement de l'organisme
- Renforcer les activités de logistique et les politiques connexes
- Transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA)
- Augmentation de la demande du marché pour le blé et le blé dur de la CCB
- Accroître la demande du marché pour l'orge de premier choix et l'orge fourragère des Prairies
- Mobiliser, renforcer et augmenter nos capacités en matière de ressources humaines

Réalisations

- Établissement d'un laboratoire à Saskatoon pour recevoir les échantillons de grains, effectuer les analyses de la qualité et fournir les résultats rapidement en vue d'aider à la mise en marché par la CCB et de réduire les coûts.
- Dans le cadre d'un projet de collaboration avec WeatherBug, expansion d'un réseau de stations météorologiques dans l'Ouest canadien et mise au point d'outils logiciels utilisant les données météorologiques pour fournir aux agriculteurs des services en agronomie et dans d'autres domaines sous la bannière de WeatherFarm.
- Poursuite d'une campagne nationale de commercialisation de concert avec Smucker Foods of Canada, y compris le parrainage de recettes en ligne et des promotions menées auprès des consommateurs à l'automne et au printemps afin d'accroître les ventes globales de farine Robin Hood et d'encourager la consommation d'aliments à base de farine faite à 100 pour cent de blé canadien.

L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE SUR LES GRAINS, QUI EST LA CONDITION ESSENTIELLE DE VARIÉTÉS DE GRAINS DONT LE CANADA POURRA ÊTRE FIER.



- Création d'un partenariat avec Primo Pasta GrainWise pour le positionnement des pâtes alimentaires faites de grain entier ciblé sur les acheteurs canadiens et la vente au détail. Cette activité comprenait des publicités diffusées dans les médias et sur des panneaux extérieurs, le placement du logo de la CCB sur les emballages de GrainWise, le matériel de publicité dans les points de vente de magasins à succursales multiples et des possibilités de partenariat avec la chaîne CBC.
- Efforts de positionnement déployés au Japon pour faire connaître aux consommateurs la grande qualité des produits à base de farine faite en grande partie de blé canadien. Cette activité comprenait des visites et des démonstrations à des écoles de cuisine réputées ainsi que des partenariats d'approvisionnement en farine.
- Lancement d'une grande campagne commerciale en Équateur avec Moderna Alimentos afin de rehausser l'image de marque et le positionnement des marques de farine de premier choix pour leur qualité supérieure parce qu'elles sont faites en grande partie de blé canadien. Comprendait un concours, du matériel de promotion, un événement de lancement et le logo de la CCB sur les emballages. C'est la première d'une série d'activités de positionnement auprès de cet acheteur.
- Maintien d'un soutien majeur à la campagne de sensibilisation nationale intitulée Les produits céréaliers, essentiels pour la santé! conçue pour que les professionnels et la population générale prennent davantage conscience des bienfaits des produits céréaliers pour la santé.
- Réorientation de notre approche d'approvisionnement par l'élaboration d'un plan original mettant en évidence le volume et la qualité disponible sur le marché. C'est un processus continu visant à assurer l'efficacité du réseau de manutention et de transport et un rapport coût efficacité maximal pour répondre aux besoins d'affaire des agriculteurs.
- Élargissement des plans tactiques et stratégiques pour la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer le service aux minoteries et aux agriculteurs, ce qui a permis à la CCB de tirer parti plus efficacement du volume disponible et d'abaisser les coûts du réseau pour les agriculteurs.
- Élargissement des sources d'approvisionnement stratégique avec des fournisseurs sélectionnés et élaboration d'une approche de partenariat stratégique avec des fournisseurs clés. Cela permettra de garantir le soutien au programme des ventes de la CCB, d'améliorer les services de manutention et de transport, et de réduire les coûts pour les producteurs.
- Achèvement de la mise en œuvre du projet de TCA de la CCB. Ce projet est maintenant passé à la phase de maintien, l'accent étant placé sur la résolution de tout problème et sur l'amélioration de la performance du système. Le projet de TCA permettra à l'organisation de se positionner pour l'avenir en assurant la compétitivité de la CCB et des agriculteurs de l'Ouest canadien sur le marché.
- En tant que membre du comité chargé de trouver des systèmes alternatifs de financement de la recherche, qui relève du Conseil des grains du Canada, la CCB a continué de faire des pressions pour l'augmentation du financement de la recherche fondamentale et appliquée sur les grains, qui est la condition essentielle de variétés de grains dont le Canada pourra être fier.
- Partage de coûts avec l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) pour l'embauche d'un directeur des technologies de mouture en vue d'accroître la capacité de mouture de l'IICG et intensifier l'échange des connaissances avec les acheteurs de grains de la CCB en vue d'améliorer l'offre de valeur faite aux marchés clés.

Amélioration des revenus des agriculteurs (suite)

Objectif stratégique : Explorer et exploiter les possibilités d'améliorer les revenus des agriculteurs en tirant profit de la structure et des capacités actuelles de la CCB.

Réalisations

- Poursuite de l'initiative en vue de collaborer plus étroitement avec de grandes compagnies de boulangerie-pâtisserie (dans le cadre de programmes de l'IICG et de visites de la CCB aux boulangeries clientes) afin d'accroître la demande de farine faite de blé canadien.
- Collaboration avec les clients pour l'évaluation d'échantillons de deux nouvelles variétés de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD).



- Collaboration avec des groupes désignés pour le chargement des wagons des producteurs, afin de sélectionner et de charger l'orge brassicole en vue d'expéditions directes de la CCB. Ce programme fournit aux groupes de chargement des wagons plus de possibilités de commercialisation, des économies sur la manutention pour les producteurs et un volume accru de transport ferroviaire pour le groupe.
- Augmentation des expéditions d'orge brassicole du Canada à la Chine, sous l'étiquette Green Food.
- Élaboration d'un plan de production et de commercialisation pour élargir les possibilités du marché à créneaux de l'orge alimentaire auprès de certains consommateurs.
- Élaboration et mise en application d'une stratégie de gestion des talents pour la CCB, prévoyant la création de nouveaux programmes et l'amélioration de programmes existants qui assureront à la Commission les services des personnes qualifiées aux postes appropriés au bon moment et à un coût raisonnable, et qui permettront au personnel de la Commission d'atteindre les objectifs du plan à long terme de l'organisation.
- Lancement de plusieurs initiatives de planification de la main-d'œuvre en vue de déterminer les possibilités d'uniformiser les procédés d'exploitation, de mobiliser les employés et d'assurer l'efficacité continue des opérations de la CCB.
- Mise en route d'un programme de perfectionnement et de soutien des gestionnaires de la CCB pour s'assurer qu'ils possèdent les compétences, l'appui et les outils nécessaires pour mobiliser leurs employés et veiller à leur perfectionnement. L'établissement d'une base de mobilisation des gestionnaires et des employés facilitera l'atteinte des buts et objectifs de l'organisation.
- La CCB a récemment été choisie comme l'un des principaux employeurs du Manitoba pour 2010 en reconnaissance de ses pratiques en milieu de travail. Ce type de reconnaissance distingue la CCB des autres employeurs et aide à attirer et à garder les meilleurs employés.

RÉCEMMENT ÉTÉ CHOISIE COMME L'UN DES
PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU MANITOBA



Amélioration de la satisfaction des agriculteurs

Objectif stratégique : Collaborer avec les agriculteurs, les représentants du gouvernement et d'autres intervenants pour permettre une évolution de la CCB, qui entraînerait de considérables améliorations de la satisfaction générale des agriculteurs.

Initiatives

- Renforcer la position commerciale de la CCB dans les accords internationaux
- Refonte des pratiques de tarification et de livraison

Réalisations

- Recours à une stratégie de promotion multilatérale complète en appui aux objectifs de la CCB consistant à parvenir à une entente sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui soit avantageuse pour les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest du Canada.
 - Pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il poursuive des ententes commerciales bilatérales dans des marchés clés, afin de garantir que le blé et l'orge canadiens parviennent à ces marchés ouverts sans entrave. Des discussions exploratoires ont été amorcées sur la possibilité de négociations de libre-échange avec le Maroc, le deuxième marché en importance pour le blé dur du Canada. La CCB appuie la signature d'ententes bilatérales de libre échange avec la Colombie et le Pérou; elle a collaboré étroitement avec le gouvernement du Canada afin de promouvoir la ratification de l'entente avec la Colombie.
- La CCB s'est efforcée d'améliorer l'offre aux producteurs en 2008-2009 suivant l'introduction d'un certain nombre de programmes de tarification et de livraison en 2007-2008. Le programme GrainFlo a été intensifié et amélioré pour répondre au vif intérêt des agriculteurs, alors que le programme d'échange des périodes de livraison a été écarté en raison du peu d'utilisation par les producteurs. Le programme des contrats à prix fixe (CPF) pour le blé dur a été remplacé par un programme amélioré appelé le *FPCPlus* pour 2009-2010.
 - Désormais, la CCB fait le point chaque semaine sur le programme d'OPP et elle a nommé un représentant des services de programme pour chaque province afin de faciliter l'accès des agriculteurs à l'expertise sur le terrain en matière d'options de paiement aux producteurs (OPP). Ces changements sont des exemples de l'engagement et des efforts continus de la Commission en vue de renouveler sa relation d'affaire avec les producteurs et d'accroître leur satisfaction concernant les programmes et services offerts par la CCB.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CCB est une société à régie partagée conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Le conseil d'administration est composé de 15 membres : 10 agriculteurs élus et cinq membres nommés par le gouvernement fédéral, y compris le président-directeur général. Le président-directeur général est nommé sur recommandation de la CCB. Cette structure administrative unique a été mise sur pied en 1998, afin de refléter l'obligation de rendre compte de la CCB envers les agriculteurs, et de permettre aux agriculteurs de garder les commandes de leur organisme de commercialisation du grain.

Les administrateurs élus sont choisis par les producteurs agricoles dans 10 districts électoraux de l'Ouest du Canada. Pour assurer la continuité au sein du conseil d'administration, ces administrateurs se voient confier un mandat de quatre ans et des élections sont tenues tous les deux ans, selon une alternance entre les districts pairs et impairs. Les administrateurs nommés ont un mandat de trois ans.

Administrateurs élus

1. Henry Vos (District 1)

Henry est titulaire d'un diplôme en agriculture de l'Université de l'Alberta et est agronome professionnel. Avec sa femme, Anne, Henry exploite une ferme à Fairview (Alberta) et produit du canola, du blé, de l'orge et des graines fourragères. Il siège au conseil d'administration de l'Institut international du Canada pour le grain. Il a été membre du conseil d'administration du Fairview College, du chapitre albertain de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Bourse des marchandises de Winnipeg et de l'Alberta Canola Producers Commission. Il a fait partie du conseil d'administration de l'Institut de recherches agricoles de l'Alberta et a siégé à un comité de l'Agriculture & Food Council.

2. Jeff Nielsen (District 2)

Jeff dirige les J.E. Nielsen Farms Inc., une grande entreprise familiale de 1350 acres de culture de céréales et d'oléagineux située près de Olds (Alberta). Auparavant, Jeff siégeait au conseil d'administration de l'United Grain Growers et d'Agricore United. Lorsqu'il était chez Agricore United, Jeff a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC). Il a été président de la Western Barley Growers Association de 2006 à 2008 et il est administrateur de la Grain Growers of Canada, agissant comme vice président en 2008. Il fait actuellement partie du Comité de la salubrité des aliments à la ferme au Conseil des grains du Canada.



3. Larry Hill, Chair (District 3)

Larry est président du conseil d'administration depuis mars 2008. Il exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Il a auparavant présidé le Comité de vérification, des finances et de gestion du risque, et le Comité spécial sur le commerce de la CCB. Il en est à son troisième mandat en qualité d'administrateur de la CCB.

4. Bill Woods (District 4)

Bill est né et a grandi sur la ferme familiale près d'Eston, en Saskatchewan, où lui et son épouse Cindy demeurent toujours. Il a été l'un des principaux organisateurs du tout premier transport ferroviaire avec des wagons réservés aux producteurs, et il est membre fondateur de West Central Road & Rail Ltd. Présentement, il est membre du comité consultatif sur le blé de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

5. Allen Oberg (District 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg (Alberta). Allen a siégé aux conseils d'administration de nombreuses organisations au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives. Il a déjà été président de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest. Il préside également le Comité des relations avec les agriculteurs de la CCB.

6. Cam Goff (District 6)

Cam et ses frères exploitent une entreprise familiale de 5 000 acres près de Hanley (Saskatchewan); ils cultivent du blé de printemps et d'automne, du blé dur, de l'orge brassicole, des pois, du lin, de la moutarde, des lentilles, des pois chiches et de l'avoine. Avec sa conjointe Beverley, Cam est également propriétaire d'une station service et d'une entreprise de produits chimiques pour l'agriculture à Hanley. Il est présentement administrateur de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

7. Kyle Korneychuk (District 7)

Kyle et sa femme, Susan, exploitent des fermes céréalières dans les environs de Pelly et de Stenen (Saskatchewan). Kyle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie de l'Université de la Saskatchewan. Il a fait partie de nombreux organismes agricoles et communautaires, dont le Saskatchewan Wheat Pool, le Borage Growers Group et la Prairie Alliance for the Future. En plus de son expérience à titre d'agriculteur, Kyle a travaillé dans l'industrie minière et la fonction publique. Il a représenté les gouvernements fédéral et provincial au sein de comités nationaux sur l'agriculture et l'environnement. Il fait présentement partie du comité consultatif sur l'orge de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, et du sous comité sur le blé du Comité de normalisation des grains de l'Ouest.



8. Rod Flaman (District 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est ingénieur mécanique diplômé de l'Université de la Saskatchewan. Il a travaillé dans les secteurs industriels du pétrole, de la production d'énergie et de la fabrication pendant 10 ans avant de reprendre la ferme familiale. Rod a été directeur de la Saskatchewan Fruit Growers Association, du Regina Farmers Market et du Terminal 22, terminal céréalier situé à Balcarres (Saskatchewan). Rod a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College.

9. William Nicholson (District 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain près de Shoal Lake (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. Il en est à son troisième mandat à titre d'administrateur élu. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué du Manitoba Pool Elevators et a représenté les agriculteurs auprès du Conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies. Il siège actuellement au conseil d'administration de la coopérative de crédit locale. Bill est président sortant du Comité aux questions stratégiques et copréside le Comité de la régie et de la gestion des ressources de la CCB.

10. Bill Toews (District 10)

Bill et sa femme, Barbara, exploitent Harambee Farms, une ferme céréalière et de cultures spéciales située à Kane (Manitoba). Bill détient un baccalauréat en agriculture et un diplôme d'études supérieures en sciences du sol; il a obtenu la désignation Administrateur de sociétés certifié (ASC) du Directors College. Il a été directeur des Keystone Agricultural Producers, de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest et du Manitoba Farm Products Marketing Council. Bill a travaillé au Kenya et au Pakistan avec l'Agence canadienne de développement international et a occupé les fonctions de directeur adjoint de session et de professeur à l'école d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre du Manitoba Agri-Food Research and Development Council, et a été président du conseil d'administration de l'Institut international du Canada pour le grain. Bill siège présentement comme administrateur d'une coopérative de crédit locale et en est à son deuxième mandat comme administrateur élu de la CCB; il préside aussi le Comité aux questions stratégiques de la CCB.

Administrateurs nommés

11. David Carefoot

David œuvre depuis longtemps dans le milieu de l'agriculture. Il était directeur financier chez Viterra Inc., après avoir passé onze années chez Agricore United et son prédécesseur, United Grain Growers Limited, où il a occupé les postes de directeur financier, de vice-président du financement et des relations avec les investisseurs, de directeur des finances et de contrôleur général. Avant cela encore, David avait passé 12 ans au service de Price Waterhouse Chartered Accountants, dans les secteurs suivants : vérification et conseil aux entreprises, et aux services de consultation en finances. Il occupe présentement les fonctions de directeur des finances d'Empire Industries Ltd., une société de placement à risque de Winnipeg (Manitoba) listée au TSX et qui mène des activités dans la fabrication d'acier et de produits techniques spécialisés. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba, comptable agréé et expert en évaluation d'entreprises. David a déjà été directeur de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises et siège actuellement au comité consultatif sur les règlements administratifs de l'Institut des comptables agréés du Manitoba.

12. Glen Findlay

Avec sa conjointe Kay et son fils Gary et sa famille, Glen exploite une ferme bovine de 5000 acres comptant 300 têtes de bétail à Shoal Lake (Manitoba). Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en nutrition animale de l'Université du Manitoba, ainsi que d'un doctorat en biochimie nutritionnelle de l'Université de l'Illinois. Il a été boursier postdoctoral au Conseil national de recherches à Ottawa et professeur à la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba. Glen a aussi été membre de l'Assemblée législative du Manitoba pendant 13 ans et a occupé les fonctions de ministre de l'Agriculture, de ministre de la Voirie et du Transport et de ministre responsable des Télécommunications. Pendant qu'il occupait les fonctions de ministre, il a participé à de nombreuses missions commerciales internationales. Il a aussi fait partie du Comité d'examen de la *Loi sur les transports* au Canada et a été représentant pour Agricore United. Il est actif dans plusieurs organisations du milieu agricole et de sports communautaires.



MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration doit rendre compte aux agriculteurs de la détermination et de la réalisation des objectifs de la CCB. Il s'acquitte de cette responsabilité en établissant l'orientation stratégique globale, et en examinant et approuvant les plans stratégiques, les budgets, les états financiers, le plan d'affaires annuel et le plan d'emprunt. Le conseil détermine des méthodes d'évaluation du rendement qui servent à évaluer les plans annuels à long terme. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information. En plus du plan d'activités annuel, le conseil approuve aussi les plans de relations avec les agriculteurs et le gouvernement pour permettre aux administrateurs d'évaluer les progrès réalisés au chapitre de la gestion par rapport aux objectifs commerciaux. Dans le but de déterminer des objectifs, le conseil d'administration accorde une grande priorité à l'écoute des agriculteurs tout en s'assurant que leurs points de vue sont présentés à tous les membres du conseil.

Donner l'exemple

Ian White, président directeur général de la CCB, et Larry Hill, président du conseil d'administration, peuvent considérer la campagne agricole 2008-2009 comme une année de rendements élevés pour les agriculteurs, la CCB ayant exporté environ 2,4 millions de tonnes de grains de plus que sa moyenne des dix dernières années. La solidité de cette performance va de pair avec l'engagement renouvelé et constant de la Commission d'offrir une valeur ajoutée à tous les agriculteurs pour leurs produits. Cette priorité de travailler pour « les agriculteurs d'abord » transparait dans la prise de décisions par les administrateurs de la CCB.

Le conseil d'administration continue de collaborer en vue d'assurer un leadership stratégique à la CCB. Cette année, le conseil d'administration a jeté les bases d'un nouveau plan stratégique et a formulé des opinions concernant l'établissement de futures mesures d'évaluation du rendement de l'organisation. Le CA s'est également concentré sur les méthodes de gestion des risques financiers de la CCB, et sur la mise en branle du projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA) en technologie de l'information.

À la suite d'élections tenues en 2008, trois nouveaux administrateurs représentant les agriculteurs se sont joints au conseil d'administration : Cam Goff, Jeff Nielsen et Bill Woods. Le mandat des directeurs Rod Flaman et Bill Toews a été reconduit.



COLLABORER EN VUE D'ASSURER UN LEADERSHIP STRATÉGIQUE

Engagement envers la saine gestion

Le conseil d'administration s'est montré proactif relativement à sa philosophie et à son cadre de gestion. À l'exception du président-directeur général, tous les administrateurs du conseil sont indépendants de la direction. Le conseil d'administration possède une politique de gestion complète et un cadre de fonctionnement détaillé pour démontrer l'engagement de la CCB en matière de saine gestion, notamment :

- un code de conduite approuvé et des directives en matière de conflit d'intérêts
- une liste des importantes politiques élaborées et approuvées par le conseil d'administration, qui orientent la conduite de l'organisme
- le cadre de référence du conseil d'administration, qui définit son mandat et ses responsabilités en indiquant clairement le pouvoir du directeur général de trancher en matière de prise de décisions
- la description des rôles et des responsabilités des principaux intervenants dans le cadre de gestion de la CCB, y compris le président du conseil, le directeur général, chaque comité et chacun des administrateurs
- une séance d'orientation complète à l'intention des nouveaux administrateurs et un perfectionnement professionnel continu
- des réunions à huit clos régulières
- la planification de la relève des cadres
- l'utilisation des outils d'évaluation du rendement du conseil d'administration
- l'évaluation et la surveillance continue des mesures de contrôle internes pour assurer leur intégrité et leur responsabilisation. Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil d'administration passe en revue et complète chaque année un récapitulatif intégré de la gestion du risque afin de cerner et d'évaluer les possibilités et les risques internes et externes.

Durant la campagne agricole de 2008-2009, le conseil d'administration a continué d'offrir une solide gestion et une direction éclairée. Plus particulièrement, il a supervisé le régime de retraite des employés, donné une orientation au programme de rémunération des employés, révisé le programme de rémunération des administrateurs, offert des suggestions sur les questions relatives à l'élection des administrateurs et organisé de nombreuses réunions de reddition de comptes et de liaison avec les producteurs dans toute la région des Prairies afin de garantir l'exactitude et la transparence dans les communications avec les agriculteurs. Un certain nombre d'administrateurs ont mené à bien des modules de formation additionnels au Directors College, et des administrateurs ont continué de faire partie de comités et de conseils externes pour s'assurer que le point de vue de la CCB soit pris en considération dans l'élaboration des politiques des tiers et des intervenants.



STRUCTURE DES COMITÉS

En vue de remplir son rôle et ses responsabilités en matière de gestion, le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités permanents. Il a aussi créé, périodiquement, des comités spéciaux, véritables forums pour l'établissement d'une orientation sur des questions stratégiques essentielles.

Comité de vérification, des finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes comptables, la gestion des risques et les vérifications internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, les plans et les propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Bruce Johnson (président), David Carefoot, Rod Flaman, Cam Goff, Ken Motiuk, Bill Nicholson et Henry Vos.

Comité de la régie et de la gestion des ressources

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bill Nicholson (président), David Carefoot, Glen Findlay, Bruce Johnson, Kyle Korneychuk, Henry Vos et Bill Woods.

Comité aux questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne l'intervention du conseil dans le processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Toews (président), Glen Findlay, Kyle Korneychuk, Jeff Nielsen, Allen Oberg et Bill Woods.

Comité des relations avec les agriculteurs

Mandat – Ce comité s'occupe d'examiner et de recommander, pour le conseil, des plans stratégiques concernant les relations avec les producteurs, les communications et les relations avec les gouvernements.

Membres – Allen Oberg (président), Rod Flaman, Cam Goff, Ken Motiuk, Jeff Nielsen et Bill Toews.

RÉMUNÉRATION ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2008-2009

Conseil d'administration

Administrateur	District	Rémunération			Présence		
		Provision	Indemnités quotidiennes	Total	Réunions du conseil	Réunions de comité	Réunions avec l'industrie et autres
Vos, Henry	1	20 000 \$	21 000 \$	41 000 \$	7/7	17/17	13
Chatenay, James ¹	2	8 333	2 000	10 333	2/2	2/4	0
Nielsen, Jeff ²	2	11 667	14 000	25 667	5/5	7/7	7
Hill, Larry	3	82 500	21 500	104 000	7/7	17/17	35
Ritter, Ken ¹	4	8 333	4 000	12 333	2/2	7/7	1
Woods, Bill ²	4	11 667	14 250	25 917	5/5	7/7	8
Oberg, Allen	5	24 500	32 625	57 125	7/7	12/12	22
Goff, Cam ²	6	11 667	18 250	29 917	5/5	9/9	9
McCreary, Ian ¹	6	8 333	4 000	12 333	2/2	8/8	2
Korneychuk, Kyle	7	20 000	23 625	43 625	7/7	13/13	14
Flaman, Rod ³	8	17 935	16 625	34 560	6/7	10/13	9
Nicholson, William	9	24 500	20 750	45 250	7/7	17/17	17
Toews, Bill	10	24 500	18 000	42 500	7/7	12/12	22
Carefoot, David	A	20 000	16 250	36 250	7/7	17/17	5
Findlay, Glen	A	20 000	11 500	31 500	7/7	11/13	5
Johnson, Bruce	A	25 750	14 950	40 700	7/7	17/17	3
Motiuk, Kenneth	A	20 000	17 500	37 500	7/7	17/17	11
White, Ian	A	S/O	S/O	S/O	7/7	S/O	S/O
TOTAL:		359 685 \$	270 825 \$	630 510 \$			

Notes:

A = Administrateur désigné

¹fin du mandat le 31 décembre 2008

²A été en fonction du 31 décembre 2008

³Absent en septembre et octobre 2008

Le président du conseil touche des honoraires annuels de 105 000 \$. Les autres administrateurs perçoivent des honoraires annuels de 20 000 \$ et des indemnités journalières. Les présidents de comités réguliers reçoivent 5 000 \$ de plus par comité présidé, et le président du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque a droit à 7 500 \$ de plus. En outre, une indemnité journalière de 500 \$ est versée à chacun des membres réguliers, pour chaque journée de réunion régulière. Les administrateurs sont remboursés de tout frais de déplacement jugé raisonnable. Ils ont aussi droit à 5 000 \$ maximum par campagne agricole, pour leurs communications avec les agriculteurs. La rémunération annuelle des administrateurs réguliers est plafonnée à 60 000 \$.

Les administrateurs ne participent à aucun régime de retraite d'entreprise ni à un régime d'avantages sociaux, à l'exception d'une assurance-accident de voyage et d'une assurance médicale de voyage.

Le total des dépenses pour le conseil d'administration au cours de la campagne 2008-2009 est de 917 567 \$, salaire de base, indemnités journalières et frais remboursables inclus.

REPRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DE CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE COMITÉS EXTERNES – CAMPAGNE AGRICOLE 2008-2009

Les membres du conseil d'administration sont invités à nommer des représentants qui feront partie de comités et de conseils d'administration externes ayant un lien avec l'industrie céréalière canadienne. Voici une liste des administrateurs nommés à ces fonctions pour la campagne agricole 2008-2009..

Comités ou conseils d'administration externes	Poste	Administrateur
Conseil des grains du Canada	Membre du conseil	Ian White
Conseil des grains du Canada – Comité de la salubrité des aliments à la ferme	Membre du comité	Jeff Nielsen
Fédération canadienne de l'agriculture	Représentant de la CCB	Allen Oberg
Fédération canadienne de l'agriculture – sur les grains et les oléagineux	Représentant de la CCB	Allen Oberg Comité
Institut international du Canada pour le grain	Membre du conseil	Henry Vos
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre du sous-comité sur le blé	Kyle Korneychuk
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre du conseil	Cam Goff
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur le blé	Bill Woods
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur l'orge	Kyle Korneychuk

ÉQUIPE DE LEADERSHIP DE LA CCB

La campagne agricole 2008-09 a été marquée par la première année de Ian White comme président-directeur général. Monsieur White a rejoint l'organisation en avril 2008, après une recherche ardue.

L'équipe de leadership, composée de hauts dirigeants de la CCB, a la responsabilité de superviser les activités de l'organisme et de diriger les orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration de la CCB. Cette équipe soutient le conseil d'administration en ce qui concerne la vision, la mission et les initiatives stratégiques de la CCB. L'équipe est aussi responsable de la mise en œuvre des plans annuels et à long terme de la CCB, ainsi que de la direction de tous les secteurs opérationnels de l'organisme.

Rémunération

La rémunération de l'équipe de leadership est établie selon une structure de rémunération organisationnelle qui est approuvée annuellement par le conseil d'administration.

Le programme de rémunération globale de la CCB est composé du salaire de base ainsi que du salaire variable pour tous les employés. Le programme vise à ce que la compensation globale soit au taux moyen de la rémunération du marché.

Selon les états financiers vérifiés, le paiement de la rémunération variable est prévu en décembre pour la campagne agricole précédente. La rémunération variable a pour but, de récompenser les résultats, le rendement élevé et l'atteinte des objectifs organisationnels pour un certain nombre de mesures de rendement organisationnel approuvées par le conseil d'administration.

Les employés permanents admissibles de la CCB doivent atteindre des objectifs de rendement individuels et l'organisme doit atteindre ou surpasser les objectifs de rendement organisationnels pour que le paiement soit autorisé. Dans le cas où la rémunération variable n'a pas été versée parce que les objectifs n'ont pas été atteints, la rémunération globale annuelle se retrouvera en dessous du taux moyen pour des postes semblables.



Tableau récapitulatif de la rémunération, 2008-2009

La divulgation de la rémunération des cinq plus hauts salariés de l'organisme est faite dans le cadre de l'engagement de la CCB à communiquer ouvertement et à rendre compte aux agriculteurs. Le tableau suivant présente la rémunération annuelle pour le président-directeur général, le directeur de l'exploitation, la directrice financière et deux des autres cadres les mieux rémunérés pour la campagne agricole 2008-2009. Ces chiffres reflètent la rémunération de base (rémunération réelle) ou les dépenses de l'organisme pour la période durant laquelle les personnes ont été au service de l'organisme au cours de la campagne agricole 2008-2009.

Nom	Salaire de base	Salaire variable*	Boni**	Avantages sociaux***	Total
Ian White	650 299 \$	–	122 720 \$	21 117 \$	794 136 \$
Ward Weisensel	259 535 \$	81 073 \$	–	44 926 \$	385 534 \$
Brita Chell	202 063 \$	63 119 \$	–	39 310 \$	304 492 \$
Graham Paul	194 255 \$	60 678 \$	–	38 541 \$	293 474 \$
Earl Geddes****	193 091 \$	–	–	38 305 \$	231 396 \$

*Selon les résultats du programme de salaire variable pour la campagne agricole 2008-2009, payé en décembre 2009

**Selon le contrat de travail et les résultats pour la campagne agricole 2008-2009, payé en décembre 2009

***Ne comprends pas les avantages prévus par la loi (p. ex. A-E et RPC) et l'impôt sur la paie du MB.

****A démissionné de la CCB pour assumer une autre emploi avant la date de paiement du salaire variable.

Note: La valeur des avantages indirects pour les cadres admissibles n'a pas dépassé 50 000 \$ par personne.

Équipe de leadership pour 2008-2009 (la photo, de gauche à droite)

Ward Weisensel – directeur de l'exploitation

Graham Paul – chef du Service de l'information et vice-président, Planification stratégique

Diane Wiesenthal – vice-présidente, Services aux personnes et organisationnels

Ian White – président-directeur général

Jim McLandress – avocat-conseil

Deborah Harri – secrétaire générale

Brita Chell – chef des Services financiers

Dave Burrows – vice-président, Communications et relations avec le gouvernement

Earl Geddes (absent de la photo) – vice-président, Services aux agriculteurs



RAPPORT DE GESTION

Responsabilité

Au 26 novembre 2009, la responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction. Le conseil d'administration veille à l'examen de l'information présentée, principalement par l'entremise de son Comité de vérification, de finances et de gestion du risque (CVFR). Ce comité examine le contenu du rapport et recommande son approbation par le conseil d'administration.



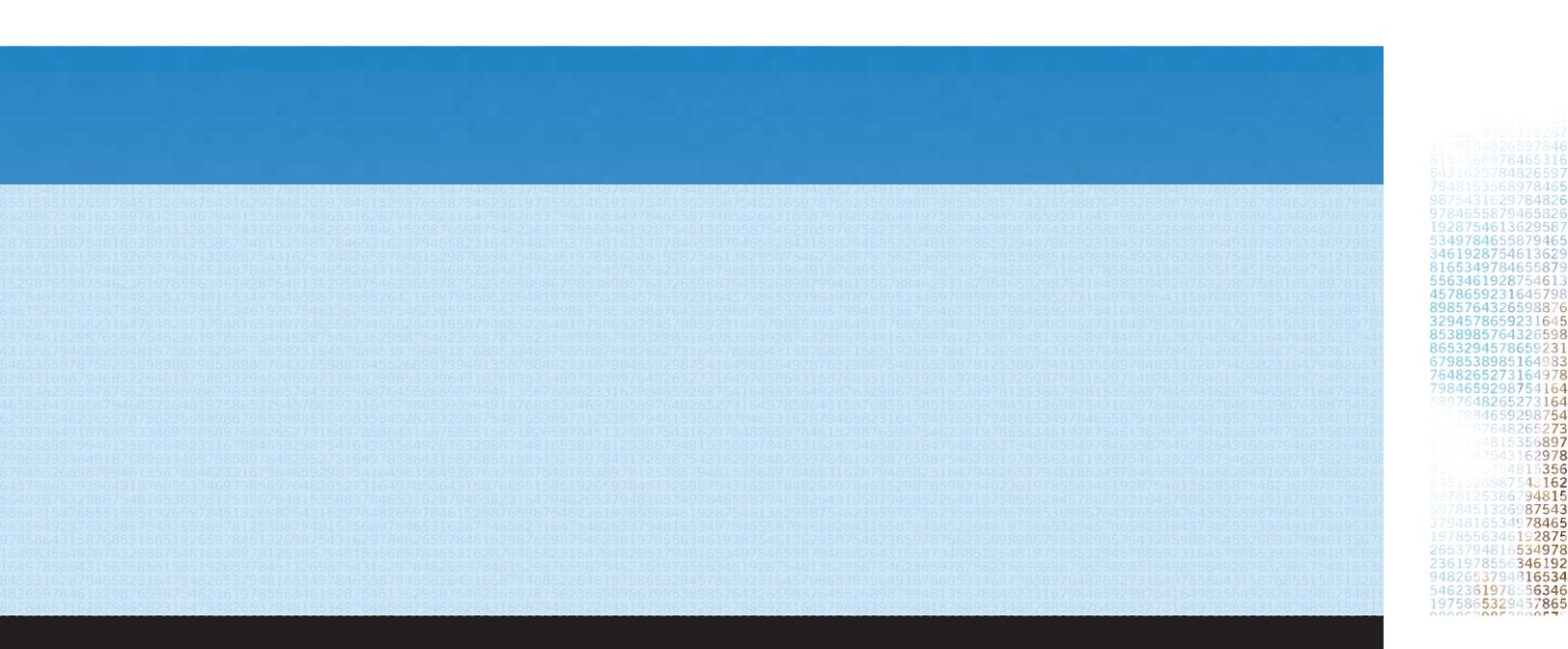


Table des matières

Nos activités	32	Résultats de l'exercice considéré	42
Contexte opérationnel	33	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'évaluation du succès • Résultats cumulés des comptes 	45 46
Structure organisationnelle	35	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de mise en commun • Intérêts créditeurs et débiteurs 	47 63
Notre vision et nos stratégies	37	<ul style="list-style-type: none"> • Options de paiements aux producteurs (OPP) • Opérations au comptant 	64 67
Comment les états financiers rendent compte des activités	38	<ul style="list-style-type: none"> • Liquidités et ressources en capital • Rapprochement des mesures non fondées sur les PCGR 	69 71
La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs	40	Gestion du risque financier	72
		Perspectives	74





NOS ACTIVITÉS

Sous le contrôle des agriculteurs de l'Ouest canadien, la Commission canadienne du blé est le plus important négociant de blé et d'orge au monde contrôlé par des producteurs. À titre d'un des plus grands exportateurs du Canada, nous vendons des grains à plus de 70 pays et remettons la totalité des produits des ventes, moins les coûts d'exploitation, aux agriculteurs des Prairies.



Blé

Le blé de l'Ouest canadien est vendu dans plus de 50 pays et jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs du monde entier en raison de l'uniformité et de la fiabilité de la qualité et de l'approvisionnement. La farine fabriquée à partir du blé des Prairies représente l'ingrédient principal de nombreux aliments de base, y compris les pains moulés, les pains plats, les pains cuits à la vapeur, certaines nouilles et d'autres produits, comme les craquelins.



Blé dur

Nous commercialisons le blé dur de qualité cultivé par les producteurs de l'Ouest canadien dans plus de 20 pays. La semoule est le principal produit obtenu après mouture du blé dur. Cette semoule est surtout utilisée dans la fabrication des pâtes et du couscous, un aliment de base en Afrique du Nord.



Orge de premier choix

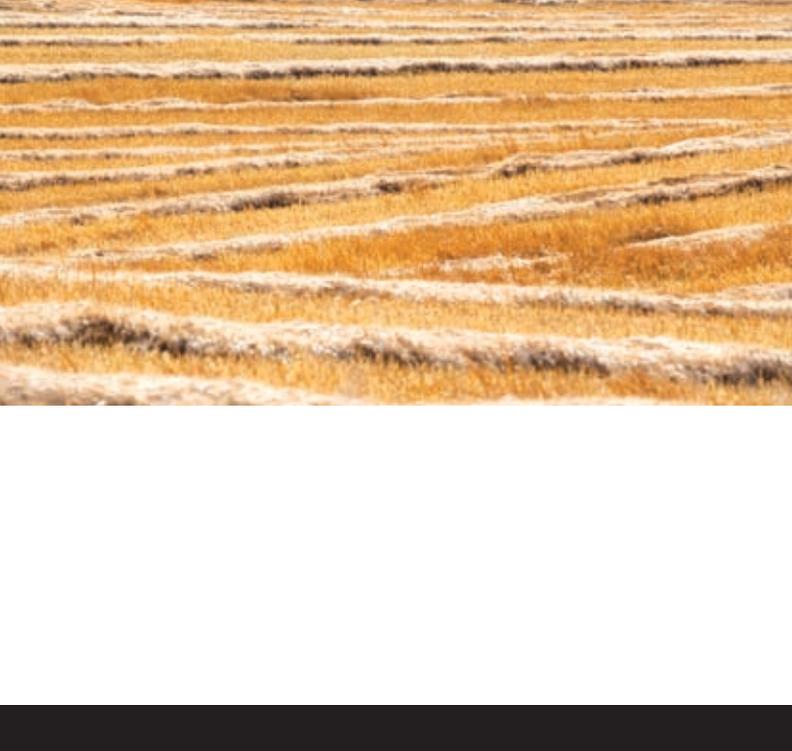
Environ 65 pour cent des cultures d'orge dans l'Ouest canadien sont consacrées à des variétés brassicoles. Une proportion d'environ 25 à 30 pour cent de cette orge satisfait aux normes rigoureuses de contrôle de la qualité établies pour la sélection de l'orge brassicole. La plus grande partie de l'orge de qualité entre dans la production du malt destiné à la fabrication de la bière à l'échelle nationale et internationale. De plus petites quantités sont utilisées pour la fabrication de whisky, de confiserie et de produits alimentaires et de boulangerie.



Orge fourragère

L'orge fourragère de l'Ouest canadien est consommée surtout dans l'industrie nationale de l'élevage porcin et bovin ou dans l'industrie avicole. Normalement, environ 95 pour cent de l'orge fourragère est consommée au pays et n'est donc pas commercialisée par la CCB. La Commission vend l'orge fourragère à l'étranger lorsque la structure de prix à l'échelle internationale présente des occasions de bons rendements pour les producteurs et rend les livraisons intéressantes.

Produits



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La grande majorité des grains cultivés au Canada est produite par des agriculteurs qui vivent et travaillent dans les Prairies. Chaque année, la CCB fait la commercialisation de 18 à 24 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien pour le compte des producteurs de cette région. Les produits annuels bruts provenant de ces ventes atteignent de 4 à 8 milliards de dollars et tous les produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, sont remis directement aux agriculteurs des Prairies.

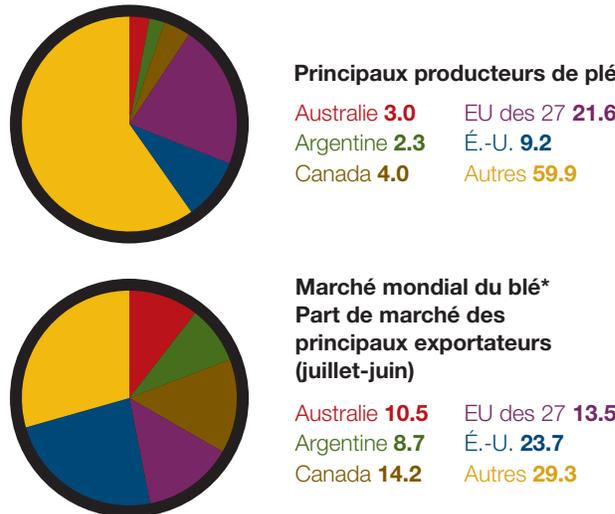
Concurrence mondiale

Le marché mondial du blé, du blé dur et de l'orge est très concurrentiel. Pendant plus de 70 ans, la CCB a maintenu et accru la présence et la renommée des grains de l'Ouest canadien sur le marché grâce à ses stratégies de positionnement et à son service à la clientèle. C'est pourquoi la Commission est devenue à l'échelle internationale le plus important négociant de blé et d'orge contrôlé par les agriculteurs. Toutefois, tous ses concurrents cherchent des façons de maintenir et d'accroître leur part du marché mondial, en particulier dans les segments haut de gamme.

Chaque année, nous vendons entre 12 et 18 millions de tonnes de blé de mouture à des clients du Canada et du monde entier. Notre principale clientèle à l'échelle internationale varie d'année en année et comprend le Japon, le Sri Lanka, l'Indonésie, l'Iran, l'Arabie saoudite et la Chine. Traditionnellement, les États-Unis ont aussi représenté un marché crucial pour le blé de mouture canadien.

Figure 1 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux exportateurs de blé.

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2004-2008)



* Comprend la farine de blé et le blé dur; englobe le marché intérieur de l'ex-Union soviétique

Ensemble, le Canada, l'Argentine, l'Australie, l'Union européenne (UE) et les États-Unis effectuent environ 71 pour cent des ventes totales de blé dans le monde, alors qu'ils assurent un peu plus de 40 pour cent de la production mondiale. Cette disparité pourrait exercer des pressions sur la part de marché du Canada, surtout si l'on tient compte de la présence accrue de pays exportateurs traditionnellement « mineurs » (p. ex., la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) sur le marché du blé (voir la figure 1). D'autres concurrents bénéficiant d'avantages liés aux coûts de production, comme des prix inférieurs pour les terres et les intrants, continuent de faire leur apparition.

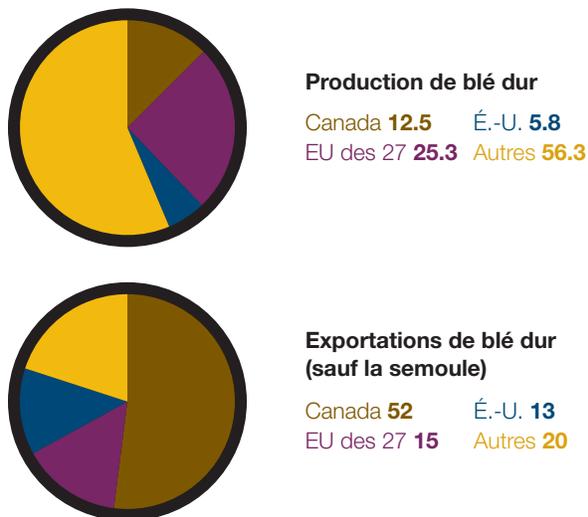
La situation est similaire dans le marché du blé dur. En effet, le Canada détient plus de 50 pour cent des parts du marché mondial du blé dur pour toute année donnée. L'UE, le Canada et les États-Unis sont responsables de quelque 81 pour cent du marché d'exportation. Cependant, ces trois producteurs représentent ensemble moins de 44 pour cent de l'approvisionnement en blé dur de toute la planète, le Canada en produisant moins de 13 pour cent. Traditionnellement, le Mexique n'est pas un grand exportateur de blé dur, mais avec la montée du prix du blé dur au cours des dernières années, il a exporté la majorité de sa récolte, ciblant les clients inquiets de cette montée des prix pour gagner une part de 10 à 15 pour cent du marché mondial.

Les acheteurs mondiaux apprécient le blé dur canadien pour son uniformité, sa qualité et la facilité de l'approvisionnement assuré par d'excellents réseaux de commercialisation et de manutention des grains. Les fabricants de pâtes d'Italie figurent parmi les



Figure 2 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs de blé dur

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2004-2008)

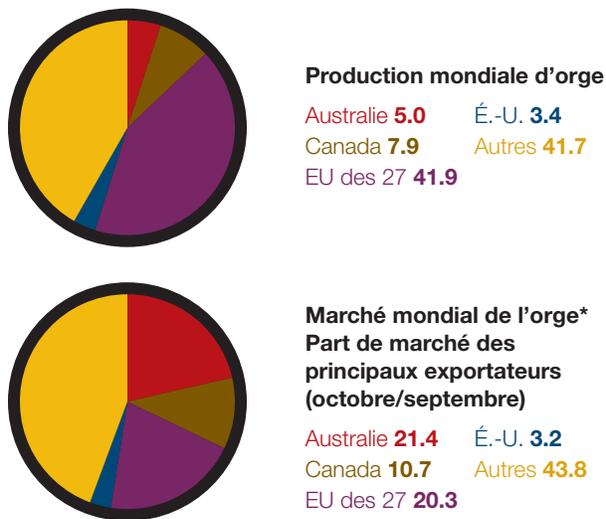


principaux acheteurs de blé dur canadien, avec des clients d'autres pays de l'Europe, de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), de l'Amérique du Sud (Venezuela, Chili et Pérou) et des États-Unis. L'industrie canadienne des pâtes alimentaires achète 300 000 tonnes environ de blé dur par année et fait habituellement partie de nos cinq principaux acheteurs.

Dans les marchés d'exportation de l'orge, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, l'Union européenne et les États-Unis, qui ensemble réalisent 56 pour cent des exportations. La plupart des années, l'Australie et les 27 pays de l'Union européenne dominent le marché de l'orge, chacun de ces deux acteurs fournissant environ 20 pour cent des marchés d'exportation. Les variétés d'orge brassicole à deux rangs de l'Ouest canadien sont utilisées par l'industrie brassicole nationale et sont également vendues aux grands clients de malt et d'orge brassicole aux États-Unis, en Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique du Sud. Les variétés d'orge à six rangs de l'Ouest canadien sont principalement vendues aux industries brassicoles et du maltage du Canada et des États-Unis, de plus petites quantités étant vendues au Mexique.

Figure 3 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs d'orge.

(% des totaux à l'échelle mondiale 2004-2008)



* Exclut les produits

C'EST POURQUOI LA COMMISSION EST DEVENUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE LE PLUS IMPORTANT NÉGOCIANT DE BLÉ ET D'ORGE CONTRÔLÉ PAR LES AGRICULTEURS.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La CCB est une société à régie partagée créée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (la Loi). Bien qu'elle ait été créée par une loi du gouvernement, la CCB n'est pas une société de la Couronne. Elle est régie par un conseil d'administration formé de 15 membres : 10 de ces membres sont des agriculteurs élus par les agriculteurs; quatre sont des représentants du monde des affaires et du secteur communautaire nommés par le gouvernement du Canada, en plus du président-directeur général de la CCB, nommé aussi par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Conformément au mandat du conseil d'administration, tous les administrateurs doivent agir dans les meilleurs intérêts de la Commission afin d'optimiser les rendements offerts aux producteurs de l'Ouest canadien qu'ils représentent.

Les activités et la structure de la CCB – le guichet unique des ventes, la mise en commun des prix et les garanties gouvernementales – sont définies par la Loi sur la CCB.



Le guichet unique des ventes

Conformément à la Loi sur la CCB, la Commission canadienne du blé est l'unique agent de mise en marché – le guichet unique – du blé et de l'orge produits dans l'Ouest canadien et destiné à la consommation humaine nationale et à l'exportation.

Le guichet unique permet à la CCB de mener ses activités grâce à une chaîne logistique d'approvisionnement efficace qui commence dans les exploitations agricoles pour s'étendre jusqu'aux clients nationaux et internationaux des marchés de grains. Il permet à la CCB de contribuer à la réputation de qualité et de fiabilité de l'approvisionnement du Canada – un fondement solide pour un excellent service aux clients. Ce guichet permet aux agriculteurs d'être compétitifs dans un marché mondial des grains dominé par une poignée de multinationales et dans un système national de manutention et de transport des grains contrôlé par trois importantes sociétés céréalières et deux sociétés nationales de chemins de fer.

Mise en commun des prix

La mise en commun des prix est la base sur laquelle s'appuie la CCB pour gérer les risques liés à la fixation des prix des grains produits par les agriculteurs dans un marché complexe et volatil. La mise en commun des prix signifie que tous les produits générés par les ventes durant la campagne agricole sont déposés dans l'un des comptes de mise en commun suivants : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère. Tous les produits des ventes moins les coûts de commercialisation sont remis aux agriculteurs par le truchement de ces comptes, sauf dans les cas où les producteurs ont choisi de participer aux programmes d'options de tarification de la CCB.

Les agriculteurs qui ont choisi le paiement par l'intermédiaire du système de mise en commun sont assurés d'obtenir le même prix pour leurs céréales, peu importe le moment auquel les grains sont vendus durant l'année ou les activités de vente de la CCB durant la campagne agricole, selon le grade, la classe et la teneur en protéines des grains.

Garanties gouvernementales

Le gouvernement du Canada garantit les acomptes versés par la CCB aux agriculteurs, les emprunts de la Commission et les ventes à crédit. Les acomptes garantis fournissent un prix plancher minimal, ce qui assure aux agriculteurs une protection contre la volatilité du marché des grains. Grâce aux emprunts garantis, les producteurs sont assurés d'avoir les taux d'intérêt les plus bas possibles sur les emprunts de la CCB, tandis que la garantie sur les ventes à crédit leur assure de ne pas tout perdre s'il y a défaut de paiement de la part des acheteurs de grain.

Ventes directes des producteurs (VDP)

Les agriculteurs ont la possibilité de vendre directement leurs grains à des acheteurs dans le cadre du programme de contrats de VDP afin de profiter des occasions offertes par un marché de niche. Grâce à ce programme, tous les agriculteurs de l'Ouest canadien peuvent profiter des avantages du guichet unique des ventes tout en restant à l'affût d'occasions supplémentaires de commercialisation.

Au-delà de la mise en commun des prix : les Options de paiement aux producteurs, et autres mesures

La CCB a mis en place des Options de paiement aux producteurs (OPP) en l'an 2000 en réponse à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle individuel sur la tarification de leur blé, de leur blé dur et de leur orge, sur le mode de paiement et sur le moment où ils seront payés. Ces options ont été conçues pour permettre aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix en choisissant le mode de tarification qu'ils préfèrent sans nuire aux comptes de mise en commun.

Les options de paiement offertes aux agriculteurs par l'entremise de la CCB, en plus du système de mise en commun des prix, sont les suivantes :

FlexPro : Cette option de tarification offre un prix quotidien pour les ventes de blé qui peut être bloqué durant la campagne agricole, à la condition que le tonnage soit assigné avant le début de la campagne.

Contrats à prix fixe (CPF) : Ces contrats permettent aux agriculteurs de bloquer un prix fixe et final pour leurs grains en se fondant sur la valeur marchande.

Contrats à prix fixe Plus (CPFPlus) : L'option de contrat à prix fixe pour le blé dur offre aux participants des possibilités additionnelles de bénéficier d'un rabais de la prime de risque à la fin de l'année.

Contrats sur base (CB) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix pour les contrats sur base et un prix à terme standardisé pour leur grain à différents moments. Le prix à terme standardisé peut être bloqué jusqu'à un an avant la récolte.

Option de paiement anticipé (OPA) : Visant à améliorer les options de rentrées de fonds pour les agriculteurs, l'OPA leur permet de recevoir des paiements égalant 80, 90 ou 100 pour cent du prix établi dans les perspectives de rendement (PDR) du compte de la CCB, moins un rabais, dans les 10 jours suivant la livraison. Les producteurs continuent de recevoir des paiements additionnels lorsque les rendements dépassent la valeur estimée dans les PDR.

En plus des OPP mentionnées ci-dessus, la CCB a mis au point d'autres programmes visant à fournir aux agriculteurs une meilleure flexibilité et un contrôle accru sur la tarification et la livraison de leurs grains.

CashPlus : Le programme *CashPlus* vise à répondre aux besoins des producteurs d'orge de l'Ouest canadien en assurant une plus grande flexibilité dans la tarification de l'orge brassicole et en établissant à l'avance un prix au comptant garanti qui reflète la valeur au marché.

GrainFlo : L'option GrainFlo a été élaborée afin de répondre à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle sur le calendrier de livraison de leurs grains. Cette initiative a pour but de fournir une flexibilité accrue tout en faisant en sorte que la CCB puisse quand même demander la livraison de grains au besoin afin de respecter ses engagements de vente. Ainsi, l'option permet aux agriculteurs de choisir entre quatre périodes de livraison définies.

Programme d'incitatif à valeur ajoutée (PIVA) : Le PIVA paye aux agriculteurs une prime pour avoir livré du blé ou de l'orge directement aux minoteries et malteries de l'Ouest canadien qui sont agréées et liées par la Commission canadienne des grains (CCG). Ce programme fait partie des engagements continus de la CCB de stimuler la transformation à valeur ajoutée des grains des Prairies. Il permet aux agriculteurs de livrer plus rapidement leurs grains et à la CCB de diminuer ses coûts d'entreposage et de transport. Il peut également aider les agriculteurs à réduire leurs frais de manutention.

Programme de prime au stockage du blé (PPSB) : Ce programme offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps no 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés des agriculteurs.

Programme de stockage pour le port de Churchill :

Ce programme offre aux agriculteurs une prime pour l'entreposage du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n° 1 et n° 2 à la ferme jusqu'au moment de l'appel de livraison pour expédition vers ce port nordique. Le calendrier de la saison d'expédition de Churchill est tributaire d'un volume important de grains récoltés l'été précédent, qui doivent être expédiés à l'extérieur du pays dès le début de juillet. Le programme de stockage pour le port de Churchill permet de s'assurer que ce grain sera disponible en temps voulu.

Les gens

La CCB peut compter sur un personnel diversifié et très qualifié qui joue un rôle essentiel dans sa réussite. La stratégie de la Commission relativement aux ressources humaines mise sur la gestion des talents, la planification de la relève et l'apprentissage et le perfectionnement des employés afin de mieux assurer la capacité de l'organisation de réaliser son plan stratégique. Le tiers de nos employés parlent au moins deux langues, ce qui favorise le maintien de bonnes relations d'affaires avec nos clients à l'international. Plus de 40 pour cent de nos employés proviennent du milieu de l'agriculture et de l'élevage et ont de la famille dans des collectivités agricoles partout dans les Prairies.

Le siège social de la CCB se trouve à Winnipeg, au Manitoba. La Commission a également des bureaux satellites à Beijing et à Tokyo. Nous avons aussi un bureau au port de Vancouver et des bureaux régionaux à Saskatoon, en Saskatchewan, et à Airdrie, en Alberta.

La majorité des 460 employés de la Commission travaillent à Winnipeg. Seize représentants d'entreprises agricoles (REA) sont à l'œuvre sur le terrain, couvrant d'importants districts de l'Ouest canadien. Ils doivent répondre aux besoins d'affaires des agriculteurs et entretenir des liens avec les installations de manutention des grains de leur district.

NOTRE VISION ET NOS STRATÉGIES

Au cours de la campagne agricole 2008-2009, le conseil d'administration, la direction et le personnel de la CCB ont déployé de grands efforts afin de rétablir une orientation et un plan stratégique à long terme pour la Commission. Ce plan stratégique a été approuvé par le conseil d'administration au début de l'exercice 2009-2010 et est maintenant en cours de mise en œuvre dans toute l'organisation. Un élément fondamental de ce plan est un engagement ferme de la CCB à offrir à tous les agriculteurs une valeur ajoutée, financière ou autre, tout en misant sur les liens solides et importants que la CCB entretient avec ses clients de partout dans le monde.

La CCB est un organisme de mise en marché qui appartient aux agriculteurs des Prairies et leur permet d'avoir une présence importante sur le marché international. Elle ne les isole toutefois pas de la réalité de ce marché, mais leur donne les moyens d'appliquer des solutions créatives aux enjeux auxquels ils font face.

La principale stratégie de la Commission consiste à déterminer les défis et les possibilités que présente le marché et à y réagir de façon novatrice. Elle repose sur la collaboration avec les agriculteurs et un engagement à écouter et à servir les producteurs de l'Ouest canadien, afin de leur fournir une valeur ajoutée sur leurs produits.

Nous avons relevé cinq éléments stratégiques qui sont les moteurs de notre succès.

Agriculteurs : En tant que principaux intervenants de l'organisation, les agriculteurs sont les destinataires ultimes des services de la CCB. Notre engagement à les servir est au cœur de notre stratégie. Le soutien et la satisfaction des producteurs en regard des services de la Commission sont des facteurs cruciaux. Pour que la CCB soit une réussite, les agriculteurs doivent la considérer comme une organisation qui comprend leurs besoins d'affaires et leur propose des solutions. Notre stratégie a pour but de montrer aux agriculteurs à quel point la Commission leur appartient et de les engager dans son fonctionnement.

Clients : Il est essentiel de comprendre les besoins et les attentes des clients et d'y répondre adéquatement pour contribuer à la prospérité des exploitations agricoles de l'Ouest canadien. Nous devons veiller à générer une valeur financière maximale pour les producteurs en fournissant à nos clients une gamme de services de calibre mondial, et en faisant montre d'innovation dans l'offre de produits et de services. Et nous nous efforcerons de continuer à fournir ces services avec cohérence et fiabilité.

Finances : La CCB vise à obtenir les meilleurs rendements possibles des ventes de grains pour les agriculteurs. La gestion serrée des coûts d'administration, des coûts directs et du risque financier rehausse la stabilité de l'organisation, assurant ainsi une valeur maximale pour les ventes de tous les producteurs.

Mesures stratégiques : Pour atteindre son but général de servir tous les agriculteurs et de leur offrir la plus grande valeur ajoutée, l'organisation doit mettre l'accent sur quatre priorités stratégiques.

1. Viser l'efficacité et l'efficience opérationnelles. Nous devons constamment améliorer et optimiser nos procédés et nos systèmes de façon à assurer un service rapide et adapté pour pouvoir respecter nos engagements envers les agriculteurs et les clients, tout en maintenant les coûts au minimum.
2. Offrir les services appropriés aux agriculteurs. Nous devons bien comprendre les différents besoins des nombreux groupes d'agriculteurs avec qui nous faisons affaire et établir des relations plus étroites avec eux.
3. Gérer adéquatement notre clientèle. Il faut s'assurer de maintenir des liens plus étroits et plus rentables avec nos clients. À cette fin, nous devons explorer des approches plus novatrices de partenariat avec nos clients dans le cadre d'initiatives qui seront au bout du compte profitables pour les agriculteurs.
4. Faire évoluer l'organisation dans une optique qui assure une valeur ajoutée pour tous les agriculteurs. Nous devons explorer et saisir les occasions de placer les producteurs en position stratégique pour l'avenir. À cette fin, il importe de trouver des occasions qui présentent un rapport coûts/avantages intéressant, offrent un fort potentiel de croissance, intensifient nos principales activités de mise en marché et assurent un avantage concurrentiel pour les agriculteurs.

Ressources et culture : Pour atteindre nos objectifs, nous devons veiller à ce que l'ensemble de l'organisation soit alignée sur notre culture de « Priorité aux producteurs ». Nos employés doivent démontrer leur engagement et leur fierté à l'égard de la CCB et du travail qu'ils font pour les producteurs. Nous devons nous assurer d'avoir les outils nécessaires pour faciliter notre fonctionnement interne. L'embauche, le maintien en poste et le perfectionnement des personnes qualifiées pour leur tâche sont indispensables au succès global de la CCB.

Nous voulons atteindre les niveaux de satisfaction les plus élevés parmi les agriculteurs en nous efforçant d'éliminer les causes potentielles d'irritation et en améliorant de toutes les façons possibles les programmes, l'information et les services qui leur sont fournis. Nous avons établi des cibles audacieuses pour y parvenir. Nous sommes déterminés à améliorer notre performance et à accroître la transparence et la responsabilisation de l'organisation dans l'exercice de ses activités. En bref, cela signifie établir des objectifs de rendement et des mesures d'évaluation qui favoriseront les comportements et les actions nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Tournés vers l'avenir, notre engagement à donner priorité aux producteurs, une caractéristique marquante et un engagement total de la CCB à offrir une valeur ajoutée à tous les producteurs, contribuera à l'expansion et au maintien de l'ensemble de nos activités.

COMMENT LES ÉTATS FINANCIERS RENDENT COMPTE DES ACTIVITÉS

La Loi sur la Commission canadienne du blé (Loi sur la CCB) exige que nous établissions un compte de mise en commun séparé pour chaque campagne agricole (du 1^{er} août au 31 juillet) pour chacune des cultures que nous traitons. Actuellement, nous avons cinq comptes de mise en commun chaque année : un pour le blé, un pour le blé dur, un pour l'orge de premier choix et deux pour l'orge fourragère. Ces comptes de mise en commun tiennent compte des produits et des charges liés aux tonnes de grain visées par les contrats et livrées par les agriculteurs, ainsi que des ventes faites pour chacune des cultures. Une fois que toutes les livraisons ont été faites pour la campagne agricole et que toutes les activités liées à la vente de grains ont été menées à terme, les bénéfices nets pour chaque mise en commun sont distribués aux producteurs. Les bénéfices nets directement attribuables aux ventes de grains de l'exercice considéré pour chaque compte de mise en commun sont redistribués aux agriculteurs qui ont livré le grain durant la période de mise en commun, en fonction des produits de vente par grade. L'état de la distribution indique en détail comment les bénéfices nets sont distribués par compte de mise en commun. Cet état reflète les paiements d'acomptes à la livraison, d'ajustement, intermédiaires et finaux, tels qu'ils ont été approuvés par le gouvernement du Canada.

Le programme d'Options de paiement aux producteurs (OPP) a été créé dans le but d'offrir aux agriculteurs une plus grande flexibilité dans la tarification de leurs grains; il devait fonctionner séparément des comptes de mise en commun. Par conséquent, dans le cadre des OPP, il n'est pas nécessaire que les rendements nets du programme soient retournés aux utilisateurs du programme d'OPP. La CCB assume les risques liés au programme et conserve les bénéfices qui en découlent à titre de couverture contre un éventuel risque lié à ce programme.

De plus, la CCB a commencé à effectuer des opérations au comptant d'orge fourragère et d'orge de premier choix, ainsi que de blé biologique et de blé dur. Tout comme pour les OPP, la Commission assume les risques liés aux programmes et conserve les bénéfices subséquents afin de compenser toute perte pouvant résulter des programmes.

Un fonds de prévoyance a été créé et l'excédent ou le déficit net des programmes d'OPP (soit la différence entre la valeur des ventes et les charges directes liées aux programmes, y compris les versements faits aux agriculteurs selon la valeur des contrats) est transféré à ce fonds, plus les produits finaux des opérations au comptant. Le fonds a un plafond de 60 millions de dollars et est régi par la Loi en vigueur.

Comme la CCB distribue tous les bénéfices, ses activités sont entièrement financées par des emprunts, qui sont contractés sur divers marchés financiers et sont garantis par le gouvernement du Canada.

La préparation des états financiers de la Commission représente un défi, celui de fournir des états financiers compréhensibles pour le lecteur, tout en se conformant aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et à la Loi sur la CCB. La principale difficulté tient à la date où les opérations ont été enregistrées relativement au tonnage inclus dans un compte de mise en commun ou une période donnée du programme. Selon les PCGR, les états financiers doivent présenter les activités et opérations au cours d'un exercice. La Loi sur la CCB exige que les états financiers pour les opérations de mise en commun présentent toutes les activités et opérations concernant les volumes achetés durant la période de mise en commun. Les comptes de mise en commun demeurent ouverts jusqu'au moment où, de l'avis de la direction, les activités de mise en commun sont pratiquement terminées et que les stocks restants peuvent être estimés à leur juste valeur. La distribution finale des produits aux agriculteurs marque la fin de cette activité.





Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers sont présentés sur une base cumulée et font état de tous les aspects des activités de la Commission – comptes de mise en commun, OPP et opérations au comptant. La présentation cumulée de ces activités est conforme aux PCGR au Canada. De plus, on y trouve un état de la distribution aux participants à la mise en commun, présenté séparément, afin de faire rapport sur les sommes finales distribuées par compte de mise en commun. Ces états financiers cumulés, y compris l'état de la distribution aux participants aux comptes de mise en commun, ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la CCB.

Afin de répondre aux besoins des producteurs et en conformité avec l'esprit de la Loi sur la CCB, nous avons fourni une comptabilité distincte de nos comptes de mise en commun dans le rapport de gestion. Ces états financiers sont conformes aux PCGR, sauf pour les éléments où la Loi sur la CCB peut exiger un traitement comptable différent, compte tenu de l'exigence

de créer des comptes de mise en commun distincts. Ces états financiers des différents comptes présentent les produits prévus, moins les frais d'exploitation, en fonction des ventes conclues après la fin de l'exercice aux fins de l'établissement du stock de clôture et ils excluent l'effet des gains et pertes d'après l'évaluation des instruments financiers qui ne concernent pas les opérations courantes des comptes de mise en commun. Grâce à ces états, les producteurs peuvent examiner les résultats de chaque compte de mise en commun et les bénéfices distribués subséquemment, qui peuvent être rapprochés avec les états vérifiés de la distribution aux participants des comptes de mise en commun. Le rapprochement des états individuels inclus dans le rapport de gestion avec les états financiers vérifiés est présenté aux page 71.

Les éléments de rapprochement entre l'état des comptes de mise en commun individuels et les états financiers conformes aux PCGR ont trait au moment de la comptabilisation de certaines opérations.

États financiers		
	États cumulés	États des comptes de mise en commun individuels
Période	Exercice de 12 mois, du 1 ^{er} août au 31 juillet	Aucune période d'exploitation définie – restent ouverts jusqu'à ce que toutes les activités de mise en commun soient pratiquement complétées et que les stocks restants puissent être évalués à leur juste valeur
Autorité	Principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada	<i>La Loi sur la Commission canadienne du blé</i>
Application	Application des PCGR	Application des PCGR, sauf avis contraire dans la Loi sur la CCB
Écarts*	<ul style="list-style-type: none"> • Écarts d'évaluation des stocks • Gains et pertes non réalisés liés à la comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers dans les produits prévus, moins les frais d'exploitation 	

*Le rapprochement des écarts est présenté à la page 71

LE PROGRAMME D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS (OPP) A ÉTÉ CRÉÉ DANS LE BUT D'OFFRIR AUX AGRICULTEURS UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITÉ DANS LA TARIFICATION DE LEURS GRAINS



LA CCB : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LES AGRICULTEURS

Pour offrir une valeur ajoutée aux producteurs, la CCB ne se contente pas de gérer la mise en marché des grains. Elle est toujours à la recherche de façons novatrices de faire les choses et explore constamment des possibilités d'élargir les services de la Commission afin d'offrir une valeur maximale aux agriculteurs pour leurs produits. Nous défendons leurs intérêts concernant divers enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets et nous concluons des ententes de partenariat en recherche et développement et avec des entreprises de transport. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan concernant les enjeux qui influent sur les bénéfices nets des agriculteurs.

Nous continuons de préconiser une entente à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) favorisant un meilleur accès aux marchés et la fin des subventions qui faussent les règles de conduite des échanges commerciaux. Malheureusement, le texte servant de base aux négociations actuelles obligerait les agriculteurs de l'Ouest canadien à abandonner des bénéfices importants en échange de quelques avantages tangibles dans la réforme des subventions et l'accès au marché. Nous avons appuyé les efforts du gouvernement du Canada en vue de conclure des ententes bilatérales avec les principaux pays clients et nous avons fixé notre attention sur les parties du monde où il est nécessaire de négocier des accords. En 2009, le Canada a mis en place un accord de libre-échange (ALÉ) avec le Pérou et il a déposé devant le Parlement canadien un projet de loi pour un ALÉ avec la Colombie. Le Pérou et la Colombie sont des marchés importants pour le blé et l'orge du Canada. Un ALÉ avec l'Association européenne de libre échange (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein) a également été conclu.

La CCB a établi un vaste réseau de stations météorologiques locales. WeatherFarm™ est maintenant le plus grand réseau météorologique de l'Ouest canadien, comptant 700 stations à la fin de 2009. Ce réseau comprend des stations de surveillance des conditions météorologiques reliées par Internet, qui alimentent un centre d'information en ligne qui aide les producteurs à prendre des décisions pour la gestion de leur entreprise. Les informations de WeatherFarm sont fournies gratuitement en ligne à tous les agriculteurs. Elles comprennent des outils de modélisation des infestations et des bulletins météorologiques qui sont utiles pour la lutte contre les ravageurs, la prise de décisions sur les semences et l'évaluation de la croissance des récoltes. Les agriculteurs apprécient également recevoir en temps réel et jusque dans leurs champs les données météo de dernière minute concernant leur région, qui sont aussi archivées pour l'analyse des tendances historiques.

Le Programme de prime au stockage du blé (PPSB) et notre Programme de stockage pour le port de Churchill fournissent des incitatifs financiers aux agriculteurs pour qu'ils entreposent à la ferme leur blé de qualité à forte teneur en protéines. La CCB s'est aussi engagée à faire en sorte que le port de Churchill demeure une option d'exportation viable pour les producteurs des Prairies car il leur permet des économies en réduisant les coûts de transport ferroviaire et évite les frais liés à l'utilisation de la voie navigable du Saint Laurent. Le port de Churchill est un employeur important et un moteur économique pour cette collectivité du Nord. En 2008, la CCB a expédié 424 000 tonnes de grain par ce port, un niveau supérieur au niveau annuel habituel. En 2009, 529 000 tonnes de grains de la CCB ont transité par ce port, le deuxième tonnage en importance depuis 1977.

Tant au pays qu'à l'étranger, la Commission canadienne du blé fait la promotion des grandes qualités du blé des Prairies et de l'expertise des agriculteurs canadiens des Prairies dans le but d'augmenter la consommation des produits du blé. Au Canada, nous avons poursuivi un partenariat de positionnement national avec Robin Hood, le plus grand fabricant de farine destinée à la vente au détail au Canada, dans une campagne incluant des livrets de recettes et des messages de la CCB sur la qualité du produit sur tous les sacs de farine Robin Hood. Nous avons également lancé une nouvelle initiative avec Primo Foods, l'un des fabricants de pâtes alimentaires les plus importants et réputés du Canada. À l'international, nous avons créé des partenariats stratégiques pour établir une image de marque en Amérique latine, au Japon et en Chine. On obtiendra d'autres détails sur les activités de positionnement de la Commission ailleurs dans le présent rapport.

Afin d'atteindre son objectif d'améliorer le contrôle de la qualité et le service à la clientèle, la CCB a notamment ouvert en octobre 2009 son premier laboratoire d'analyse et de classement des grains des Prairies. Ce laboratoire, situé à Saskatoon, en Saskatchewan,

LA CCB CONTINUERA DE DÉFENDRE LES DROITS DES AGRICULTEURS DE CHOISIR DE CHARGER LEURS GRAINS DANS LEUR PROPRE LOCALITÉ, ET LEUR FACILITERA LA TÂCHE EN CE SENS.

ajoute à la capacité de la Commission de répondre à ses besoins d'analyse et de classement, en particulier avant que le grain atteigne les ports ou les destinations nord américaines. De plus, ce laboratoire devrait permettre des économies aux agriculteurs en diminuant les coûts liés aux analyses sur les grains effectuées par une tierce partie.

Nous croyons en l'importance de la recherche et du développement. Que ce soit pour rehausser les revenus des agriculteurs et améliorer leurs pratiques, pour augmenter les ventes dans nos marchés à valeur ajoutée ou pour créer des liens avec de nouveaux clients, la recherche et le développement sont des éléments essentiels pour conserver notre avantage concurrentiel. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à investir dans la recherche pour trouver de nouvelles variétés de blé et d'orge résistantes aux maladies et des variétés qui offrent les qualités finales recherchées par les clients. Nos partenariats stratégiques avec des organismes comme l'Institut international du Canada pour le grain ou le Centre technique canadien pour l'orge brassicole nous aident à maintenir notre réputation de fournisseur avec un service à la clientèle hors pair. Nous investissons également dans la recherche et le développement de marchés afin d'appuyer l'industrie céréalière biologique de l'ouest du Canada dans le cadre du Projet de développement de marché pour la filière des céréales biologiques.

Un changement à l'interne qui promet d'être profitable à long terme sur le plan du service de la CCB tant pour les agriculteurs que pour les clients est notre projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA). Lancé en 2005, le projet TCA consiste en un programme complet visant à améliorer les systèmes et processus qui sont orientés directement vers les agriculteurs de l'Ouest canadien et les clients de la CCB. La Commission a augmenté sa capacité en matière de cyberservices en 2008-2009 afin de donner aux agriculteurs un outil de gestion des contrats de livraison et de paiement en ligne. Le projet TCA représente davantage qu'un changement de technologie : il s'agit d'une restructuration de nos méthodes de travail. Ce projet illustre un engagement renouvelé du conseil d'administration de la CCB d'orienter toutes les parties de l'organisation vers une amélioration du service aux agriculteurs.

Le transport des grains représente un enjeu fondamental pour les agriculteurs des Prairies et la CCB, car il peut s'avérer coûteux et poser des problèmes épineux. À cause des limites de capacité du transport ferroviaire et du nombre de wagons, il est difficile de transporter les grains des producteurs de façon efficace et efficiente. Lorsque les agriculteurs se regroupent par l'entremise de la CCB, ils ont suffisamment de poids pour exiger un service ferroviaire adéquat. Quand la qualité du transport ferroviaire n'est pas à la hauteur, les agriculteurs peuvent faire entendre leur insatisfaction par l'entremise de la Commission. En janvier 2008, l'Office des transports du Canada a statué en faveur de la CCB et

des expéditeurs de grain à la suite d'une plainte déposée par eux quant au niveau inadéquat de service fourni par le CN en 2006-2007. Cette décision a marqué un autre pas vers un système ferroviaire juste et rentable pour toutes les parties. Un appel de la décision de l'organisme concernant les manques au niveau du service en 2007-2008 est encore devant les tribunaux. Entre-temps, la CCB continue de faire des pressions pour un examen complet de la tarification, une initiative qui pourrait bénéficier à tous les agriculteurs qui expédient leur grain à l'exportation à partir de l'Ouest canadien.

La CCB facilite également l'utilisation des wagons par les producteurs en aidant à la conclusion des ventes, en obtenant les autorisations des silos terminaux aux ports, en collaborant avec la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'approbation des demandes et en réservant les wagons requis auprès des transporteurs ferroviaires. Les wagons des producteurs permettent à ceux-ci de diminuer les frais de manutention et de transport des grains, d'où une meilleure marge de profit pour les agriculteurs. En 2008-2009, les agriculteurs de l'Ouest canadien ont chargé un nombre sans précédent de wagons de producteurs, poursuivant une tendance observée depuis une décennie vers une utilisation accrue de ces wagons. La CCB continuera de défendre les droits des agriculteurs de choisir de charger leurs grains dans leur propre localité, et leur facilitera la tâche en ce sens.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE CONSIDÉRÉ

Facteurs ayant contribué au contexte commercial en 2008-2009



Production mondiale

Blé

La production mondiale de blé en 2008-2009 a atteint un niveau record en raison des grandes superficies ensemencées et des récoltes abondantes. Le Conseil international des céréales (CIC) estime la production mondiale de blé en 2008-2009 à 687 millions de tonnes, soit 78 millions de tonnes de plus que l'année précédente. La consommation de blé dans le monde a été plus forte que l'an dernier, se situant à 640 millions de tonnes, mais les stocks en fin d'année ont augmenté de 47 millions de tonnes. Les réserves mondiales de blé en fin d'année ont grimpé, passant de niveaux très faibles en 2007-2008 à 165 millions de tonnes en 2008-2009. Les stocks des cinq plus grands exportateurs de blé du monde ont augmenté de presque 18 millions de tonnes pour s'établir à 46 millions de tonnes. Les stocks de fin d'année du Canada pour la campagne 2008-2009 étaient de 6,5 millions de tonnes, une hausse de près de deux millions de tonnes par rapport à l'année précédente. Les prix ont diminué rapidement durant la première moitié de l'année commerciale, poursuivant une tendance à la baisse amorcée après le sommet enregistré à la fin de février et au début de mars 2008. Le marché du blé a ralenti tout au long de l'été et de l'automne en raison du grand volume des réserves mondiales. Le prix du blé est demeuré extrêmement versatile durant la deuxième moitié de l'année commerciale, pour reprendre de la vigueur au début de janvier et en juin 2009. La deuxième moitié de l'année a été marquée par une tendance à la baisse, bien qu'à un rythme plus lent qu'au cours de la première moitié de l'année commerciale.

Blé dur

La production mondiale de blé dur en 2008-2009 a atteint 38,4 millions de tonnes, une hausse frôlant les quatre millions de tonnes comparativement à 2007-2008. La production de blé dur au Canada et dans les pays de l'Union européenne a augmenté de 1,8 million de tonnes et de 1,6 million de tonnes respectivement, par rapport à 2007-2008. Le volume des transactions de blé dur à l'échelle mondiale est demeuré pratiquement inchangé, soit à 7,2 millions de tonnes. Les stocks de fin d'année des principaux exportateurs de blé dur ont grimpé pour s'établir à 3,6 millions de tonnes, en hausse de 2,2 millions de tonnes par rapport à 2007-2008. Le prix du blé dur a chuté durant la première moitié de la campagne agricole parce que l'abondance des récoltes a fait gonfler les réserves, pour ensuite lentement poursuivre sa tendance à la baisse durant le reste de la campagne.

Orge

La production mondiale d'orge en 2008-2009 a atteint 153,9 millions de tonnes, une hausse de 19 millions de tonnes comparativement à celle de 2007-2008. La production d'orge au Canada en 2008-2009 a augmenté pour se situer à 11,8 millions de tonnes, soit 800 000 tonnes de plus que l'an dernier. Le prix de l'orge a diminué tout au long de la première moitié de l'année en raison de l'abondance des réserves, puis il a marqué une légère hausse en juin et en juillet à mesure que les prévisions de production pour 2009-2010 laissaient entrevoir une baisse de plus de huit millions de tonnes.

Une récolte de grande qualité au Canada

La production canadienne de blé en 2008-2009 s'est située à 28,6 millions de tonnes, en forte hausse par rapport à la moyenne quinquennale. Les producteurs canadiens de blé d'automne et de blé de printemps ont ensemencé des superficies plus grandes qu'en 2007-2008. Les mauvaises conditions d'humidité des sols dans la moitié sud de la région agricole de l'Ouest canadien ont représenté la principale menace à la production céréalière au début du printemps 2008. Le début du printemps a été marqué par des températures très froides qui ont retardé les semences dans le sud et ont ralenti la fonte des neiges dans le nord. Des conditions de sécheresse dans les régions du nord ont persisté pendant toute la première moitié de la saison de croissance. Les précipitations en juin se sont situées à un niveau proche de la normale ou un peu au dessus de la normale, mais les températures étaient inférieures à la normale pour la plus grande partie des Prairies en mai et en juin. À la fin de juin, la saison de croissance était en retard de 10 à 15 jours, bien que la récolte se maintenait en bon, voire même en excellent état. Des températures moyennes et des conditions sèches dans les régions agricoles du nord ont persisté en juillet, ce qui a entraîné une certaine dégradation de la récolte, mais le réchauffement survenu en août a stimulé la croissance des céréales et permis de commencer la récolte de blé d'automne au milieu du mois. Des pluies persistantes durant la dernière semaine d'août et les dix premiers jours de septembre ont ralenti la récolte. Les températures sont restées douces en septembre, de nombreuses régions ayant signalé la première gelée d'automne une ou deux semaines plus tard que la normale, ce qui a permis aux céréales à culture tardive de mûrir sans dommages notables à la qualité. Les conditions météorologiques sèches ont aidé à préserver la qualité des récoltes, d'où le classement d'une proportion plus forte que la normale de la récolte de blé de printemps et de blé dur dans les deux grades supérieurs.



Marchés des denrées

Les marchés des denrées ont enregistré une baisse continue de la fin d'août au début de décembre 2008, l'abondance des réserves mondiales ayant exercé des pressions sur les prix. Les contrats à terme sur le blé des États-Unis ont été conclus à des prix beaucoup plus bas en 2008-2009 que les niveaux record de 2007-2008. Les contrats à terme sur le blé ont augmenté en décembre et en janvier en raison du fléchissement de la monnaie américaine et de la remontée du prix des oléagineux, qui a été soutenue par une forte demande de la Chine et des problèmes de production en Argentine. Les prix sont demeurés extrêmement volatiles de jour en jour, la tendance étant à la baisse de janvier à avril, puis ils se sont rétablis en mai, le dollar américain ayant perdu de la valeur par rapport à la plupart des grandes devises. Les prix ont ensuite chuté en juin à mesure que le dollar américain reprenait de la vigueur, la récolte de blé d'automne aux États-Unis ayant progressé et les conditions météorologiques s'étant améliorées pour le blé de printemps.

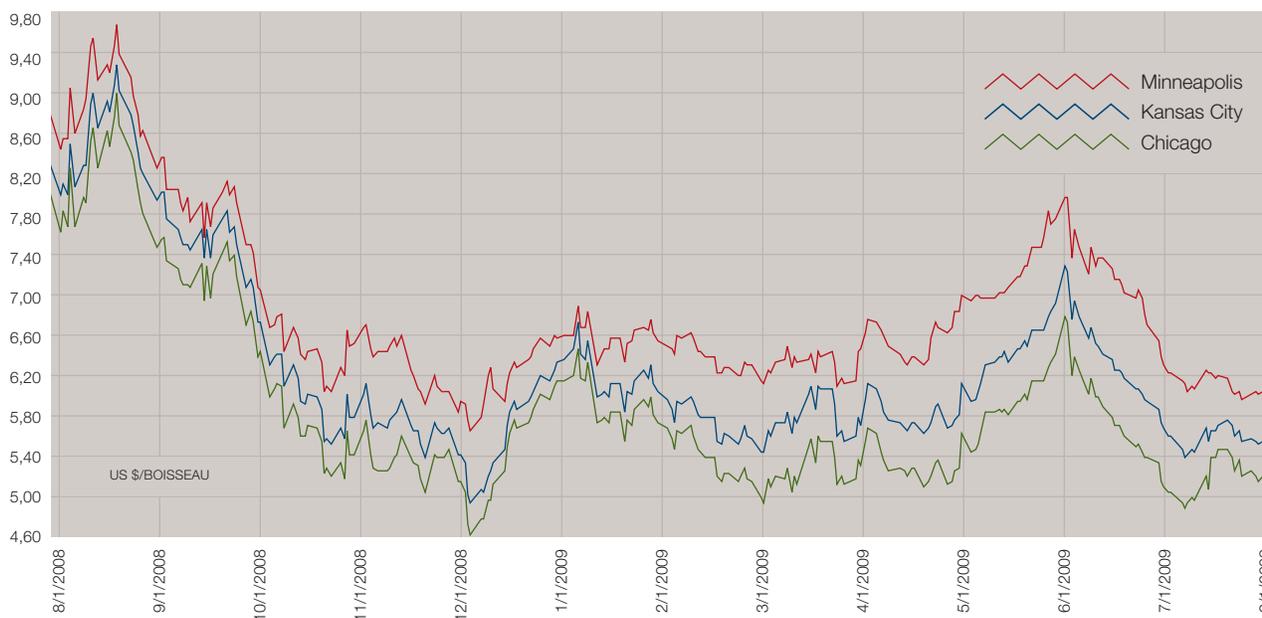
Durant la campagne agricole 2008-2009, le blé de Chicago s'est vendu à un prix plafond de 8,97 \$ US le boisseau à la fin d'août 2008 et à un minimum de 4,58 \$ US le boisseau au début de décembre 2008. Le blé de Chicago a terminé la campagne agricole à 5,28 \$ US le boisseau. Les contrats à terme sur le blé de

Kansas City ont été conclus au prix plafond de 9,28 \$ US le boisseau à la fin d'août 2008, pour ensuite revenir à un prix plancher de 4,90 \$ US le boisseau à la fin de décembre 2008. Le blé de Kansas City a terminé la campagne agricole à 5,59 \$ US le boisseau.

Les contrats à terme sur le blé de Minneapolis se sont négociés de façon similaire, atteignant un sommet de 9,68 \$ US le boisseau à la fin d'août 2008 et un prix plancher de 5,61 \$ US le boisseau au début de décembre 2008. Le blé de Minneapolis a terminé la campagne agricole à 6,05 \$ US le boisseau. L'écart entre les prix des contrats à terme sur le blé de Minneapolis et ceux de Kansas City est resté plus grand que la normale pendant la majeure partie de la période allant d'avril à juin, les prévisions pour les réserves de blé d'automne étant bonnes mais les prévisions à l'égard des réserves de blé de printemps étant, pour leur part, beaucoup plus limitées. Le prix du maïs a suivi une courbe similaire à celle du blé et s'est négocié à un niveau plancher pour la campagne agricole de 2,94 \$ US le boisseau au début de décembre. La figure 4 montre le prix du blé de Chicago, de Kansas City et de Minneapolis pendant la campagne agricole 2008-2009.

Le marché du blé dur a plongé également durant les quatre premiers mois de la campagne agricole 2008-2009, une baisse attribuable aux abondantes réserves mondiales et à la faible demande. Le prix élevé du blé dur en 2007-2008 a fait reculer la demande pour cette céréale, incitant certains fabricants de pâtes alimentaires à augmenter le contenu en blé de printemps de leurs produits. Le blé dur a été négocié à un prix relativement stable jusqu'en mai, les acheteurs ayant gardé une approche d'achat au jour le jour pour ne répondre qu'à la demande à court terme dans l'espoir que les prix baissent plus tard. En juin et en juillet, le prix du blé dur a encore baissé puisque la récolte de blé dur du Mexique et des régions du sud des États-Unis est venue s'ajouter aux réserves de blé dur sur le marché.

Figure 4 : Prix du blé de Chicago, de Kansas City et de Minneapolis en 2008-2009



Fléchissement du dollar canadien

Le dollar américain s'est apprécié grandement à la fin de 2008 par rapport à la plupart des grandes devises, dont le dollar canadien. Une forte aversion pour le risque a été attribuée à la généralisation de l'impact mondial de la crise financière. Le gouvernement américain a réagi en prenant des mesures visant à stimuler son économie. Parallèlement, on a constaté un engouement généralisé pour le dollar américain, de nombreux investisseurs considérant cette devise comme une valeur refuge. Ces facteurs ont entraîné la dévaluation du dollar canadien et de la plupart des autres devises dans le monde au début d'octobre. Le dollar canadien a commencé à reprendre de la vigueur en février, tout en continuant à enregistrer des niveaux inégalés d'instabilité jusqu'à la fin de la campagne agricole.

Comme la tarification de la plus grande partie des grains vendus par la CCB est faite directement en dollars américains, la faiblesse relative du dollar canadien en 2008-2009 par rapport à l'année précédente a eu un effet positif sur le rendement des comptes de mise en commun. Les stratégies de couverture suivies par la CCB ont permis d'atténuer les conséquences de l'instabilité générale du taux de change sur les comptes de mise en commun. Le graphique ci-dessous illustre la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la campagne agricole 2008-2009.

Situation des marchés financiers

Le resserrement du crédit amorcé en août 2007 sur les marchés financiers mondiaux a touché l'économie mondiale en 2008-2009, entraînant une récession généralisée et amplifiant l'instabilité et l'incertitude sur les marchés. En raison du maintien de conditions de crédit rigoureuses, les institutions financières ont eu de la difficulté à accroître leurs biens immobilisés, le marché des obligations de sociétés a été paralysé et le marché des actions a subi une dépréciation à un rythme sans précédent.

Cette période de turbulence a incité les investisseurs à rechercher des placements très sûrs, comme les titres de dette publique. La CCB, dont la dette est garantie par le gouvernement du Canada, a bénéficié de cette situation et a réussi à maintenir des liquidités malgré le contexte économique très difficile.

Baisse radicale des frais de transport maritime

La première moitié de la campagne agricole 2008-2009 a donné lieu à un revirement spectaculaire de la tendance haussière des frais de transport maritime. Au cours de l'été 2008, on a enregistré une diminution de la demande des Chinois pour le minerai de fer, ce qui a poussé à la baisse les tarifs de transport par des vraquiers de fort tonnage. À mesure que la crise économique prenait de l'ampleur, la croissance de l'économie mondiale a ralenti, réduisant à son tour la demande de produits finis et de matières premières et faisant diminuer considérablement la demande à l'égard du transport maritime en vrac, plus particulièrement pour le minerai de fer, le charbon cokéifiable et les transactions de produits d'acier fini. La crise du crédit est venue aggraver la situation en limitant la possibilité d'achat à crédit (fait à noter, 90 pour cent des échanges commerciaux dans le monde sont financés par crédit documentaire).

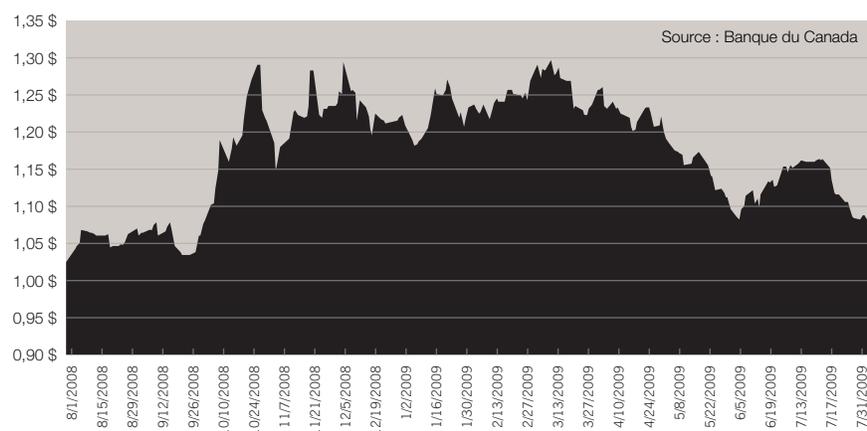
Tout d'abord, les tarifs de transport par conteneur de la côte Ouest ont augmenté à mesure que la demande de produits manufacturés a ralenti, ce qui a diminué la disponibilité des conteneurs pour l'importation. Par la suite, les tarifs ont chuté radicalement à la suite d'autres réductions de la demande de transport par conteneur, et les tarifs de transport en vrac sont devenus beaucoup plus concurrentiels en regard des faibles tarifs de fret par conteneur. En décembre 2008, l'Indice de la Baltique ou Baltic Dry Index, qui mesure la vigueur du marché mondial du transport maritime des marchandises sèches (en vrac), avait chuté de près de 95 pour cent par rapport au niveau record établi en mai 2008.

À mesure que l'économie mondiale a repris de la vigueur, que des plans visant à stimuler l'économie ont été annoncés par les gouvernements et que le crédit a recommencé à devenir disponible, les tarifs de transport en vrac ont recommencé à monter. La demande de la Chine pour le minerai de fer et le charbon cokéifiable s'est subitement accélérée au printemps 2009, exerçant une pression à la hausse sur les tarifs de transport en vrac de marchandises sèches, mais le rétablissement des tarifs des vraquiers de fort tonnage a été de courte durée. Au printemps et à l'été 2009, les frais de transport étaient instables, mais les niveaux de ces frais sont demeurés bien en deçà de

ce qu'ils étaient un an plus tôt.

Ainsi, comme les grains de l'Ouest canadien doivent être transportés par voie maritime sur des distances plus grandes, en moyenne, que pour les grains de nos concurrents, le désavantage pour les grains de l'Ouest canadien est moins important qu'il ne l'était lorsque les tarifs de transport étaient plus élevés.

Taux de la Banque du Canada publié à midi – dollars US/dollars CA



Mesures d'évaluation du succès

En novembre 2009, le conseil d'administration de la CCB a examiné les mesures du rendement de l'organisme pour 2008-2009. La CCB veille à l'évaluation et au suivi d'une série d'indicateurs clés sur une base annuelle, notamment les suivants : pourcentage des grains mis en marché, comparaison des prix de vente, contribution d'autres sources de revenus et primes de célérité/surestaries nettes. Chaque cible est établie en fonction de consultations auprès du personnel, d'une analyse des tendances historiques, des prévisions relatives aux tendances futures et de l'avis de la haute direction. Ces cibles sont également soumises à l'examen du conseil d'administration. Les objectifs de 2008-2009 et le rendement de l'organisme concernant les mesures d'évaluation ci-dessus sont résumés dans le tableau suivant.

Mesure d'évaluation	Objectif pour 2008-2009	Résultat pour 2008-2009
Pourcentage des grains mis en marché ¹	Blé – 95 % Blé dur – 75 %	Blé – 100 % Blé dur – 81 %
Comparaison des prix de vente ² (Fourchette des prix nets par tonne obtenus par la CCB comparativement aux prix de vente des concurrents pour le blé, le blé dur et l'orge)	Blé – 6,80 \$ Blé dur – 10,21 \$ Orge de premier choix – 11,35 \$	Blé – 6,65 \$ Blé dur – 15,37 \$ Orge de premier choix – 14,65 \$
Contribution des autres sources de revenus ³ (Sources de revenus additionnels de la CCB autres que les ventes de grains)	Total des revenus additionnels : 49,3 millions de dollars	Total : 57,7 millions de dollars
Primes de célérité/surestaries nettes ⁴	Primes de célérité nettes : 4,5 millions de dollars	Primes de célérité nettes : 7,4 millions de dollars

1 En raison du succès inattendu des programmes de la CCB dans un certain nombre de marchés comme ceux de l'Iraq, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh et de l'Iran pour la vente de blé de qualité moyenne et à teneur moyenne en protéines, toutes les livraisons de blé ont été acceptées durant la campagne agricole. Le volume de blé dur accepté en 2008-2009 a atteint 500 000 tonnes de plus que les objectifs fixés en novembre 2008. Une demande supérieure aux prévisions dans la deuxième moitié de l'année commerciale a favorisé un taux d'acceptation accru.

2 Les objectifs de comparaison relativement aux prix de vente pour 2008-2009 ont été fixés en novembre 2008, tenant compte des conditions de marché anticipées. Ces conditions étaient très différentes de celles de l'année précédente parce qu'on prévoyait des récoltes beaucoup plus abondantes dans les pays exportateurs, ainsi qu'une concurrence beaucoup plus agressive. Les ventes de blé ont atteint des niveaux légèrement inférieurs aux objectifs étant donné que les livraisons par les agriculteurs ont été supérieures aux prévisions initiales quand les objectifs ont été établis. Pour la mise en marché de ce volume plus grand que prévu, il a fallu adopter une approche plus audacieuse de tarification pour le tonnage additionnel et déplacer certains grains vers des marchés où la demande est axée sur des grains de qualité moyenne à bon prix.

Les résultats pour le blé dur et l'orge de premier choix ont dépassé les cibles visées. La fourchette des prix de vente du blé dur a été extrêmement instable en 2008-2009 à cause des conditions de marché et de la concurrence primaire au moment de la vente. La demande plus forte que prévue durant la deuxième moitié de la campagne agricole, en particulier de la part des acheteurs européens préoccupés par les sombres perspectives concernant leur nouvelle récolte, a favorisé une acceptation accrue et des ventes supérieures aux objectifs. Les réserves relativement limitées des États-Unis et la forte demande pour les grains de qualité de l'Amérique du Nord dans un certain nombre de marchés ont facilité l'augmentation des primes.

Il convient de noter que pour chaque vente effectuée, la CCB calcule l'écart des prix nets selon ses renseignements les plus à jour sur la concurrence, mais la stratégie de vente de la Commission ne vise pas uniquement à maximiser cet écart. La Commission met plutôt l'accent sur l'obtention des rendements les plus élevés possibles pour les agriculteurs sur l'ensemble des volumes de vente, et pas nécessairement pour des ventes en particulier.

3 La contribution des autres sources de revenus a dépassé les objectifs établis pour 2008-2009, et ce, sous presque tous les aspects de cette mesure d'évaluation, qui comprend la passation de marchés, les ententes de manutention par les transporteurs ferroviaires et aux silos terminaux, les opérations sur devises discrétionnaires, les baux relatifs aux wagons-trémies, les économies réalisées grâce au paiement anticipé des stocks et les intérêts créditeurs nets.

4 La CCB a réalisé des primes de célérité plus élevées que dans les prévisions grâce à l'amélioration du service ferroviaire et de la capacité de transport. Plusieurs facteurs ont permis de dépasser ces objectifs concernant la capacité de transport et le service ferroviaire, dont le principal est la récession à l'échelle mondiale (avec une moins grande demande de services ferroviaires des autres clients).

Résultats cumulés des comptes

La Commission canadienne du blé administre cinq comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère A et orge fourragère B. Les sections des pages suivantes présentent les résultats d'exploitation pour chaque compte individuellement. On trouvera ci-dessous les résultats cumulés des comptes de mise en commun, sauf ceux des options de paiement aux producteurs et des opérations au comptant.

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009 Total	2008 Total
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN		
Livraisons (en tonnes)	22 655 170	19 849 540
Produits	7 516 053 \$	8 004 688 \$
Coûts directs		
Frais de transport	298 598	305 653
Manutention aux silos terminaux	189 023	136 706
Entreposage des stocks	86 877	68 958
Financement des stocks en silos de collecte	5 967	12 643
Ajustement des stocks	(15 349)	11 770
Achats de grains	22 480	30 280
Autres coûts directs	30 451	38 567
Total des coûts directs	618 047	604 577
Produits d'exploitation nets	6 898 006	7 400 111
Autres produits	226 323	224 622
Intérêts créditeurs nets	11 444	17 505
Frais administratifs	(74 015)	(68 499)
Organismes de l'industrie du grain	(1 970)	(1 461)
Total des bénéfices des comptes de mise en commun	7 059 788	7 572 278
Déductions		
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	626 278	2 304 309
Bénéfices distribuables	6 433 510 \$	5 267 969 \$
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION		
Livraisons (en tonnes)		
Livraisons totales	22 655 170	19 849 540
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	2 126 254	6 266 633
Livraisons pour distribution aux comptes de mise en commun	20 528 916	13 582 907
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Acomptes à la livraison	4 979 692 \$	3 671 568 \$
Paielements d'ajustement	664 860	1 226 901
Paielements intermédiaires	293 221	—
Paielements finaux	494 349	341 868
Total des bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	6 432 122	5 240 337
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués	1 388	27 632
Total de la distribution	6 433 510 \$	5 267 969 \$

Compte de mise en commun du blé

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	15 931 542		13 368 118	
Produits	5 049 839	\$ 316,97	5 203 943	\$ 389,28
Coûts directs				
Frais de transport	180 940	11,36	199 904	14,95
Manutention aux silos terminaux	147 738	9,27	103 269	7,73
Entreposage des stocks	49 234	3,09	41 503	3,10
Financement des stocks en silos de collecte	4 244	0,27	8 566	0,64
Ajustements des stocks	(12 766)	(0,80)	4 891	0,37
Achats de grains	16 694	1,05	14 766	1,10
Autres coûts directs	25 625	1,61	29 934	2,24
Autres coûts directs	411 709	25,85	402 833	30,13
Produits d'exploitation nets	4 638 130	291,12	4 801 110	359,15
Produits d'exploitation nets	146 689	9,21	138 347	10,35
Intérêts créditeurs nets	8 059	0,51	8 910	0,67
Frais administratifs	(52 043)	(3,27)	(46 132)	(3,45)
Organismes de l'industrie du grain	(1 359)	(0,09)	(957)	(0,07)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	4 739 476	297,48	4 901 278	366,65
Déductions				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	553 925	291,64	1 846 584	363,91
Bénéfices distribuables	4 185 551	\$ 298,29	3 054 694	\$ 368,31
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	15 931 542		13 368 118	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	1 899 323		5 074 311	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	14 032 219		8 293 807	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	3 242 963	\$ 231,12	2 193 016	\$ 264,43
Paiements d'ajustement	381 192	27,17	664 444	80,11
Paiements intermédiaires	214 768	15,31	–	–
Paiements finaux	346 628	24,69	175 881	21,20
Total des bénéfices distribués aux participants du compte en commun	4 185 551	298,29	3 033 341	365,74
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	21 353	2,57
Total de la distribution	4 185 551	\$ 298,29	3 054 694	\$ 368,31



Stratégie

La production de blé autre que le blé dur de l'Ouest canadien en 2008-2009 a atteint 20 millions de tonnes, soit une hausse de 5,3 millions par rapport à la récolte 2007-2008, ce qui représente aussi un niveau supérieur à la moyenne quinquennale, qu'une récolte plus petite en 2006-2007 a diminuée. La qualité du blé récolté était supérieure à la moyenne, 75 pour cent des grains engrangés se classant dans les deux premiers grades au classement de la qualité. La teneur moyenne en protéines de 13,4 pour cent du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) correspondait à la moyenne quinquennale.

La CCB a dû déployer des efforts supplémentaires pour écouler l'abondante récolte de blé de 2008 en tenant compte de l'incertitude des marchés. Après la récolte, au début de l'année commerciale 2008-2009, la crise financière mondiale exerçait des pressions sur les prix des denrées agricoles. À mesure que l'année avançait, le prix des denrées est resté inférieur à la normale après avoir atteint des sommets inégalés en 2007-2008, mais la dépréciation du dollar canadien a aidé à augmenter les rendements en monnaie canadienne. Le recul des tarifs de fret maritime, un facteur déterminant dans la position concurrentielle sur le marché international des grains, a représenté à la fois une source d'occasions d'affaire et des difficultés à surmonter. La capacité logistique a été suffisante pour déployer notre stratégie de mise en marché, étant donné la concurrence moins grande pour les services ferroviaires et maritime due à la crise du crédit à l'échelle planétaire.

La production de nos concurrents de l'Australie et des pays de la mer Noire a rebondi en 2008, exerçant une pression sur les marchés des grains avec une teneur en protéines faible ou moyenne. La CCB a réagi de façon à maximiser les ventes et les expéditions de grains par rapport à ses concurrents américains pour éviter les secteurs les moins payants sur le marché international du blé. Les difficultés de production vécues par l'Argentine ont fourni des possibilités supplémentaires de ventes en Amérique du Sud, dont la CCB a su profiter pour trouver de nouveaux marchés pour l'abondante récolte de grains du Canada.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons par les producteurs de tous les grains autres que le blé dur ont atteint 15,9 millions de tonnes, une hausse de 19 pour cent par rapport aux 13,4 millions de tonnes de l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à une production plus abondante que l'an dernier. Les livraisons dans le compte de mise en commun du blé ont été acceptées jusqu'au 25 septembre 2009. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs

engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Les livraisons de blé ont varié selon la série de contrats, le grade et la classe des grains. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre trois types de contrats de livraison de blé : contrat de série A (avant le 31 octobre, mais avant le 30 septembre pour le blé roux d'hiver CWRW [Canada Western Red Winter]), contrat de série B (avant le 31 janvier) et contrat de série C (au plus tard le 31 mai). La CCB annonce les taux d'acceptation après avoir évalué les quantités totales de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour cette céréale. À l'automne 2008, les marchés mondiaux se sont effondrés, c'est pourquoi la CCB a décidé d'adopter une approche graduelle pour l'acceptation des contrats.

Le taux d'acceptation des contrats de série pour le blé a varié en 2008-2009 (voir ci-dessous). La portion de l'offre non acceptée est reportée à la série suivante.

Acceptation des livraisons à contrat en 2008-2009

	Acceptation	% des livraisons acceptées
Série A	CWRS, CPSR, CWSWS	80 %
	CPSW, CWES, CWRW	100 %
Série B	CWRS, CPSR, CWSWS	40 %
	CPSW, CWES	100 %
	CWRW	0 %
Série C	Acceptation de tout le blé	100 %

* CPSW = Blé blanc de printemps Canada Prairie

** CWES = Blé extra fort de l'Ouest canadien

*** CWSWS = Blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien

Le blé roux d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW) a fait l'objet des premiers appels de livraison, suivi peu après par les autres classes de blé. Ces appels de livraison reflètent les ventes importantes de blé faites à l'automne. La plupart de ces programmes de contrats se sont terminés plus tard durant la campagne agricole grâce aux efforts de la CCB visant à encourager les livraisons de ces classes de blé dans le réseau afin de respecter les engagements contractuels. Le grand nombre de contrats signés pour le blé CWRW a permis de prolonger le programme de vente tout au long de la campagne agricole, au-delà de la période traditionnelle d'août à novembre. Les livraisons de blé fourrager de l'Ouest canadien ont été assurées dans le cadre de quatre contrats à livraison garantie, qui permettent d'associer les livraisons par les producteurs avec des clients en particulier.

L'option de contrats de livraison GrainFlo, ajoutée en 2008-2009, offre aux producteurs la possibilité de conclure des contrats pour le blé CWRS durant l'une des quatre périodes de livraison garantie. En 2008-2009, les périodes 1 et 2 (soit de novembre à décembre et de janvier à février) ont été les plus populaires. Le taux d'acceptation des livraisons de blé aux termes de contrats GrainFlo a été de 100 pour cent.

En 2008-2009, la CCB a offert des programmes visant à aider les agriculteurs à la mise en marché du blé touché par la fusariose. Les producteurs pouvaient signer des contrats à livraison garantie pour pouvoir livrer leur blé CWRS n°s 2, 3 et 4 ainsi que leur blé CWRW n° 2 atteints par la fusariose à un niveau supérieur à la limite permise, tout en continuant de recevoir un acompte approprié à la livraison, moins les frais de nettoyage des impuretés, sur le nombre net de tonnes fournies par les agriculteurs.

Le Programme de prime au stockage du blé (PSB) offrait aux producteurs la possibilité de signer un contrat de vente de blé CWRS n° 1 de qualité supérieure au cours de la campagne agricole 2007-2008 pour livraison en 2008-2009, ce qui assure des stocks suffisants pour répondre à la demande des clients de choix. En 2008-2009, les premiers appels de livraison aux termes du programme PSB ont été faites durant la première moitié de la campagne agricole, et des stocks ont été transportés vers la côte Ouest et mélangés avec des grains à faible teneur en protéines pour augmenter les réserves totales de blé CWRS n° 1 à teneur élevée en protéines.

Le contrat de livraison garantie dans le couloir de Churchill offre aux agriculteurs une prime et des possibilités de stockage pour assurer la disponibilité des réserves de blé CWRS pour le programme de vente de Churchill à des endroits où les tarifs de transport sont favorables. Les appels de livraison pour ce programme ont été faits à la fin de la campagne 2008-2009 pour permettre aux agriculteurs de livrer à temps leurs grains pour l'ouverture du port.

Appels de livraison en 2008-2009

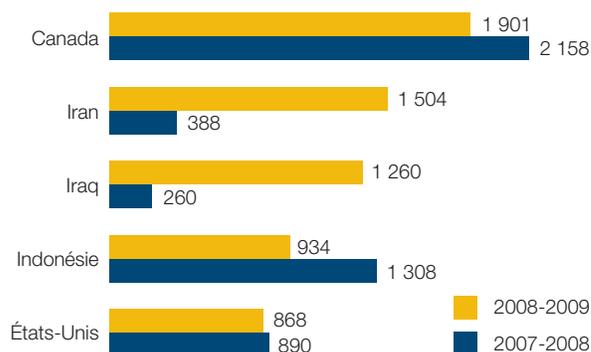
Programme de contrats	Appels faits pas plus tard que	Volume
CWRS série A n°s 1 et 2	Février	80 %
CWRS série A n° 3	Mars	80 %
CPSR série A	Février	80 %
CPSW série A	Août	100 %
CWES série A	Août	100 %
CWRW série A	Avril	100 %
CWSWS série A	Mars	80 %
CWRS série B	Mars	40 %
CPSR série B	Mars	40 %
CPSW série B	Mars	100 %
CWES série B	Mars	100 %
CWSWS série B	Mars	40 %
Série C – toutes les classes et tous les contrats	Mai	100 %

Produits

Le marché canadien a été notre principal acheteur de blé, représentant 1,9 million de tonnes de marchandises. Vient ensuite l'Iran, par ordre d'importance, parmi les principaux acheteurs de notre blé en 2008-2009, avec des livraisons de 1,5 million de tonnes, puis l'Iraq, qui en a acheté 1,3 million de tonnes. L'Iran s'adresse au marché mondial quand sa production nationale ne réussit pas à répondre aux besoins de sa population. Avec l'abondante récolte des agriculteurs canadiens en 2008, la CCB a pu répondre à la demande de l'Iran et de l'Iraq, deux acheteurs importants mais qui recherchent des grains à bon prix. L'Indonésie et les États-Unis ont été les quatrième et cinquième principaux acheteurs de blé; l'Indonésie en a acheté 934 000 tonnes, une baisse de 1,3 million de tonnes par rapport à l'an dernier, et les États-Unis ont commandé 868 000 tonnes de blé, soit un peu moins que les 890 000 tonnes achetées en 2007-2008.

Figure 6 : Principaux acheteurs de blé

(en milliers de tonnes)



Le total des produits du compte de mise en commun du blé s'est établi à 5 milliards de dollars pour 15,9 millions de tonnes de blé livré, représentant des produits bruts moyens de 316,97 \$ la tonne (389,28 \$ en 2008), en baisse de 72,31 \$ par rapport aux sommets enregistrés en 2007-2008, mais à un niveau encore supérieur aux résultats de 2006-2007. La diminution du total des produits reflète la chute des prix à l'échelle mondiale comparativement aux maximums jamais égalés, et le fort pourcentage des livraisons de blé acceptées et mises en marché dans le compte de mise en commun 2008-2009. Après le faible tonnage de grain produit à l'échelle mondiale en 2007, la production globale de blé a augmenté en 2008, maintenant les prix à un faible niveau sur le marché international. Les prix ont décliné tout au long de l'été 2008 mais se sont stabilisés durant la première moitié de 2009, en grande partie à cause de la diminution de la demande et du report des achats de grain attribuable aux répercussions de la crise du crédit.

Le rendement final du compte de mise en commun pour le blé CWRS n° 1 avec une teneur en protéines de 13,5 pour cent (net de toutes charges) s'est établi à 311,36 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, comparativement à 372,06 \$ la tonne l'année précédente. Étant donné la forte demande et l'abondance des réserves de blé de mouture nord-américain de qualité supérieure à forte teneur en protéines, la prime pour une teneur en protéines variant entre 11,5 pour cent et 13,5 pour cent s'est située

à 18,03 \$ la tonne, une hausse par rapport à 6,44 \$ la tonne l'an dernier. Le rendement final du compte de mise en commun du blé CWRS n° 3 et du blé CPSR n° 2 a été de 271,44 \$ et de 260,00 \$ la tonne respectivement, par rapport à 351,26 \$ et à 337,03 \$ la tonne en 2007-2008.

Les coûts directs ont baissé de 4,28 \$ la tonne, notamment grâce à la diminution des coûts de transport maritime à la suite de l'allègement de la demande de fret océanique, qui a entraîné à son tour une diminution des tarifs (et des frais) de surestaries. Il y a eu une augmentation des expéditions de grains sur une base FOB (franco à bord) qui a fait augmenter les frais de manutention aux silos terminaux. Les compagnies céréalières ont procédé à des déclassements de grains mélangés, ce qui a contribué à faire diminuer les coûts directs.

Les produits d'exploitation nets ont été de 291,12 \$ la tonne, une baisse de 68,03 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits de 9,21 \$ la tonne, en baisse de 1,14 \$ la tonne, sont attribuables au recouvrement de charges déduites par les agents de la Commission. Le recouvrement des frais de transport a baissé en raison d'une plus faible proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays et des frais perçus par les sociétés céréalières qui ont été recouverts par le compte de mise en commun. Bien que le tonnage global touché par ce recouvrement des coûts ait diminué, le taux de recouvrement par tonne a augmenté en raison de la hausse des frais de transport par tonne.

Le poste « autres produits » comprend un virement de 16,2 millions de dollars qui a été fait du fonds de prévoyance au compte de mise en commun du blé. Ce virement respecte la politique approuvée par le conseil d'administration de la CCB selon laquelle, en cas de solde positif du fonds de prévoyance, le fonds doit rembourser aux comptes de mise en commun les montants prélevés de ces comptes en 2007-2008 (voir ci-dessous).



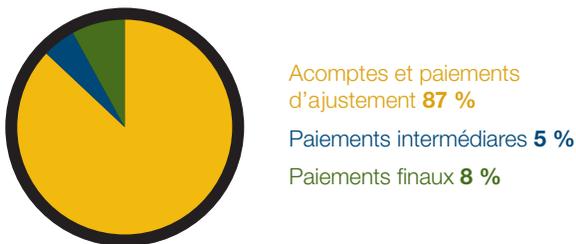
Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a baissé de 3 pour cent pour s'établir à 4,7 milliards de dollars ou 297,48 \$ la tonne. De ces 4,7 milliards de dollars de vente, 4,2 milliards de dollars ont été redistribués aux participants du compte de mise en commun, la distribution de 87 pour cent de ce montant ayant été approuvée le 25 juin 2009, sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre proportion de 5 pour cent avait été distribuée en tant que paiements intermédiaires au 21 octobre 2009.

Environ 554 millions de dollars de rendements des ventes ont été appliqués à partir du compte de mise en commun du blé aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP). Ce montant représente le rendement de différents grades et classes de blé livrés aux termes de contrats à prix fixe (CPF), de contrats à prix quotidien (CPQ), de contrats sur base (CB) et d'options de paiement anticipé (OPA). Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs. En raison d'une baisse de participation des producteurs à ces programmes optionnels, les rendements des ventes de 2008-2009 qui ont été appliqués aux programmes d'OPP ont été inférieurs de 1,3 milliard de dollars aux montants appliqués aux programmes d'OPP l'année précédente.

Au cours de l'année précédente, le conseil d'administration de la CCB avait approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. De ce montant, 21,4 millions de dollars provenaient du compte de mise en commun du blé (voir les « autres produits » ci-dessus).

Figure 7 : Bénéfices distribués aux agriculteurs



Compte de mise en commun du blé dur

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	4 281 394		3 581 037	
Produits	1 728 084	\$ 403,63	1 976 339	\$ 551,89
Coûts directs				
Frais de transport	105 501	24,64	89 325	24,94
Manutention aux silos terminaux	35 375	8,26	24 763	6,92
Entreposage des stocks	17 501	4,09	13 006	3,63
Financement des stocks en silos de collecte	855	0,20	3 050	0,85
Ajustement des stocks	813	0,19	5 318	1,49
Achats de grains	4 836	1,13	12 437	3,47
Autres coûts directs	8 898	2,08	6 367	1,78
Achats de grains	173 779	40,59	154 266	43,08
Produits d'exploitation nets	1 554 305	363,04	1 822 073	508,81
Autres produits	29 089	6,79	21 939	6,13
Intérêts créditeurs nets	637	0,15	1 350	0,38
Frais administratifs	(13 986)	(3,27)	(12 358)	(3,45)
Organismes de l'industrie du grain	(357)	(0,08)	(260)	(0,07)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	1 569 688	366,63	1 832 744	511,80
Déductions				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	26 995	362,15	266 213	511,43
Bénéfices distribuables	1 542 693	\$ 366,72	1 566 531	\$ 511,85
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	4 281 394		3 581 037	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	74 540		520 522	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	4 206 854		3 060 515	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	1 126 574	\$ 267,80	964 923	\$ 315,29
Paiements d'ajustement	238 518	56,70	503 313	164,45
Paiements intermédiaires	62 643	14,89	–	–
Paiements finaux	114 958	27,33	95 194	31,10
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	1 542 693	366,72	1 563 430	510,84
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	3 101	1,01
Total de la distribution	1 542 693	\$ 366,72	1 566 531	\$ 511,85

Stratégie

Par suite des rendements sans précédent du blé dur en 2007-2008, la superficie cultivée pour cette céréale dans l'Ouest canadien a dépassé la moyenne quinquennale pour se situer à plus de six millions d'acres, une augmentation de 25 pour cent comparativement à 2007. La production proprement dite a grimpé de 50 pour cent par rapport à la récolte de 2007-2008, atteignant 5,5 millions de tonnes en 2008. Avec l'abondante récolte de blé dur obtenue au Canada et les prévisions de ventes de sept millions de tonnes de blé dur sur le marché mondial, la CCB se trouvait dans un contexte de commercialisation où les limites de la demande mondiale de blé dur seraient le principal facteur dictant sa stratégie, compte tenu des réserves imposantes du Canada.

La récolte de blé dur du Canada était de grande qualité, 60 pour cent des grains produits entrant dans les deux grades supérieurs.

Considérant le niveau de production de blé dur par rapport à la demande mondiale, il était clair que la CCB aurait de la difficulté à accepter toutes les livraisons de blé dur en 2008-2009. Consciente de cette réalité, la Commission a choisi une stratégie de mise en marché du blé dur visant à maximiser les ventes de blé dur sans mettre de pression excessive sur les prix du marché mondial.

La demande de blé dur a été à son niveau le plus bas au début de la campagne agricole étant donné que la demande des importateurs était limitée par l'utilisation de la production nationale de cette céréale. La CCB a pu accroître le volume des ventes plus tard en 2008-2009 et est devenue le principal fournisseur de blé dur durant cette période. Le rendement par tonne qui en a résulté pour le compte de blé dur a été le deuxième plus important dans l'histoire, et la CCB a pu accepter plus de 80 pour cent des livraisons de blé dur offertes.

La récolte de 2008 a aussi été plus importante aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne, traditionnellement nos deux principaux concurrents comme fournisseurs de blé dur. La production accrue de ces concurrents ainsi que la disponibilité des nouvelles réserves nationales dans les principaux pays importateurs ont ralenti la demande pour le grain de la nouvelle récolte et stimulé la compétition au début de la campagne agricole. Cela a été particulièrement le cas dans la région de la Méditerranée, où les pays de l'UE avaient une des meilleures récoltes de blé dur jamais enregistrée, alors que nous étions considérablement désavantagés à cause du transport. Le contexte de mise en marché en Europe s'est amélioré à mesure que l'année avançait et que les tarifs de fret maritime déclinaient. Parallèlement, le désavantage du Canada pour ce qui est du transport s'est rétréci et nous avons pu intensifier nos ventes en Europe avec des rendements intéressants.

Le programme de vente du blé dur a fait des progrès considérables au début de l'année 2009 et le taux d'acceptation des livraisons s'est accru pour les contrats de série B. La CCB a maximisé le taux d'acceptation du blé dur dans le compte de mise en commun jusqu'à atteindre le niveau qui pouvait être mis en marché avec des rendements satisfaisants sans risque d'exercer une pression induite à la baisse sur la structure du marché mondial du blé dur. L'acceptation de volumes additionnels de blé dur dans le compte

de mise en commun aurait impliqué des ventes à des minoteries et à des acheteurs de blé fourrager qui n'achètent généralement pas de blé dur, et à des prix bien inférieurs aux perspectives de rendement et au marché interne pour le grain fourragers. Même avec les récoltes relativement abondantes de blé dur de l'Europe et des États-Unis et la vigueur du programme de vente du blé dur du Mexique, la CCB a réussi à conclure 50 pour cent des ventes mondiales de blé dur en 2008-2009.

La CCB a su miser sur l'avantage de la capacité logistique et d'entreposage dans la région du Saint Laurent afin d'augmenter les ventes de blé dur en 2008-2009. La Commission voulait entreposer autant de blé dur que possible dans le réseau de l'Est afin de pouvoir mieux répondre à la demande des acheteurs les moins éloignés au cours de cette année caractérisée par des achats au jour le jour. Cette stratégie a porté fruit et a permis d'approvisionner les clients de l'Europe et de l'Afrique du Nord tout en permettant à la CCB d'accroître le taux d'acceptation du blé dur.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons de blé dur par les producteurs ont totalisé 4,3 millions de tonnes, une hausse par rapport aux 3,6 millions de tonnes livrées l'année précédente (19 pour cent de plus entre les deux années). Cette hausse est imputable à une production abondante et à l'augmentation des ventes à l'exportation, comparativement à 2007-2008. Les livraisons de blé dur pour le compte de mise en commun ont été acceptées jusqu'au 25 septembre 2009. En laissant le compte de mise en commun ouvert après le 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Le seuil d'acceptation du blé dur a varié selon la série de contrats et le potentiel de mise en marché. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre deux types de contrats de livraison de blé dur : les contrats de série A, à signer au plus tard le 31 octobre, et un contrat de série B, à signer au plus tard le 30 avril. La CCB annonce un seuil d'acceptation après avoir évalué les quantités de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour ce grain.

Le blé dur de la série A a été accepté à 60 pour cent, et le blé dur de la série B, à 35 pour cent. Les volumes non acceptés de la série A ont été reportés dans les contrats de la série B.

Acceptation des volumes offerts en 2008-2009

	Acceptation	% des volumes offerts qui ont été acceptés
Série A	Acceptation de tout le blé dur	60 %
Série B	Acceptation de tout le blé dur	35 %

Les appels de livraison de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) aux termes des contrats ont été espacés également tout au long de la campagne agricole, témoignant d'un rythme de vente constant. En raison du grand nombre de contrats signés par rapport à la demande, il a fallu limiter l'acceptation de livraisons et les appels de livraison. La CCB a dû fixer un minimum de 45 tonnes de livraisons au compte du blé CWAD de série B avant d'annoncer le taux d'acceptation en raison des ventes importantes conclues en avril. Les appels de livraison ont été clôturés en fin de campagne pour encourager les agriculteurs à respecter tous leurs engagements au printemps. Trois contrats de livraison garantie ont permis de fournir le blé CWAD n^{os} 4 et 5, associant les livraisons des producteurs à des ventes précises.

Le programme de livraison GrainFlo, lancé en 2008-2009, a fourni aux producteurs la possibilité de signer des contrats sur le blé dur ambré CWAD durant l'une des quatre périodes de livraison. En 2008-2009, les périodes 1 et 2 (novembre-décembre et janvier-février) ont été les plus populaires. Le taux d'acceptation des livraisons de blé dur aux termes du programme GrainFlo a été de 70 pour cent.

Appels de livraison en 2008-2009

Programme de contrats	Appels faits pas plus tard que	Volume
Série A – tous les contrats	Février	60 %
Série B – tous les contrats	Mai	35 %

Produits

Les ventes de blé dur à différentes destinations ont contribué à faire augmenter les produits de ventes du compte de mise en commun 2008-2009. Les ventes à l'Algérie pour l'année ont baissé, passant de 932 000 tonnes en 2007-2008 à un peu moins de 505 000 tonnes en 2008-2009. La production nationale en Algérie et la concurrence des exportateurs de blé dur à prix réduit (le Mexique, par exemple) ont diminué la demande algérienne de blé dur du Canada. Au premier rang des acheteurs de blé dur de la CCB, l'Algérie a été remplacée par les États-Unis, qui en ont acheté 635 000 tonnes en 2008-2009, une hausse par rapport aux 496 000 tonnes de 2007-2008. Le Canada a gardé sa position de principal fournisseur de blé dur pour le Maroc, ce dernier lui en ayant acheté 621 000 tonnes durant l'année commerciale 2008-2009. Les ventes de blé dur à l'Europe ont augmenté année après année en raison d'une demande soutenue pour le blé dur du Canada, qui s'explique par la diminution des tarifs de fret maritime et la grande qualité des réserves de blé dur canadien. Globalement, les ventes de blé dur du Canada aux pays européens ont totalisé plus de 1,3 million de tonnes en 2008-2009.

Les produits bruts du compte de mise en commun du blé dur se sont établis à 1,7 milliard de dollars pour 4,3 millions de tonnes de livraisons, soit une moyenne de 403,63 \$ la tonne, une baisse

comparativement au montant de 551,89 \$ la tonne enregistré en 2007-2008, mais tout de même bien au dessus des valeurs du blé dur sur une longue durée. Ce résultat découle de la diminution des prix causée par un rebond de la production mondiale de blé dur. Le taux de change a continué d'avoir un impact déterminant sur les rendements du compte de mise en commun. Le recul du dollar canadien comparativement à la devise américaine a aidé à soutenir le prix par tonne en dollars canadiens.

Le rendement final du compte de mise en commun du blé CWAD n^o 1 avec une teneur en protéines de 13,0 pour cent a été de 375,14 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, comparativement aux produits de 511,52 \$ la tonne enregistrés en 2007-2008. Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur CWAD n^o 3 a été de 334,67 \$ la tonne, contre 493,09 \$ la tonne en 2007-2008.

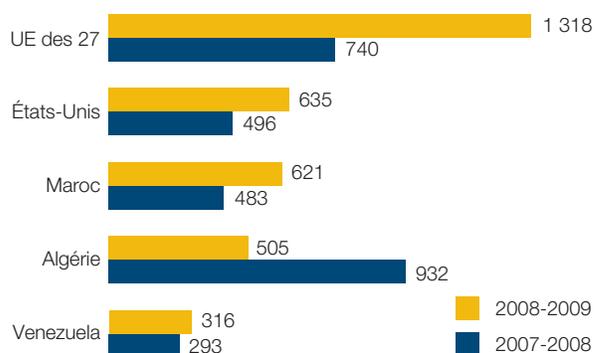
Les coûts directs ont baissé de 2,49 \$ la tonne comparativement à ceux de l'année précédente. Les ajustements des stocks et autres achats de grains ont été les principaux facteurs ayant contribué à faire baisser ces coûts. Les sociétés céréalières ont lancé des campagnes de promotion de mélange de grains au cours de l'année, qui n'étaient toutefois pas aussi intenses que l'année précédente pour les grades supérieurs, ce qui a fait diminuer les coûts. Les coûts plus élevés de manutention aux silos terminaux résultant d'un plus fort pourcentage des ventes exécutées sur base FOB ont annulé une partie de ces réductions de coûts.

Les produits d'exploitation nets ont été de 363,04 \$ la tonne, en baisse de 145,77 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits enregistrés comprennent un virement de 1,6 million de dollars du fonds de prévoyance au compte de mise en commun du blé dur. Ce virement est conforme à une politique approuvée par le conseil d'administration de la CCB selon laquelle, en cas de solde positif du fonds de prévoyance, le fonds doit rembourser aux comptes de mise en commun les montants prélevés au cours de l'exercice 2007-2008 (voir ci-dessous).

Figure 8 : Principaux acheteurs de blé dur

(en milliers de tonnes)





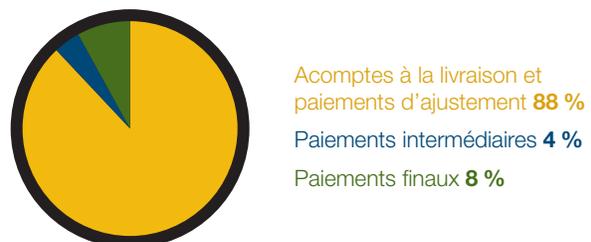
Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a diminué de 145,17 \$ la tonne comparativement à l'an dernier, pour se situer à 366,63 \$. À même ce 1,6 milliard de dollars, 1,5 milliard de dollars ont été distribués aux participants des comptes de mise en commun. De ce montant, 88 pour cent avait été approuvé au 25 juin 2009 pour distribution sous forme d'acomptes à la livraison et de paiements d'ajustement. Une proportion additionnelle de quatre pour cent avait servi au versement de paiements intermédiaires au 21 octobre 2009.

Pour les livraisons des producteurs de blé dur faites en vertu du programme d'OPP, la CCB a versé 27 millions de dollars au titre du rendement des ventes à partir du compte de mise en commun, ce qui représente le rendement de différents grades et classes de blé dur livrés aux termes des contrats à prix fixe (CPF) et des contrats sur base (CB). Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

L'an dernier, le conseil d'administration avait approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. Du montant total transféré, 3,1 millions de dollars provenaient du compte de mise en commun du blé dur (voir le paragraphe portant sur les autres produits ci-dessus).

Figure 9 : Bénéfices distribués aux agriculteurs



Compte de mise en commun de l'orge de premier choix

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	2 411 357		2 444 897	
Produits	730 654	\$ 303,01	688 227	\$ 281,50
Coûts directs				
Frais de transport	12 143	5,04	16 239	6,64
Manutention aux silos terminaux	5 562	2,31	3 361	1,37
Entreposage des stocks	20 004	8,30	13 629	5,57
Financement des stocks en silos de collecte	862	0,36	900	0,37
Ajustements des stocks	(3 410)	(1,41)	1 480	0,61
Autres achats de grains	640	0,27	1 309	0,54
Autres coûts directs	(4 324)	(1,79)	1 794	0,73
Autres coûts directs	31 477	13,08	38 712	15,83
Produits d'exploitation nets	699 177	289,93	649 515	265,67
Autres produits	49 968	20,72	62 283	25,47
Intérêts créditeurs nets	2 395	0,99	5 081	2,08
Frais administratifs	(7 877)	(3,27)	(8 437)	(3,45)
Organismes de l'industrie du grain	(252)	(0,10)	(210)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	743 411	308,27	708 232	289,68
Déductions				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	42 773	308,91	120 722	287,94
Bénéfices distribuables	700 638	\$ 308,26	587 510	\$ 290,04
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	2 411 357		2 444 897	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	138 464		419 257	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	2 272 893		2 025 640	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	607 624	\$ 267,34	468 948	\$ 231,51
Paiements d'ajustement	45 150	19,86	58 313	28,79
Paiements intermédiaires	15 810	6,96	–	–
Paiements finaux	32 054	14,10	59 569	29,41
Total des bénéfices distribués aux participants du compte mise en commun	700 638	308,26	586 830	289,71
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	–	–	680	0,33
Total de la distribution	700 638	\$ 308,26	587 510	\$ 290,04



Stratégie

À la fin de l'année commerciale 2007-2008, marquée par une grande instabilité des marchés, la CCB a pris soin de gérer les ventes d'orge de premier choix de la nouvelle récolte de manière à prévoir d'éventuelles augmentations dans le prix du marché ainsi qu'une pénurie d'orge de qualité en raison de la récolte tardive de 2008 mais aussi pour atténuer les risques liés à l'incertitude entourant le rôle futur de la CCB dans la mise en marché de l'orge.

Par ailleurs, la Commission a lancé le programme *CashPlus* pour faciliter les ventes d'orge brassicole en dehors du compte de mise en commun. Combinant les ventes d'orge de premier choix dans le compte de mise en commun et les ventes dans le cadre du programme *CashPlus*, la CCB a réussi à obtenir des ventes record d'orge de premier choix en 2008-2009, soit plus de 2,8 millions de tonnes.

La stratégie de la CCB a été de maximiser les ventes au début de l'année commerciale, par exemple en faisant des ventes avant la récolte pour obtenir le maximum de valeur dans un marché qui s'annonçait à la baisse, selon les prévisions d'une récolte record d'orge dans les pays de l'Union européenne atteignant les 65,4 millions de tonnes et d'une production accrue en Russie, dans la région de la mer Noire. Grâce à cette stratégie, la CCB a réussi à bloquer des ventes à un prix élevé afin de maximiser les rendements de l'orge brassicole. Ces ventes anticipées ont eu lieu tout au long du printemps et de l'été 2008 et visaient principalement les États-Unis et le Mexique. En septembre 2008, avec la température clémente qui a prévalu au moment de la récolte et la bonne qualité du grain, la CCB a concentré ses efforts vers la Chine, où elle a pu effectuer des ventes à même le compte de mise en commun à bon prix par rapport à ses concurrents de l'UE. La Commission a réussi à conclure d'autres ventes plus tard dans l'année en misant sur l'excellente qualité de la récolte du Canada.

L'approche reposant à la fois sur la mise en commun et l'option *CashPlus* s'est révélée particulièrement avantageuse lorsque la valeur à l'étranger de l'orge brassicole a chuté plus tard au cours de l'année commerciale, mais est demeurée assez élevée pour rapporter des montants acceptables dans certaines régions de l'Ouest canadien. La CCB a limité les sélections additionnelles du compte de mise en commun et a offert à la place des possibilités de livraison et de ventes dans le cadre du programme *CashPlus* pour ce marché supplémentaire. Le recours à l'option *CashPlus* a donné aux agriculteurs un signal clair en matière de tarification sur

la valeur de ventes additionnelles à l'étranger par rapport aux autres options possibles. Cette mesure a permis à la CCB de conclure des contrats et de vendre plus d'orge de brasserie à des valeurs dépassant les rendements de l'orge fourragère au pays, tout en limitant l'impact sur la valeur des rendements du compte de mise en commun pour les agriculteurs participant déjà au compte de mise en commun (et qui avaient pris leur décision en fonction des prix plus élevés plus tôt dans l'année). Ces opérations ont permis d'augmenter le montant total de valeur ajoutée générée grâce au programme de commercialisation de la CCB pour les producteurs d'orge de l'Ouest canadien.

Livraisons par les producteurs

Le volume du compte de mise en commun de l'orge de premier choix a été équivalent au volume de 2007-2008, soit 2,4 millions de tonnes. Comparativement aux chiffres enregistrés par le passé, y compris la portion de l'orge de premier choix qui a été vendue aux termes du programme *CashPlus*, le volume total d'orge de premier choix vendu a atteint un niveau record de 2,8 millions de tonnes, soit huit pour cent de plus que l'ancien niveau record de 2,6 millions de tonnes pour la campagne agricole 1999-2000.

Bien que la saison de croissance estivale annonçait une récolte tardive de l'orge, les conditions météorologiques favorables de septembre ont permis au Canada de récolter une quantité importante d'orge de qualité. Les pays de l'Europe et de la région de la mer Noire ont produit une bonne quantité d'orge, mais la récolte de l'Australie a été plus faible que d'habitude, à cause de la sécheresse et de la faible qualité de ses grains résultant de la pluie tombée au moment de la récolte. Cette situation a représenté des occasions d'affaires pour nos producteurs, dont la CCB a su profiter en vendant l'orge de bonne qualité de son compte de mise en commun.

L'industrie brassicole canadienne a presque pu fonctionner à pleine capacité, bien que l'impact négatif du ralentissement économique se soit fait sentir plus tard durant l'année. Les livraisons d'orge de premier choix ont été acceptées dans le compte de mise en commun jusqu'au 25 septembre 2009. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

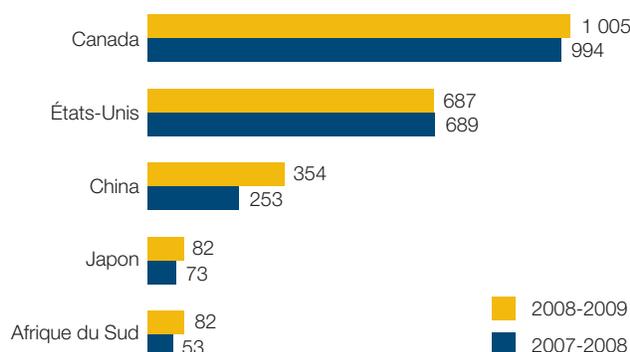
Produits

Les ventes d'orge brassicole au marché canadien ont atteint un peu plus de un million de tonnes, une légère hausse par rapport aux 994 000 tonnes de 2007-2008. Les États-Unis ont été le principal client à l'exportation en vrac pour l'orge de premier choix du Canada, puisqu'ils ont acheté plus de 687 000 tonnes. La CCB s'est employée à répondre à la demande américaine pendant toute l'année commerciale. La Chine a été le deuxième principal acheteur d'orge de premier choix en vrac, pour un volume de 354 000 tonnes, une hausse comparativement aux 253 000 tonnes achetées du Canada en 2007-2008. La Chine est très sensible aux prix des céréales, et l'orge des producteurs canadiens a été vendue à des prix défiant la concurrence de l'Europe et de l'Australie. Malgré la croissance soutenue de la production de bière de la Chine, on a observé un ralentissement de sa demande d'orge brassicole. À mesure que l'année avançait, la diminution des prix de l'orge à l'échelle internationale a stimulé la demande d'importation d'orge de brasserie par la Chine, ce qui a fait diminuer la dépendance des Chinois à l'endroit de l'orge de piètre qualité produite chez eux et a stimulé leur demande d'orge importée. Le Japon et l'Afrique du Sud ont été les deux autres principales destinations de l'orge de premier choix du compte de mise en commun, avec des commandes d'un peu plus de 82 000 tonnes chacun.

Le rendement brut du compte de l'orge de premier choix s'est établi à 731 millions de dollars pour 2,4 millions de tonnes livrées au compte, soit une augmentation de 43 millions de dollars par rapport à l'année précédente sur un volume de livraisons similaire. Ce rendement s'est traduit par des produits bruts moyens de 303,01 \$ la tonne, contre 281,50 \$ la tonne en 2007-2008.

Le rendement final du compte de l'orge de premier choix à deux rangs en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent a été de 314,05 \$ la tonne, comparativement à 297,09 \$ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun de l'orge de premier choix à six rangs s'est établi à 294,33 \$ la tonne, par rapport à 270,11 \$ la tonne en 2007-2008. L'écart entre le prix de l'orge à deux rangs et l'orge à six rangs s'est rétréci, passant de 26,98 \$ la tonne à 19,72 \$ la tonne, ce qui reflète la valeur relative des deux produits sur le marché.

Figure 10 : Principaux acheteurs d'orge de premier choix
(en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont baissé de 2,75 \$ la tonne. La diminution des frais de transport maritime explique en partie cette baisse à la suite du ralentissement de la demande de fret océanique. Certains déclassements de grains de grade sec (ou normal) à gourd résultant du mélange de grains par les sociétés céréalières au cours de l'année ont fait baisser les coûts. De plus, en raison de l'augmentation du volume des ventes à la Chine, les frais perçus relativement à la sélection ont aussi augmenté pour ces activités. Ce recul a été annulé en partie par une augmentation des volumes stockés par les producteurs.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 289,93 \$ la tonne, une augmentation de 24,26 \$ la tonne par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont baissé de 4,75 \$ la tonne pour s'établir à 20,72 \$ la tonne. Le recouvrement des frais de transport a été moins important en raison d'une plus faible proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays. Ce recouvrement des coûts est comptabilisé dans les « autres produits ».

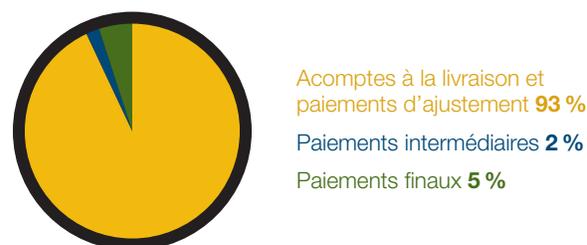
Distribution of earnings

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour la distribution a augmenté de 6 pour cent ou 18,59 \$ la tonne, pour s'établir à 308,27 \$, et atteindre au total 743 millions de dollars. De ce montant, 701 millions de dollars ont été distribués aux participants du compte. La distribution de 93 pour cent de ces bénéfices avait été approuvée en date du 19 février 2009 sous forme d'acomptes à la livraison et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de deux pour cent avait été distribuée au titre de paiements intermédiaires le 21 octobre 2009.

Un peu moins de 43 millions de dollars de rendements des ventes ont été appliqués aux programmes d'OPP à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge de premier choix livrés dans le cadre des contrats à prix fixe et des contrats sur base. Les producteurs qui participent au programme d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Au cours de l'année précédente, le conseil d'administration avait approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. De ce montant, 0,7 million de dollars provenaient du compte de mise en commun de l'orge de premier choix et correspondaient à la totalité du virement effectué en 2005 à partir du fonds de prévoyance au compte de l'orge de premier choix quand l'excédent du fonds dépassait sa limite maximale établie. Par conséquent, il n'y avait pas de virement requis du compte au fonds de prévoyance.

Figure 11 : Bénéfices distribués aux agriculteurs



Compte de mise en commun A de l'orge fourragère

Pour la période de six mois terminée le 31 janvier (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	19 322		37 474	
Produits	5 352	\$ 276,98	11 120	\$ 296,73
Coûts directs				
Frais de transport	14	0,73	7	0,18
Manutention aux silos terminaux	189	9,76	306	8,17
Entreposage des stocks	128	6,66	184	4,91
Financement des stocks en silos de collecte	6	0,31	13	0,35
Ajustements des stocks	14	0,73	35	0,94
Autres achats de grains	310	16,05	243	6,48
Autres coûts directs	(357)	(18,50)	(53)	(1,41)
Autres coûts directs	304	15,74	735	19,62
Produits d'exploitation nets	5 048	261,24	10 385	277,11
Autres produits	390	20,17	516	13,76
Intérêts créditeurs nets	313	16,19	948	25,31
Frais administratifs	(72)	(3,71)	(129)	(3,45)
Organismes de l'industrie du grain	(2)	(0,09)	(4)	(0,10)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	5 677	293,80	11 716	312,63
Montants bruts des recouvrements (virements) au fonds de prévoyance	(1 974)	(102,17)	(1 236)	(33,00)
	3 703	191,63	10 480	279,63
Déductions				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	476	194,93	3 824	280,01
Bénéfices distribuables	3 227	\$ 191,18	6 656	\$ 279,41
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	19 322		37 474	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	2 444		13 655	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	16 878		23 819	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	2 524	\$ 149,54	5 247	\$ 220,28
Paiements d'ajustement	–	–	199	8,35
Paiements intermédiaires	–	–	–	–
Paiements finaux	703	41,64	1 210	50,78
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	3 227	191,18	6 656	279,41
Total de la distribution	3 227	\$ 191,18	6 656	\$ 279,41

Stratégie

Une forte augmentation des réserves d'orge fourragère chez les concurrents a entraîné un recul des prix sur les marchés mondiaux, la production canadienne demeurant à un prix généralement non concurrentiel dans les marchés d'exportation. Pour la période du compte de mise en commun A, les agriculteurs ont concentré leurs efforts sur le marché canadien ou gardé leur orge au lieu de le vendre au prix de l'orge fourragère des marchés étrangers. Cette situation a incité la CCB à mettre en œuvre une stratégie de commercialisation uniforme pour tirer parti des occasions de marketing de créneaux (ou ciblage sélectif) qui se présentaient, dans la mesure où les livraisons des agriculteurs le permettaient. Le compte de mise en commun A ne comportait qu'un faible volume d'orge fourragère.

Livraisons par les producteurs

Au total, les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont atteint 19 300 tonnes. L'orge fourragère a été livrée en majorité en vertu de contrats de livraison garantie. Les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont été acceptées jusqu'au 19 février 2009. En laissant le compte de mise en commun ouvert au-delà du 31 janvier, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Produits

Les produits bruts du compte A d'orge fourragère se sont élevés à 5,4 millions de dollars pour 19 300 tonnes d'orge livrées, représentant des produits moyens de 276,98 \$ la tonne, alors qu'ils étaient de 296,73 \$ la tonne un an plus tôt.

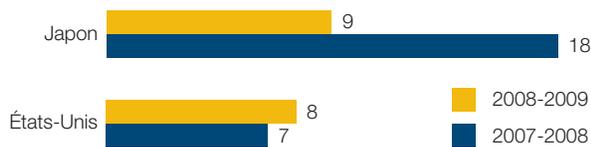
Ces produits bruts étaient élevés comparativement aux produits des ventes en raison des réévaluations au titre du change, atteignant 1,3 million de dollars, soit 69,58 \$ la tonne. Ces réévaluations portent sur les actifs et les passifs libellés en dollars américains à la date du bilan qui doivent être convertis en dollars canadiens. Les réévaluations sont appliquées de manière uniforme à tous les comptes de mise en commun, mais elles ont été moins importantes dans les autres comptes de mise en commun en raison des quantités livrées. D'autres détails sont inclus dans la section des bénéfices distribués ci-dessous.

La majorité de l'orge fourragère dans le compte de mise en commun A (9 500 tonnes) a été vendue au Japon et le nombre d'opérations dans le compte de mise en commun a été très limité. La vente de l'orge fourragère sur le marché japonais a donné le meilleur rendement pour le compte de mise en commun, en comparaison avec les autres types d'opérations.



Figure 12 : Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun A

(en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont baissé de 3,88 \$ la tonne par rapport à l'année précédente. Les frais plus élevés résultant d'une plus longue durée d'entreposage ont été compensés en partie par les faibles quantités entreposées dans les silos de collecte et les silos terminaux. Le volume réduit de livraisons tardives de 2007-2008 entrant dans le compte de mise en commun de 2008-2009 à un prix plus élevé la tonne et l'excédent des stocks aux silos terminaux se sont soldés par une hausse des coûts directs liés aux autres achats de céréales. Une augmentation proportionnelle des contrats de vente FOB et des tarifs de livraison FOB a entraîné la hausse des coûts de manutention aux silos terminaux. La réduction des autres coûts directs est due aux différences touchant les éléments courus pour le compte d'orge fourragère B au 31 juillet 2008 qui se répercutent sur le compte A.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 261,24 \$ la tonne, une baisse de 15,87 \$ par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des autres produits de 6,41 \$ la tonne a été compensée par la réduction des intérêts créditeurs nets, qui est imputable à la diminution du solde moyen des montants à recevoir et des taux d'intérêt généraux.

Bénéfices distribués

Le total des bénéfices tirés des ventes du compte de mise en commun a baissé de 6 pour cent ou 18,83 \$ la tonne, pour s'établir à 293,80 \$ la tonne, et atteindre au total 5,7 millions de dollars. Ce montant englobe les réévaluations au titre du change mentionnées dans la section précédente portant sur les produits. De ces 5,7 millions de dollars, 2,0 millions de dollars ont été virés au fonds de prévoyance, 0,5 million de dollars ont été appliqués

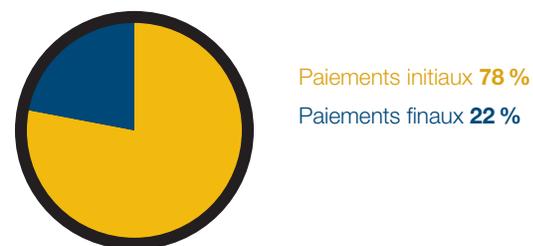
au programme d'OPP, et 3,2 millions de dollars ont été versés aux participants du compte de mise en commun (dont 78 pour cent sous forme d'acomptes à la livraison).

Le virement d'un montant brut de 2,0 millions de dollars (ou 102,17 \$ la tonne) au fonds de prévoyance est conforme à une politique approuvée par le conseil d'administration de la CCB, qui vise à assurer la répartition équitable des intérêts créditeurs résultant des créances à long terme des années antérieures aux comptes de mise en commun de l'orge. Cette pratique atténuée l'effet de distorsion créé par certains coûts engagés durant les années où les volumes des comptes sont anormalement bas. La majeure partie de ce virement provient des gains résultant de la réévaluation au titre du change. Les autres montants se rapportent à divers éléments, dont les différences importantes à l'égard des estimations et les coûts fixes supérieurs à la moyenne quinquennale. Le virement net des comptes A et B de l'orge fourragère a été de 1,4 million de dollars, comme l'indique l'état des virements au fonds de prévoyance dans les états financiers.

Le rendement des ventes au montant de 0,5 million de dollars transféré du compte A de l'orge fourragère aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) représente le rendement des divers grades et classes d'orge fourragère livrés en vertu de l'option de paiement anticipé. Les producteurs qui participent au programme d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le rendement final du compte d'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent s'est établi à 191,64 \$ la tonne, comparativement à 281,28 \$ la tonne en 2007-2008.

Figure 13 : Bénéfices distribués aux agriculteurs



LA VENTE DE L'ORGE FOURRAGÈRE SUR LE MARCHÉ JAPONAIS A DONNÉ LE MEILLEUR RENDEMENT POUR LE COMPTE DE MISE EN COMMUN, EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES TYPES D'OPÉRATIONS.

Compte de mise en commun B de l'orge fourragère

Pour la période de six mois terminée le 31 janvier (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	11 555		418 014	
Produits	2 124	\$ 183,89	125 059	\$ 299,17
Coûts directs				
Frais de transport	–	–	178	0,43
Manutention aux silos terminaux	159	13,78	5 007	11,98
Entreposage des stocks	10	0,82	636	1,52
Financement des stocks en silos de collecte	–	–	114	0,27
Ajustements des stocks	–	–	46	0,11
Achats de grains	–	–	1 525	3,65
Autres coûts directs	609	52,71	525	1,26
Autres coûts directs	778	67,31	8 031	19,22
Produits d'exploitation nets	1 346	116,58	117 028	279,95
Autres produits	187	16,15	1 537	3,68
Intérêts créditeurs nets	40	3,54	1 216	2,91
Frais administratifs	(37)	(3,27)	(1 443)	(3,45)
Organismes de l'industrie du grain	–	(0,04)	(30)	(0,07)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	1 536	132,96	118 308	283,02
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	586	50,69	(1 262)	(3,02)
	2 122	183,65	117 046	280,00
Déductions				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	2 109	183,64	66 966	280,33
Bénéfices distribuables	13	\$ 183,85	50 080	\$ 279,59
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	11 555		418 014	
Moins : livraisons aux termes du programme d'OPP	11 483		238 888	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	72		179 126	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	7	\$ 103,70	39 434	\$ 220,15
Paiements d'ajustement	–	–	632	3,53
Paiements intermédiaires	–	–	–	–
Paiements finaux	6	80,15	10 014	55,91
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	13	183,85	50 080	279,59
Total de la distribution	13	\$ 183,85	50 080	\$ 279,59

Stratégie

La stratégie de la CCB consistait à maximiser les ventes d'orge fourragère à l'exportation pour que les agriculteurs puissent obtenir des rendements supérieurs à ceux du marché interne de l'Ouest canadien. En parallèle avec les ventes d'orge du compte de mise en commun, des ventes au comptant ont été conclues chaque fois que l'occasion se présentait. Il y a eu plus de 147 000 tonnes d'orge vendues au comptant au moyen d'exportations en 2008-2009, principalement au Japon.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons totales d'orge fourragère au compte B ont été de 11 500 tonnes, une baisse considérable comparé aux 418 000 tonnes livrées au compte B de 2007-2008. En plus de l'impact des facteurs liés à l'offre et à la demande à l'échelle mondiale sur la demande relative d'orge fourragère à l'échelle internationale, le rapport entre le marché d'exportation et le marché canadien de l'orge fourragère a une influence déterminante sur le volume d'orge fourragère qui peut être exporté de l'Ouest canadien. Dans le compte de mise en commun B en 2008-2009, le rapport entre les prix du marché d'exportation et du marché interne a limité l'intérêt des producteurs envers la commercialisation de l'orge fourragère par le compte de mise en commun, étant donné que le rendement était meilleur sur le marché canadien. Presque toute l'orge fourragère livrée au compte B l'a été aux termes d'un contrat à livraison garantie d'une entreprise, et les producteurs pouvaient choisir l'option de paiement anticipé sur 100 pour cent de la valeur de leur grain.

Produits

Les produits bruts du compte de mise en commun B de l'orge fourragère se sont établis à 2 millions de dollars sur 11 500 tonnes de livraisons, représentant des produits moyens de 183,89 \$ la tonne, par rapport à 299,17 \$ la tonne un an plus tôt.

Étant donné le faible volume du compte B d'orge fourragère 2008-2009, presque toutes les ventes d'orge ont été faites au Japon, soit 10 191 tonnes en tout. Le volume restant a été vendu sur le marché canadien de l'orge fourragère et à divers autres acheteurs. Les ventes au pays ont atteint 796 tonnes, et les ventes à d'autres destinations, 568 tonnes.

Les coûts directs ont augmenté de 48,09 \$ la tonne pour s'établir à 67,31 \$ la tonne. Cette hausse est le résultat d'autres coûts directs qui reflètent les différences entre les estimations de l'année précédente et les résultats réels. Ces différences sont contrebalancées par l'attribution proportionnelle des intérêts créditeurs avant tout transfert d'intérêts nets au fonds de prévoyance.

Figure 14 : Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun B

(en milliers de tonnes)



Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 116,58 \$ la tonne, une baisse de 163,37 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 12,47 \$ la tonne. Ces autres produits comprennent un transfert de 184 000 \$ du fonds de prévoyance au compte B d'orge fourragère. Ce transfert est conforme à une politique approuvée par le conseil d'administration de la CCB selon laquelle, en cas de solde positif du fonds de prévoyance, le fonds doit rembourser aux comptes de mise en commun les montants prélevés au cours de l'exercice 2007-2008 (voir ci-dessous).

Bénéfices distribués

Le produit total du compte de mise en commun a baissé de 53 pour cent ou 150,06 \$ la tonne comparativement à l'an dernier, pour s'établir à 132,96 \$, soit 1,5 million de dollars au total.

Les virements au fonds de prévoyance sont effectués conformément à une politique approuvée par le conseil d'administration de la CCB, qui vise à assurer la répartition équitable des intérêts créditeurs aux comptes de mise en commun de l'orge pour atténuer l'effet de distorsion créé par certains coûts engagés durant les années où les volumes des comptes sont très bas. Ces sommes proviennent d'éléments comme des gains résultant de réévaluations au titre du change, de différences importantes à l'égard des estimations et de coûts fixes supérieurs à la moyenne quinquennale. Pour le compte B, un élément clé qui était source de distorsion était la forte hausse des coûts directs attribuables aux différences entre les éléments courus du compte A et les résultats réels obtenus qui se répercutent sur le compte B. Par conséquent, il y a eu une réduction de 0,6 million de dollars du transfert brut du compte A au fonds de prévoyance qui a été appliquée au compte B. Le transfert net des comptes A et B de l'orge fourragère au fonds de prévoyance est donc de 1,4 million de dollars. Ce transfert net est indiqué dans l'état des virements au fonds de prévoyance dans les états financiers.

L'an dernier, le conseil d'administration avait approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. Du montant total transféré, 0,3 million de dollars provenaient du compte de mise en commun B de l'orge fourragère (voir la section précédente portant sur les autres produits).

Un peu plus de 2,1 millions de dollars de rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun B de l'orge fourragère au programme d'options de paiement aux producteurs (OPP), ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge livrés en vertu de l'option de paiement anticipé (OPA). Les producteurs qui participent au programme d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le rendement final du compte d'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent a été de 183,65 \$ la tonne, comparativement à 280,67 \$ la tonne en 2007-2008.

Figure 15 : Bénéfices distribués aux agriculteurs



Intérêts créditeurs et débiteurs

Intérêts créditeurs nets (comptes de mise en commun seulement)

(Montants en milliers de dollars)	2008-2009	2007-2008
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	21 843 \$	60 134 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	12 423	41 589
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	9 420	18 545
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	(6 233)	(13 290)
Autres intérêts		
Créditeurs	10 865	15 497
Débiteurs	2 608	3 247
Autres intérêts créditeurs, montant net	8 257	12 250
Total des intérêts créditeurs nets	11 444 \$	17 505 \$

Les intérêts créditeurs nets de 11,4 millions de dollars proviennent en grande partie des sommes dues à la CCB pour des ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agro-alimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt. En 2008-2009, les intérêts créditeurs enregistrés étaient conformes aux ententes de crédit conclues avec les clients. La réduction des intérêts créditeurs nets est due en grande partie à la diminution des soldes impayés.

Les intérêts débiteurs sur le solde des comptes de mise en commun ont diminué en raison de la diminution des exigences en matière de coûts de financement sur marge pour la couverture du risque sur marchandises en raison de la volatilité moindre des marchés et des positions de plus petite taille par rapport à l'exercice précédent.

D'un exercice à l'autre, les autres intérêts créditeurs liés aux clients, y compris les montants relatifs aux produits tirés des ventes autres qu'à crédit, varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt, du prix et des volumes de grain en vente, de la réalisation des intérêts et du nombre de jours à courir dans le cadre de ces arrangements. Les frais dus principalement aux coûts de financement, comme les frais bancaires, représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 3,4 millions de dollars, ou quatre pour cent, pour s'établir à 79,1 millions de dollars. Cette hausse découle principalement des activités des services informatiques et des ressources humaines. Les services informatiques ont augmenté en raison de l'ajout du nouveau système de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA) au plan de poursuite des activités et de la nécessité de maintenir les systèmes centraux en parallèle avec les nouveaux systèmes de TCA. Avec l'implantation du nouveau système informatique, on assiste à une flambée des coûts durant la période de transition puisqu'il faut assumer les coûts à la fois de l'abandon progressif de l'ancien système et de l'introduction du nouveau. La direction examinera la situation durant l'exercice 2009-2010 et par la suite afin de limiter les dépenses à un niveau raisonnable.

Les coûts liés aux ressources humaines ont subi une légère hausse car il a fallu inclure pour la première fois, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations liées aux avantages à court terme non utilisés (comme les vacances et le temps supplémentaire non utilisés avant la fin de la campagne agricole). Ces coûts sont compensés en partie par l'abandon de l'amortissement de l'actif reporté au titre du régime de retraite.

Organismes de l'industrie du grain

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2008-2009, la CCB a versé un montant de 2 millions de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole. Ces deux organismes jouent un rôle déterminant dans les stratégies de commercialisation et de développement des produits de la CCB en offrant de l'information technique et des programmes d'éducation à nos clients.

Options de paiements aux producteurs (OPP)

Résultats financiers

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009	2008
CONTRATS À PRIX FIXE, CONTRATS SUR BASE, CONTRATS FLEXPRO		
Livraisons (en tonnes)	1 808 020	4 503 682
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	530 348 \$	1 642 690 \$
Activité de couverture - montant net	94 189	-
Dommages et intérêts - tarification	6 151	7 864
Intérêts créditeurs	737	-
	631 425	1 650 554
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	585 406	1 258 809
Activité de couverture, montant net	-	466 911
Intérêts débiteurs nets	-	12 681
Frais administratifs	1 989	1 666
	587 395	1 740 067
Excédent (déficit) net sur les activités du programme	44 030	(89 513)
Transfert aux participants des comptes de mise en commun	16 328	-
Excédent (déficit) net du programme, affecté au fonds de prévoyance	27 702 \$	(89 513) \$

Contrats à prix fixe (CPF)

Contrats sur base (CB)

FlexPro

Le tonnage visé par les contrats dans le cadre du programme d'OPP 2008-2009 a été moins élevé qu'à l'exercice précédent étant donné la forte baisse des prix durant une grande partie de la période d'inscription. Les livraisons totales au titre des programmes

CPF, CB et FlexPro de l'exercice considéré ont été de 1,8 million de tonnes, comparativement au total de l'exercice précédent de 4,5 millions de tonnes. C'était le premier exercice où le programme FlexPro était offert. Il n'y a pas eu de programme CPF ou CB pour l'orge. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs participants ainsi que sur les tonnages livrés.

CPF/CB

(montants en milliers de dollars)	2008-2009				2007-2008			
Statistiques de programme	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net
Blé	18 683	9 459	1 562 390	35 766 \$	28 859	16 048	3 754 342	(72 182) \$
Blé - FlexPro	2 011	1 735	182 970	3 436	-	-	-	-
CPQ, blé	-	-	-	70	2 157	1 772	654 479	(18,520)
Blé dur	273	198	62 660	4 768	339	282	39 805	(102)
Orge de premier choix	-	-	-	-	62	53	11 826	396
Orge fourragère A	-	-	-	(10)	3	3	223	13
Orge fourragère B	-	-	-	-	57	49	43 007	882
Total	20 967	11 392	1 808 020	44 030 \$	31 477	18 207	4 503 682	(89 513) \$

Les livraisons effectuées en vertu de ces programmes sont comptabilisées séparément de celles faites dans les comptes de mise en commun, et tous les produits relatifs aux comptes de mise en commun qui autrement auraient été versés aux agriculteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires et de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ces versements se sont élevés à 508 millions de dollars pour le blé et à 23 millions de dollars pour le blé dur. Après comptabilisation des autres produits (résultats nets de couverture et dommages et intérêts-tarification) et des risques et coûts des programmes (y compris les frais d'intérêt et d'administration), moins les paiements aux agriculteurs, ces programmes ont généré un profit de 44 millions de dollars.

Ce résultat positif global est largement attribuable aux programmes d'OPP pour le blé. En 2008-2009, le programme d'OPP s'est déroulé dans un contexte caractérisé par une instabilité plus grande que la normale alors que les prix du marché fléchissaient après avoir atteint des sommets historiques. Une production mondiale de grain supérieure aux prévisions a aussi joué grandement dans ce déclin de la valeur du grain. L'incertitude financière prévalant à l'échelle mondiale n'a cessé d'augmenter pendant une grande partie de l'année 2008. L'instabilité accrue et l'incertitude sur les marchés ont eu un impact déterminant sur bien des aspects de nos programmes, notamment sur le prix des contrats à terme et des options de paiements, la valeur des exportations sur base FOB ainsi que le dollar canadien.

Le fonds de prévoyance enregistrera un gain ou une perte selon que le prix de base final des comptes de mise en commun sera supérieur ou inférieur aux prix bloqués par les producteurs. Les coûts et le risque de base ont été moins importants que prévus étant donné la grande instabilité relative à certains éléments du programme. Le prix de base, qui peut faire l'objet d'une opération de couverture seulement à mesure que les ventes sont réalisées, a dépassé les attentes, débouchant sur des gains au titre du risque de base. Le prix de base à l'échelle internationale a été plus important que prévu étant donné que l'incertitude financière s'est stabilisée au début de 2009. En 2008-2009, le programme des contrats à prix quotidien a été abandonné et remplacé par le programme FlexPro.

Dans le cas du blé dur, les opérations de couverture de la CCB ont été bénéfiques pour les programmes relatifs au blé dur en 2008-2009. Toutefois, l'utilisation d'un instrument de couverture pour le blé dur basé sur le cours du blé n'est pas toujours efficace et comporte son propre risque puisque le cours à terme du blé n'est pas toujours aligné sur le prix du blé dur.

Un transfert de 16,3 millions de dollars a été effectué des programmes d'OPP aux comptes de mise en commun, conformément à une politique du conseil d'administration selon laquelle, en cas de solde positif du fonds de prévoyance qui couvre ces programmes, le fonds doit rembourser les comptes de mise en commun des montants prélevés de ces comptes en 2007-2008. En outre, 1,7 million de dollars ont été virés du programme d'OPA aux comptes de mise en commun (voir ci-dessous). Il ne reste aucun montant à rembourser. Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Fonds de prévoyance » à la page 70.

Option de paiement anticipé (OPA)

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009	2008
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	308 044	1 762 951
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	92 440 \$	661 619 \$
Rabais relatif au programme	4 641	9 019
Activités de couverture - montant net	1 917	-
Dommages et intérêts - tarification	394	246
	99 392	670 884
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	93 942	662 275
Activités de couverture, montant net	-	4 248
Intérêts débiteurs nets	22	436
Frais administratifs	808	810
	94 772	667 769
Excédent net sur les activités du programme	4 620	3 115
Transfert aux participants des comptes de mise en commun	1 672	-
Excédent net du programme, versé au fonds de prévoyance	2 948 \$	3 115 \$

En 2008-2009, 308 000 tonnes ont été livrées en vertu de l'OPA, comparativement à 1,8 million de tonnes en 2007-2008. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs et sur les tonnages livrés.

OPA

(montants en milliers de dollars)		2008-2009			2007-2008			
Statistiques de statistics	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (déficit) net
Blé	870	663	143 773	3 342 \$	4 896	3 957	665 490	379 \$
Blé dur	63	58	11 880	440	3 163	2 343	480 717	1 039
Orge de premier choix	620	518	138 464	841	2 210	1 874	407 431	1 007
Orge fourragère A	21	23	2 444	(1)	109	104	13 432	41
Orge fourragère B	116	113	11 483	(2)	1 403	1 256	195 881	649
Total	1 690	1 375	308 044	4 620 \$	11 781	9 534	1 762 951	3 115 \$

Les frais d'escompte imposés aux agriculteurs participant à l'OPA pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs liés au programme se sont établis à 4,6 millions de dollars. L'augmentation des frais d'escompte moyens est imputable principalement à l'instabilité des marchés et aux inscriptions au programme tôt en saison. Après comptabilisation des paiements aux producteurs, des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets, des résultats nets de couverture et des frais administratifs, on a enregistré un excédent net de 4,6 millions de dollars.

Un virement de 1,7 million de dollars a été effectué du programme d'OPA aux comptes de mise en commun, conformément à une politique du conseil d'administration selon laquelle, en cas de solde positif du fonds de prévoyance qui couvre ces programmes, le fonds doit rembourser les comptes de mise en commun des montants prélevés de ces comptes en 2007-2008. En outre, 16,3 millions de dollars ont été virés du programme d'options de tarification aux comptes de mise en commun (voir ci-dessus). Il ne reste aucun montant à rembourser. Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Fonds de prévoyance » à la page 70.



Opérations au comptant

Résultats financiers

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
Livraisons (en tonnes)	561 105		1 206 934	
Produits	155 307	\$ 276,79	297 857	\$ 246,79
Coûts directs				
Coûts d'achat	151 770	270,48	271 514	224,96
Frais de transport	2 366	4,22	(211)	(0,18)
Manutention aux silos terminaux	2 100	3,74	2 177	1,80
Entreposage des stocks	2 420	4,31	160	0,13
Financement de l'entreposage en silos de collecte	279	0,50	–	–
Ajustements des stocks	(241)	(0,43)	(20)	(0,02)
Autres coûts directs	(1 037)	(1,85)	344	0,28
Total des coûts directs	157 657	280,97	273 964	226,97
Produits (charges) d'exploitation, montant net	(2 350)	(4,18)	23 893	19,82
Autres produits	10 800	19,25	91	0,08
Intérêts créditeurs nets	742	1,32	315	0,26
Frais administratifs	(1 877)	(3,34)	(4 328)	(3,59)
Excédent net du programme	7 315	13,05	19 971	16,57
Excédent des ventes au comptant distribué	5 177	9,23	–	–
Excédent net du programme, versé au fonds de prévoyance	2 138	\$ 3,82	19 971	\$ 16,57

Opérations au comptant

(montants en milliers de dollars)	2008-2009			2007-2008	
	Tonnes	Excédent, déduction faite des frais de distribution gestion du risque	Excédent distribué	Tonnes	Excédent (déficit) net
Programme des céréales biologiques	2 295	4	\$ 4	2 011	(1)
CashPlus	401 360	5 173	5 173	12 278	43
Programme de l'orge fourragère	147 261	1 174	S/O	1 192 645	19 938
Versement complémentaire avant livraison	–	36	S/O	–	(9)
Programme de prime au stockage du blé	10 189	–	S/O	–	–
Total	561 105	6 387	\$ 5 177	1 206 934	19 971

S/O – Sans objet

Durant l'année commerciale 2008-2009, la CCB a administré trois programmes d'opérations au comptant, soit pour l'orge fourragère, l'orge de premier choix et le grain biologique. Ces programmes sont gérés hors des comptes de mise en commun et les opérations sont structurées de façon à couvrir les coûts d'exploitation, à gérer les risques de négociation et à générer des marges de commercialisation positives tout en ajoutant de la valeur à la mise en marché du blé, du blé dur et de l'orge des producteurs de l'Ouest canadien.

La CCB est consciente que les programmes d'opérations au comptant seront exposés à un risque au fil du temps; c'est pourquoi elle vise à couvrir ce risque en réalisant une faible marge positive sur ses opérations au comptant. Les activités de la CCB seront également exposées à des risques imprévisibles (le risque de contrepartie, par exemple). La Commission puise à même le fonds de prévoyance les sommes servant à couvrir les coûts de programme dépassant le risque de commercialisation attendu. À cette fin, un coût de gestion du risque est inclus pour chacun

des programmes d'opérations au comptant et transféré au fonds de prévoyance. Chaque programme pris séparément est conçu de façon à être autosuffisant à long terme. Par conséquent, le coût de gestion du risque pour chaque programme est proportionnel au risque lié à ce programme. Le coût de gestion du risque est considéré comme faisant partie du coût d'exploitation du programme d'opérations au comptant de la CCB.

Opérations au comptant relatives à l'orge fourragère

Le volume total d'orge fourragère mis en marché dans le cadre de diverses ententes de commercialisation au comptant a atteint 147 000 tonnes, avec une marge de commercialisation nette de 1,2 million de dollars. Ce volume a subi une forte baisse par rapport à celui du programme de l'orge fourragère de 2007-2008, qui s'établissait à 1,2 million de tonnes, la marge de commercialisation nette étant de 19,9 millions de dollars. Durant l'année commerciale 2007-2008, la majorité des opérations au comptant relatives à l'orge fourragère ont été faites dans une perspective de marché ouvert pour l'orge fourragère, ce qui n'a pas été le cas en 2008-2009, et toutes les opérations au comptant sur l'orge ont été effectuées pour faciliter les transactions lorsque le prix garanti aux agriculteurs a généré un approvisionnement suffisant pour répondre à la demande.

La plupart des ventes au comptant d'orge fourragère en 2008-2009 ont été conclues avec le Japon, le reste correspondant à un faible niveau de ventes régulières aux États-Unis.

Opérations au comptant relatives à l'orge de premier choix (CashPlus)

Pour l'année commerciale 2008-2009, le programme *CashPlus* a permis aux agriculteurs de bloquer un prix à l'avance pour leur orge tout en gardant la possibilité de recevoir des paiements additionnels à la fin de l'année commerciale. Les opérations effectuées dans le cadre du programme *CashPlus* se sont étalées sur toute l'année, mais bon nombre d'agriculteurs estimaient important que ce programme offre des contrats tarifés pour l'orge brassicole avant la récolte. En outre, plus tard durant l'année, voyant la chute du prix de l'orge, la CCB a été en mesure d'utiliser le programme *CashPlus* pour protéger les rendements du compte de mise en commun de l'orge de premier choix tout en saisissant les occasions de négocier l'orge de choix de l'Ouest canadien à des valeurs supérieures à celle du marché interne de l'orge fourragère.

Le programme *CashPlus* a été mis en place en janvier 2008, l'exercice 2008-2009 marquant donc la première année commerciale complète de ce programme de commercialisation de l'orge de premier choix. En 2008-2009, 401 000 tonnes d'orge de premier choix ont été commercialisées dans le cadre de ce programme, générant un excédent additionnel de 5,2 millions de dollars, en plus des acomptes à la livraison versés aux agriculteurs.

Pour les contrats *CashPlus* signés avant la récolte, la CCB a offert deux types de contrats en 2008-2009. Le contrat avec clause de catastrophe naturelle (cas de force majeure) permet aux producteurs d'annuler leur contrat s'ils sont dans l'impossibilité de produire la quantité ou la qualité d'orge spécifiée dans leur contrat. Un autre type de contrat a aussi été offert selon lequel les producteurs ne peuvent annuler leur contrat sans pénalité. La majorité des contrats *CashPlus* signés par les producteurs avant la récolte étaient du type « catastrophe naturelle ».

Le programme de commercialisation *CashPlus* est conçu de façon à verser un paiement additionnel aux producteurs en cas d'excédent à la fin du programme annuel. Pour 2008-2009, le prix initial garanti aux producteurs était égal à 93 pour cent, en moyenne, des produits tirés des ventes. Un paiement additionnel de 12,89 \$ la tonne a été versé aux producteurs pour le programme *CashPlus* 2008-2009, ce qui représente une valeur de vente de 352,80 \$ la tonne, moins le coût d'achat de 333,68 \$ la tonne. Après déduction de frais de programme de 6,26 \$ la tonne, qui consistaient en des frais d'entreposage, des coûts de financement, des frais d'administration et de gestion du risque, l'excédent net de 12,89 \$ la tonne a été distribué aux producteurs participants.

Opérations au comptant relatives au grain biologique

En 2008-2009, la CCB a poursuivi son programme d'opérations au comptant de céréales biologiques créé en 2007-2008. Ce programme a fait l'objet d'une amélioration pour 2008-2009 avec l'introduction d'un contrat de mise en commun d'un prix de base, qui offre aux agriculteurs un prix au comptant initial et la possibilité d'un paiement final à la fin de l'année commerciale basé sur la performance de la CCB dans la vente et l'exécution des ventes.

Dans le cadre du programme de commercialisation des céréales biologiques, la CCB a acheté 2 295 tonnes de grains biologiques qu'elle a payées en moyenne 650 \$ la tonne à la ferme. Après déduction des frais d'exploitation, d'administration et de gestion du risque, la CCB a obtenu une marge de commercialisation de 3 900 \$. Le paiement additionnel versé aux producteurs pour le programme 2008-2009 de commercialisation des céréales biologiques a été de 1,70 \$ la tonne.

Programme de prime au stockage du blé (PPSB)

Ce programme offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il permet d'assurer un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés de la CCB. Au cours de la campagne agricole, 42 producteurs ont reçu des paiements en vertu du PPSB, pour un montant total de 3,9 millions de dollars.



Liquidités et ressources en capital

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Les programmes de financement diversifiés de la Commission lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée afin de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Elle a également des marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

Rentrées de fonds – sources et utilisations

Comme nous distribuons tous les produits des comptes de mise en commun aux producteurs, les activités d'exploitation sont presque entièrement financées par emprunt. Durant l'exercice, nous pouvons aussi disposer de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nos principales utilisations de fonds concernent la distribution des bénéfices en espèces aux producteurs, les frais d'exploitation et les dépenses en capital. Étant donné que la Commission se trouve généralement dans une position emprunteuse nette, tout solde de trésorerie positif temporaire est appliqué aux emprunts dans les plus brefs délais et porté en réduction des emprunts aux fins des états financiers. À la fin de l'exercice, la position nette de trésorerie est à zéro.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 6,6 milliards de dollars, une hausse par rapport à l'exercice précédent. Les activités de financement, y compris la distribution de bénéfices en espèces aux agriculteurs, ont utilisé 7,5 milliards de dollars, et les activités de placement ont généré un montant de 0,9 milliard de dollars.

Nous effectuons des paiements d'ajustement et des paiements intermédiaires durant l'exercice. Une fois toutes les opérations comptables terminées, nous remettons un paiement final aux producteurs qui ont participé aux comptes de mise en commun. Les distributions aux producteurs ont totalisé 6,4 milliards de dollars.

Nous croyons que les fonds générés par les activités d'exploitation soutenues par les émissions de titres d'emprunt suffiront pour nos dépenses en capital et pour les autres besoins de trésorerie prévus pour 2009-2010. La CCB a été en mesure de conserver des liquidités durant la crise du crédit qui a débuté en août 2007, grâce à la diversification des sources de financement de la Commission, à ses réserves de liquidités et à son excellente cote de crédit.

Bilan

Globalement, le bilan en date du 31 juillet 2009 a baissé de 1,2 milliard de dollars pour s'établir à 4,3 milliards de dollars. Les comptes débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les placements à court terme et les stocks de grain ont été les principaux facteurs ayant contribué à cette diminution à la suite de remboursements importants de comptes débiteurs durant l'exercice et de la baisse des prix du grain au 31 juillet 2009 par rapport à l'année précédente.

Instruments d'emprunt

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (la Loi sur la CCB), et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB peut emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Tous les emprunts de la Commission sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances à partir de la date d'émission et jusqu'à l'échéance. Par conséquent, la cote de solvabilité de ces titres d'emprunt reflète l'excellente qualité du crédit du gouvernement du Canada. Voici les cotes de solvabilité à court et à long terme : cotes de dettes de premier rang non garanties de Moody's Investor Service (Aaa/P-1), cotes de solvabilité de Standard & Poor's (AAA/A-1+) et de Dominion Bond Rating Service (AAA/R-1 (élevée)).

Nous empruntons pour financer l'acquisition des stocks de grain, les comptes débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. Nous pouvons emprunter dans plusieurs devises, mais atténuons le risque de change en convertissant nos titres d'emprunt en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

L'encours total de la dette a varié de 1,3 milliard à 3,7 milliards de dollars (équivalents en dollars canadiens) en 2008-2009 aux termes des programmes suivants :

- un programme de billets de trésorerie intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de billets de trésorerie en dollars américains;
- un programme de billets à moyen terme en euros;
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont remboursables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.

Le montant net des emprunts a baissé de manière importante, passant de 3,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2007-2008 à 1,8 milliard de dollars à la fin de 2008-2009. Cette diminution est attribuable à une baisse radicale du financement nécessaire pour couvrir les ventes à crédit et l'achat des stocks de grain.

Fonds de prévoyance

La Loi sur la CCB exige l'établissement d'un fonds de prévoyance qui servira à certaines fins précises. Actuellement, le seul usage auquel le fonds peut servir consiste à couvrir les pertes éventuelles résultant de l'exploitation aux termes de l'article 33.01 ou 39.1 de la Loi. L'article 33.01 permet à la Commission d'offrir aux

producteurs la possibilité de recevoir un montant autre qu'un ajustement, un paiement intermédiaire ou un paiement final (habituellement appelé une « option de paiement anticipé » ou OPA). À l'heure actuelle, la CCB offre aux agriculteurs des programmes de paiement anticipé en vertu de l'article 33.01 (voir la page 65, sous la rubrique « Option de paiement anticipé »). L'article 39.1 permet à la CCB de conclure avec les producteurs ou d'autres personnes des contrats pour l'achat de blé, de blé dur ou d'orge à un prix global autre que la somme certifiée et aux conditions qu'elle juge appropriée (généralement appelé « achat au comptant »). Actuellement, la CCB offre aux agriculteurs des programmes de contrats à prix fixe et des contrats sur base aux termes de l'article 39.1 (voir la page 64 sous la rubrique « Contrats à prix fixe, contrats sur base ») ainsi que des achats au comptant d'autres sources.

Conformément au *Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, le fonds de prévoyance peut être alimenté par des retenues sur les sommes touchées par la Commission dans le cadre de son exploitation en vertu de la Loi sur la CCB. Les seules restrictions sont que la CCB ne peut effectuer de retenues et les verser au fonds de prévoyance si cette opération entraîne une position de déficit du compte de mise en commun, et que le solde du fonds ne peut dépasser 60 millions de dollars. Aux termes de la Loi sur la CCB, le solde du fonds peut être négatif, et aucune restriction n'est précisée en ce cas.

Durant l'exercice, le total des excédents nets des programmes s'est établi à 34,2 millions de dollars, dont 30,6 millions de dollars des excédents nets découlant des programmes d'OPP, 1,4 million de dollars des intérêts créditeurs sur l'orge fourragère, et 2,1 millions de dollars des opérations au comptant.

À la fin de la campagne agricole précédente, au 31 juillet 2008, le solde du fonds de prévoyance était déficitaire de 28,9 millions de dollars après un virement de 25,5 millions de dollars des comptes de mise en commun au fonds de prévoyance. Ce transfert représente les rendements de 18 millions de dollars des comptes de mise en commun, considérés comme résultant des activités de ventes du grain, s'ajoutant aux 7,5 millions de dollars rapatriés de sommes prélevées du fonds de prévoyance et injectées aux comptes de mise en commun en 2005, en raison du fait que l'excédent du fonds de prévoyance de cet exercice avait dépassé le plafond établi par la réglementation.

Fidèle au principe de la CCB communiqué aux agriculteurs selon lequel les programmes d'OPP doivent fonctionner indépendamment des comptes de mise en commun, le conseil d'administration a approuvé une politique prévoyant le remboursement des 18 millions de dollars des programmes d'OPP aux comptes de mise en commun. Cette politique stipule que les fonds en question doivent être remboursés aussi rapidement que possible, à la condition que cette mesure ne crée pas de solde négatif dans le fonds de prévoyance.

Conséquemment à cette politique, un transfert des excédents des programmes d'OPP a été fait en 2008-2009 aux comptes de mise en commun pour le montant de 18 millions de dollars. Il n'y a pas d'autres remboursements à faire.



Rapprochement des mesures non fondées sur les PCGR

Les états financiers sont présentés sur une base cumulée qui tient compte de tous les aspects des activités de la CCB – comptes de mise en commun, OPP et opérations au comptant cumulés – conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. De plus, le rapport présente un état distinct des distributions aux participants des comptes de mise en commun, de manière à présenter les distributions finales par compte de mise en commun. Ces états financiers cumulés, y compris l'état de la distribution aux participants des comptes de mise en commun, ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la CCB.

Les états cumulés des résultats satisferont aux besoins de certains groupes et parties intéressées. Cependant, le groupe des producteurs a aussi besoin d'un état distinct pour chaque compte de mise en commun et des résultats d'exploitation, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (Loi sur la CCB) afin d'établir un compte de mise en commun distinct pour chaque céréale. Nous avons donc fourni un état des résultats séparé pour chaque compte de mise en commun dans le présent rapport de gestion.

La principale différence entre les états cumulés des résultats et les états des comptes de mise en commun individuels est le moment où ils sont établis et auquel a lieu la constatation de certaines opérations liées aux tonnages incluses dans un compte de mise en commun ou une période précise de programme. Conformément aux PCGR, les états financiers doivent rendre compte des activités et des opérations effectuées au cours d'une période fiscale. La Loi sur la CCB exige que les états financiers relatifs aux opérations effectuées sur les comptes de mise en commun comptabilisent et indiquent toutes les activités et opérations relatives aux tonnages achetés durant la période de mise en commun. Les comptes de mise en commun demeurent ouverts jusqu'à ce que, de l'avis de la

direction, les activités de commercialisation soient presque menées à bon terme, et que les stocks en entreposage puissent être comptabilisés à leur juste valeur.

En 2008-2009, la Commission a adopté la nouvelle norme comptable canadienne sur les stocks. Cette norme fournit des instructions plus détaillées sur la détermination du coût ou de la valeur nette de réalisation; elle requiert l'application d'un test de dépréciation et ajoute des exigences relativement aux informations à fournir afin de rendre le processus plus transparent. L'adoption de cette norme a donné lieu à des changements au titre de l'évaluation des stocks et de la constatation des produits attendus sur les stocks de clôture pour les fins des PCGR. La valeur des stocks conformément aux PCGR incluse dans les états financiers cumulés correspond à la moindre des deux valeurs suivantes, soit le coût ou la valeur nette de réalisation. La Loi sur la CCB stipule quant à elle que toutes les activités liées à une vente de grain imputable aux tonnages achetés durant la période de mise en commun soient comptabilisées et que les bénéfices soient distribués aux producteurs pour chaque compte de mise en commun. Les états des résultats des comptes de mise en commun tiennent compte des produits attendus, moins les frais d'exécution, sur les ventes conclues après la fin de l'exercice qui sont utilisés au titre de l'établissement des stocks de clôture.

Les états cumulés des résultats comprennent également les gains et pertes liés aux instruments financiers qui sont comptabilisés dans les résultats; par conséquent, la variation de la juste valeur des instruments financiers calculée pour une année subséquente influe sur l'état cumulé des résultats. Conformément à la Loi sur la CCB, les résultats des opérations des comptes de mise en commun excluent les montants qui ne sont pas liés au compte de mise en commun de l'année considérée.

Rapprochement des états de résultats des comptes de mise en commun individuels avec les états financiers cumulés

	2009	2008
Résultats d'exploitation des comptes de mise en commun	6 433 510 \$	5 267 969 \$
Opérations au comptant	7 315	19 971
Programmes d'OPP		
Contrats à prix fixe, contrats sur base, contrats à prix quotidien	27 701	(89 513)
Option de paiement anticipé (OPA)	2 948	3 115
	6 471 474	5 201 542
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers	(32 182)	527 818
Différence d'évaluation des stocks	179 762	–
Gains nets, par état cumulé des résultats	6 619 054 \$	5 729 360 \$



GESTION DU RISQUE FINANCIER

La CCB s'efforce de réduire au minimum les risques liés à nos opérations financières. Nous gérons de façon active notre vulnérabilité au risque financier et nous veillons au respect des politiques et directives que nous avons approuvées en matière de gestion des risques.

Cadre de gouvernance

Les responsabilités permanentes liées à la gestion du risque sont énoncées dans les politiques approuvées par le conseil d'administration, d'autres politiques connexes de l'organisme ainsi que dans les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. La supervision des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion, l'obligation de rendre compte et une solide culture de contrôle permettent la gestion du risque financier.

Le conseil d'administration approuve la tolérance de la Commission à l'égard du risque et veille à ce qu'un cadre adéquat de gestion du risque soit en place pour déterminer, évaluer et gérer le risque financier avec efficacité.

Le Comité de gestion du risque financier surveille les activités dans ce domaine. Ce comité élabore des politiques et des mesures en matière de gestion du risque financier et les recommande au conseil d'administration pour veiller à ce que les politiques correspondent aux buts et aux objectifs visés par la Commission et qu'elles respectent les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. Le président-directeur général est à la tête du Comité de gestion du risque financier. Ce comité compte parmi ses membres le chef des services financiers, le chef des opérations et d'autres représentants de la haute direction qui participent à la gestion des risques.

Les Services de vérification interne veillent à ce que les activités de gestion du risque financier fassent l'objet de vérifications périodiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. Pour compenser les risques sur marchandises inhérents à l'activité principale du compte de blé, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des contrats d'option négociés en Bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine les activités de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en Bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables du prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en Bourse servent à compléter les activités commerciales de la CCB en vue de lui permettre de fournir aux clients des options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de participer à des activités de tarification discrétionnaire, au besoin. La Commission utilise aussi les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en Bourse pour gérer le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs (OPP) des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens. Les ventes s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, nous procédons à des opérations de couverture sur les ventes en devises au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens que nous prévoyons réaliser sur les contrats de vente. Nous faisons appel à une approche intégrée que nous allions à nos activités de vente. En outre, nous gérons le risque de change associé aux différentes options de paiement.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt. Ce risque est géré par la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs d'intérêts et les intérêts payés sur les emprunts correspond aux intérêts créditeurs nets.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB est exposée à un risque de crédit de 1,2 million de dollars dans le cas des nouvelles ventes à crédit en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA), des placements et des opérations sur instruments dérivés effectuées sur le marché hors cote pour gérer les risques de marché. Nous concluons des accords généraux avec chacune des contreparties aux instruments dérivés négociés hors cote dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de non règlement. De plus, nous ne faisons affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à nos politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les contrats d'option que nous concluons nous exposent à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. Nous gérons notre risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des contrats d'option en effectuant ces opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché et d'un règlement quotidiens.

Débiteurs liés à des ventes à crédit

Nous vendons du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement, le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la note 4 des états financiers.

Placements

Nous recourons à des placements à court terme pour faire face à nos obligations de gestion de trésorerie et de gestion du risque d'illiquidité. Nous administrons également des portefeuilles d'investissement à court terme et à long terme établis à partir du produit du paiement anticipé de créances. Nous investissons dans ces portefeuilles afin de contrebalancer les dettes contractées initialement pour financer les sommes à recevoir, réduisant le risque lié aux taux d'intérêt et produisant des intérêts créditeurs nets. La CCB maintient ces portefeuilles d'investissement jusqu'à ce qu'une partie importante de la dette soit échue ou exigible immédiatement.

Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation d'emprunt annuelle à la CCB accordée par le ministre des Finances, aux directives gouvernementales applicables et aux politiques de la Commission. Nous gérons le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances à l'égard des processus et contrôles administratifs ou des processus d'exploitation. Notre philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après sinistre, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.





PERSPECTIVES

La campagne agricole 2009-2010 devrait enregistrer une baisse des prix, avec une production mondiale de blé au deuxième rang parmi les plus importantes jamais enregistrées. Du côté du Canada, on s'attend à un volume de récolte du blé légèrement inférieur aux niveaux produits en 2008-2009. Dans les Prairies, la saison de croissance a débuté avec un niveau extrêmement faible d'humidité des sols et des quantités de pluie insuffisante durant les deux premiers mois après les semences. Les conditions de sécheresse ont limité le potentiel de rendement des cultures, et le retard de développement des céréales a augmenté le risque d'une qualité de récolte médiocre.

Au Manitoba, la saison de croissance a été passablement différente de celle des autres provinces des Prairies. La saison de croissance au Manitoba s'est amorcée avec un excès d'humidité des sols, ce qui a retardé l'ensemencement. Les mois de juin et de juillet ont été plus secs mais la chaleur s'est fait attendre, ce qui a ralenti la croissance. Les températures dans les Prairies sont restées constamment sous les normales tout au long de la saison de croissance 2009. Les agriculteurs craignaient pour leurs récoltes, surtout à cause du retard de développement des céréales et de la possibilité d'un gel avant que le grain ne soit mûr. Heureusement, des températures supérieures à la normale en septembre ont aidé au mûrissement des céréales et les producteurs ont pu faire leurs récoltes rapidement. Les premières gelées d'automne sont survenues dans la plupart des régions à la fin de septembre et au début d'octobre, ce qui est environ deux à quatre semaines plus tard que la moyenne. La qualité des récoltes s'est grandement améliorée par rapport aux attentes de la mi saison, bien que la teneur en protéines du blé et du blé dur soit légèrement en dessous des niveaux de 2008.

Au cours de la période comprise entre le début de l'hiver 2007 et le printemps 2008 (selon le tonnage des navires), les tarifs de fret maritime ont atteint des sommets jamais égalés en raison du déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de transport en vrac des marchandises sèches et de graves problèmes de congestion dans les ports. Ces tarifs ont chuté radicalement entre l'automne 2008 et l'hiver 2009 pour s'établir à des niveaux jamais atteints depuis la fin des années 1990 en raison du ralentissement économique mondial. Depuis lors, les tarifs du moment ont repris de la vigueur pour s'établir à des niveaux rentables pour les armateurs et les exploitants de navires, bien que beaucoup de propriétaires de bateaux soient encore engagés dans de gros contrats d'affrètement à temps, à des taux fixés à une période où le marché fonctionnait à plein régime l'an dernier, laissant bien des propriétaires et exploitants en position financière précaire.

Les perspectives concernant les tarifs de fret maritime pour le reste de l'année 2009 et pour 2010 demeurent incertaines, et les prévisions de marché sont mitigées, bien que les tarifs soient sortis des niveaux planchers historiques. Les prévisionnistes s'attendent à l'arrivée d'une foule de nouveaux programmes sur le marché, qui continueront d'exercer des pressions sur les tarifs. Le rétablissement des marchés mondiaux de l'acier et de la construction marquera collectivement le point où les tarifs de transport en vrac des marchandises sèches reprendront de la vigueur, à mesure que la demande de minerai de fer, de charbon cokéifiable, d'acier et de ferraille d'acier propulsera les tarifs à la hausse.

On prévoit une augmentation des réserves totales de blé en même temps qu'une baisse de la demande, augmentant les stocks mondiaux de blé à un peu moins de 24 millions de tonnes. Depuis que le prix du blé a grimpé à un niveau sans précédent en février 2008, les prix ont reculé considérablement. Les contrats à terme sur le blé ont été négociés en majorité entre 5 \$ à 7 \$ le boisseau depuis octobre 2008. Les réserves accrues dans la plupart des grands pays exportateurs intensifieront la concurrence à l'exportation durant la nouvelle campagne agricole. Les échanges commerciaux de blé devraient s'affaïsser à un niveau comparable à ceux de la campagne agricole 2007-2008, un déclin qui serait attribuable surtout à une demande moins grande de blé fourrager et à une production suffisante dans les pays importateurs.

Les abondantes réserves de blé dur ont pesé sur le marché mondial de blé dur, qui devrait connaître un ralentissement étant donné la forte hausse de la production des grandes régions importatrices (en particulier l'Afrique du Nord), qui auront moins besoin de se tourner vers l'importation pour cette céréale. Alors que les marchés des pays de l'Europe sont à la baisse de près de 20 pour cent, la production américaine devrait être plus abondante de 17 pour cent. Les États-Unis auront suffisamment de blé dur en réserve pour exporter davantage durant l'année commerciale



2009-2010. L'offre de blé dur du Canada est censée augmenter de 10 pour cent en 2009-2010, malgré une récolte moins importante, ce qui devrait aider à stimuler la part du Canada sur le marché mondial; on prévoit que cette part passera de 48 pour cent à 53 pour cent en 2009-2010.

Le prix de l'orge à l'échelle internationale a accusé une forte baisse depuis qu'il avait atteint des sommets inégalés durant l'année commerciale 2007-2008. Les grands volumes reportés compenseront le rétrécissement prévu de 4 pour cent de la production mondiale d'orge. Avec la réduction des superficies cultivées et les rendements moins intéressants qui sont prévus, la production d'orge sera moins abondante au Canada, dans les pays de l'UE, en Russie et en Ukraine, mais l'Australie devrait récolter de grands volumes d'orge en raison des vastes superficies de culture et de meilleurs rendements anticipés. Par ailleurs, les prévisions indiqueraient l'accroissement de la production mondiale de maïs et la deuxième récolte de maïs la plus importante des États-Unis. La chute considérable des prix du maïs à l'international a fait baisser le prix des céréales fourragères.

Au sortir de la crise du crédit, le climat économique mondial a commencé à s'assainir à mesure que les gouvernements ont stimulé les dépenses et que les banques centrales ont allégé les conditions de crédit, ce qui a eu un impact positif sur les pays touchés. Avec la reprise des économies de la planète, les investisseurs sont devenus moins craintifs, favorisant une appréciation importante de la plupart des grandes devises par rapport au dollar américain, y compris le dollar canadien. Cependant, l'instabilité demeure élevée au début de l'année commerciale 2009-2010 avec la grande incertitude qui subsiste sur le marché. À court terme, la croissance de l'économie mondiale devrait être lente et fragile car les gouvernements et les banques centrales élaborent des stratégies visant à réduire les programmes d'incitatifs dans leur pays respectif. Les taux d'intérêt devraient rester assez bas pour la CCB pour une bonne partie de l'exercice 2009-2010 en raison des politiques énoncées par la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine. La CCB ne devrait pas avoir de problème de liquidité étant donné que sa dette est toujours garantie par le gouvernement du Canada.

**LA QUALITÉ DES RÉCOLTES S'EST GRANDEMMENT AMÉLIORÉE
PAR RAPPORT AUX ATTENTES DE LA MI SAISON, BIEN QUE LA
TENEUR EN PROTÉINES DU BLÉ ET DU BLÉ DUR SOIT LÉGÈREMENT
EN DESSOUS DES NIVEAUX DE 2008**



Information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir des données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques, les changements de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits de base agricoles à l'échelle mondiale, la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et du crédit; la nature du transport, particulièrement le transport ferroviaire en Amérique du Nord et le transport maritime international, l'évolution des rapports de force en matière de concurrence ainsi que les conditions politiques et économiques internationales, par exemple, la poursuite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne la garantie du gouvernement du Canada à l'égard de la dette de la CCB et des acomptes aux agriculteurs et le monopole des entreprises commerciales d'État.

De plus, le gouvernement du Canada continue à viser le retrait du mandat du guichet unique de la CCB pour la commercialisation du blé, du blé dur et de l'orge. Plus précisément, cet engagement à retirer au guichet unique le mandat sur l'orge a été intégré dans la plate-forme du Parti conservateur du Canada, publiée au cours de la campagne électorale fédérale 2008, et devrait demeurer un objectif du gouvernement du Canada. Le guichet unique a aussi fait l'objet de frictions au cours de l'élection des administrateurs de la CCB en 2008, où cinq des dix représentants des agriculteurs siégeant au conseil d'administration de la Commission ont été choisis par vote par correspondance. Le conseil d'administration reconnaît que la perte possible du guichet unique représente un risque principal pour les activités de l'organisme, et dans son processus de planification stratégique permanent, il continue d'évaluer et de préparer un éventail de contextes et de scénarios.

RÉSULTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction en regard des états financiers

La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2008-2009, des options de paiement aux producteurs, des opérations au comptant, ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2009.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.

Ian White
Président-directeur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 novembre 2009

Brita Chell
Chief Financial Officer

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2009 et les états cumulé des résultats, des flux de trésorerie, de la distribution aux participants des comptes de mise en commun, des virements au fonds de prévoyance et des frais administratifs pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 novembre 2009

Bilan

Au 31 juillet (en milliers de dollars)

2009

2008

ACTIF

Actif à court terme

Placements temporaires (note 3)	767 546 \$	1 130 994 \$
Tranche des programmes de vente à crédit échéant à moins d'un an (note 4)	75 651	692 662
Programmes de paiement anticipé (note 5)	503 857	571 852
Paiement anticipé de programmation des stocks	290 288	294 619
Comptes clients	210 019	275 029
Autres débiteurs	54 285	59 833
Instruments dérivés (note 6)	443 902	370 508
Stocks de grain (note 8)	1 405 500	1 620 070
Charges payées d'avance (note 9)	23 559	23 591

3 774 607

5 039 158

Programmes de vente à crédit (note 4)

230 489

226 475

Placements (note 10)

176 964

149 162

Immobilisations (note 11)

134 296

105 207

4 316 356 \$

5 520 002 \$

PASSIF

Passif à court terme

Emprunts (note 12)	1 011 107 \$	2 265 198 \$
Créditeurs et charges à payer (note 13)	166 778	226 086
Obligations envers les agents (note 14)	1 219 605	1 136 190
Instruments dérivés (note 6)	52 460	101 228
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	108 455	227 386
Obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation (note 15)	797 897	381 614
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	45 833	29 834

3 402 135

4 367 536

Dette à long terme (note 16)

731 585

957 594

4 133 720

5 325 130

BÉNÉFICES NON DISTRIBUABLES

Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 17)	875	1 404
Compte spécial (note 18)	3 518	3 376
Fonds de prévoyance (note 19)	3 407	(28 942)
Bénéfices pour attribution future (note 20)	174 836	219 034

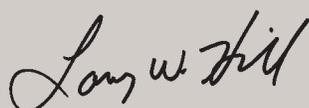
182 636

194 872

4 316 356 \$

5 520 002 \$

Approuvé par le conseil d'administration,



Larry W. Hill

Président du conseil d'administration



Ian White

Président-directeur général

État cumulé des résultats

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)

	2009	2008
Produits	7 916 508 \$	8 418 595 \$
Coûts directs		
Achats de grain (note 21)	866 138	2 287 630
Frais de transport	300 815	305 381
Manutention aux silos terminaux	178 395	138 884
Entreposage des stocks	83 368	69 119
Financement des stocks en silos de collecte	6 646	12 643
Ajustements des stocks (note 22)	(15 589)	11 750
Autres coûts directs (note 23)	31 348	38 911
Total des coûts directs	1 451 121	2 864 318
Produits d'exploitation nets	6 465 387	5 554 277
Autres produits (note 24)	232 250	241 841
Intérêts créditeurs nets	2 073	10 005
Frais administratifs (note 25)	(78 689)	(75 303)
Organismes de l'industrie du grain	(1 967)	(1 460)
Bénéfice net	6 619 054	5 729 360
Bénéfices pour attribution future, au début de l'exercice	219 034	–
Ajustement transitoire	(191 777)	(308 784)
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	(6 432 122)	(5 240 337)
Bénéfices distribués aux participants des opérations au comptant	(5 177)	–
(Gains) pertes viré(e)s au fonds de prévoyance (note 19)	(34 176)	38 795
Bénéfices pour attribution future, à la fin de l'exercice	174 836 \$	219 034 \$

État des flux de trésorerie

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)

2009

2008

Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice net	6 619 054	\$	5 729 360	\$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation				
Intérêts nets	(8 029)		5 398	
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	4 044		4 234	
Amortissement d'autres immobilisations	10 148		9 852	
Ajustement à la juste valeur des placements	407		(3 153)	
Ajustement à la juste valeur de la dette à long terme	27 622		41 808	
Actifs dérivés	(61 843)		(268 779)	
Passifs dérivés	(53 795)		(339 600)	

6 537 608 5 179 120

Variations des actifs et passifs d'exploitation :

Débiteurs, sauf les ventes à crédit	137 443		(593 681)	
Stocks de grain	34 539		(776 724)	
Charges payées d'avance	(1 041)		236 514	
Créditeurs et charges à payer	(49 983)		(41 116)	
Obligations envers les agents	83 415		673 292	
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	(118 930)		201 787	
Obligations envers les producteurs pour paiements excédentaires d'OPA – intermédiaires et finaux	(35 573)		40 955	

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

6 587 478 4 920 147

Intérêts reçus

79 101 177 636

Intérêts payés

(67 438) (172 661)

Provision pour frais de paiements aux producteurs

(954) (322)

Compte spécial

(311) (707)

6 597 876 4 924 093

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation (diminution) des emprunts	(1 254 091)		527 608	
Diminution de la dette à long terme	(254 659)		(443 561)	

Distributions en espèces

Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(340 190)		(324 033)	
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(5 645 254)		(4 899 677)	

(7 494 194) (5 139 663)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Débiteurs – programmes de vente à crédit	605 288		429 196	
(Augmentation) diminution nette des placements temporaires	371 372		(182 693)	
(Augmentation) diminution des placements	(37 376)		5 885	
Acquisition d'immobilisations	(43 467)		(37 189)	
Produit de la vente d'immobilisations	501		371	

896 318 215 570

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

– –

Situation de trésorerie, au début de l'exercice

– –

Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice

– \$ – \$

État de la distribution aux participants des comptes de mise en commun

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009		2008	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
BLÉ				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	14 032 219		8 293 807	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	3 242 963	\$ 231,12	2 193 016	\$ 264,43
Paielements d'ajustement	381 192	27,17	664 444	80,11
Paielements intermédiaires	214 768	15,31	–	–
Paielements finaux	346 628	24,69	175 881	21,20
Total de la distribution du blé	4 185 551	298,29	3 033 341	365,74
BLÉ DUR				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	4 206 854		3 060 515	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	1 126 574	267,80	964 923	315,29
Paielements d'ajustement	238 518	56,70	503 313	164,45
Paielements intermédiaires	62 643	14,89	–	–
Paielements finaux	114 958	27,33	95 194	31,10
Total de la distribution du blé dur	1 542 693	366,72	1 563 430	510,84
ORGE DE PREMIER CHOIX				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	2 272 893		2 025 640	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	2 524	149,54	5 247	220,28
Paielements d'ajustement	–	–	199	8,35
Paielements intermédiaires	–	–	–	–
Paielements finaux	703	41,64	1 210	50,78
Total de la distribution de l'orge de premier choix	700 638	308,26	586 830	289,71
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE A)				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	16 878		23 819	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Initial payments on delivery	2 524	149,54	5 247	220,28
Adjustment payments	–	–	199	8,35
Interim payment	–	–	–	–
Final payment	703	41,64	1 210	50,78
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte A)	3 227	191,18	6 656	279,41
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE B)				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	72		179 126	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	7	103,70	39 434	220,15
Paielements d'ajustement	–	–	632	3,53
Paielements intermédiaires	–	–	–	–
Paielements finaux	6	80,15	10 014	55,91
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte B)	13	183,85	50 080	279,59
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	6 432 122	\$	5 240 337	\$

État des virements au fonds de prévoyance

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009	2008
PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS		
Programme CPF – bénéfices (pertes) d'exploitation du programme	44 030 \$	(89 513) \$
Programme OPA – bénéfices d'exploitation du programme	4 620	3 115
	48 650	(86 398)
Virement aux participants des comptes de mise en commun	(18 000)	–
	30 650	(86 398)
RÉSULTATS DES OPÉRATIONS AU COMPTANT		
Bénéfices d'exploitation du programme	2 138	19 971
RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN		
Blé	–	21 353
Blé dur	–	3 101
Orge de premier choix	–	680
Orge fourragère	1 388	2 498
	1 388	27 632
Bénéfices (pertes) viré(e)s au fonds de prévoyance (note 19)	34 176 \$	(38 795) \$

État des frais administratifs

pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2009	2008
Ressources humaines	43 316 \$	42 185 \$
Services de bureau	3 471	3 386
Honoraires	5 853	6 191
Services informatiques	11 632	8 989
Installations	1 989	1 919
Frais de déplacement	1 819	1 880
Publicité et promotion	2 128	1 860
Autres	1 410	1 657
Formation	398	389
Amortissement	10 148	9 852
Recouvrement de frais	(3 099)	(2 646)
Total frais administratifs (note 25)	79 065 \$	75 662 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

(montants en milliers de dollars)

1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*, une loi du Parlement du Canada.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre de la Commission canadienne du blé (CCB).

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les états financiers cumulés comprennent les résultats des comptes de mise en commun, des programmes d'options de paiement aux producteurs et des opérations au comptant.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables ci-dessous ont été suivies dans ces états financiers.

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation cumulés finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite.

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en inventaire au 31 juillet sont évalués au montant le moins élevé entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme la valeur finale des produits. L'évaluation des stocks est effectuée à la fin de l'exercice pour s'assurer que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur nette de réalisation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission ne présente pas sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans son bilan ou dans l'état des flux de trésorerie. Les soldes de trésorerie en banque ne sont que temporaires et sont appliqués au remboursement d'emprunts dans les plus brefs délais. Par conséquent, ces sommes sont portées en réduction des emprunts.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission conclut des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission, à défaut de quoi les connaissements indiquant la possession du grain sont retenus jusqu'au versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)*, du Programme d'avance de crédit printanière (PACP), du Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP), du Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté et du Programme de paiement anticipé (PPA).

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou de programmes de paiement anticipé, compte tenu des garanties et des ententes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	2 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	2 à 3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	10 à 20
Mobilier et matériel de bureau	7 à 10
Wagons-trémies	15 à 30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Une revue annuelle du matériel informatique a lieu afin d'identifier le matériel périmé.

Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les résultats au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission couvre ses actifs et ses passifs en dollars américains en tant que groupes, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré. Les contrats de change à terme de gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les résultats à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les pertes de change nettes comprises dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2009 se chiffrent à 118 970 \$ (49 629 \$ en 2008).

Classement et désignation des instruments financiers

La catégorie d'actifs financiers « détenus jusqu'à leur échéance » sera réservée aux actifs financiers assortis d'une échéance fixe que la Commission se propose et est en mesure de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats. Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur et les gains et pertes non réalisés résultant des variations de la juste valeur seront présentés dans les bénéfices pour attribution future.

Les passifs financiers classés dans la catégorie « autres passifs » seront constatés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers classés comme passifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, et les contrats d'achat et de vente de grains sont classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats. Les contrats de vente et d'achat de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice.

Tous les instruments dérivés sont portés au bilan à la date de règlement et sont sortis du bilan lorsqu'ils arrivent à échéance ou sont résiliés. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante de l'actif, tandis que les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante du passif.

Le tableau suivant résume le classement, l'évaluation et la comptabilisation des gains et pertes des instruments financiers.

Type d'instrument financier	Classement	Évaluation	Gains/Pertes
Actifs financiers			
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'actif est sorti du bilan ou subit une baisse de valeur
Placements (long terme/court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Passifs financiers			
Créditeurs Charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où le passif est sorti du bilan ou subit une baisse de valeur
Dette (long terme/court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Instruments dérivés			
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Swaps de taux d'intérêt multidevises			
Contrats à terme de gré à gré			
Swaps de devises			
Contrats à terme standardisés sur marchandises			
Options			
Contrats de vente			
Contrats d'achat			
Instruments dérivés incorporés			

Bénéfices pour attribution future

Ce poste représente la différence entre les bénéfices calculés aux fins de distribution aux participants des comptes de mise en commun et d'autres programmes, et les bénéfices calculés conformément aux PCGR. Cette différence comprend les gains et pertes non réalisés à la suite d'ajustements visant à constater la juste valeur des instruments financiers de la Commission, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas liés aux opérations des comptes de mise en commun de l'année en cours, et la différence d'évaluation des stocks en inventaire pour les fins de distribution selon les PCGR.

Ajustement de transition

Un ajustement de transition attribuable à ce qui suit a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices pour attribution future :

	1 ^{er} août 2008	1 ^{er} août 2007
Réévaluation de la dette à long terme détenue à des fins de transaction	–	(49 976)
Réévaluation des placements à long terme détenus à des fins de transaction	–	671
Ajustement de la juste valeur des contrats dérivés lié à l'adoption du chapitre 3855	–	358 089
Ajustement lié au risqué de crédit pour la juste valeur des instruments financiers lié à l'adoption de l'abrégé du CPN (CPN173)	11 746	–
Ajustement au coût des stocks lié à l'adoption du chapitre 3031	180 031	–
Total	191 777	308 784

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, les frais bancaires, les frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs, les programmes d'options de paiement aux producteurs, les opérations au comptant et la variation de la juste valeur des swaps, des placements et de la dette.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1^{er} juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au *Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP)*, administré par le gouvernement du Canada.

La Commission a achevé les négociations avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir le transfert des actifs du *RPRFP* pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Au 31 juillet 2009, tous les actifs du régime avaient été transférés au régime de retraite de la Commission.

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

Les obligations au titre des prestations constituées sont établies de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels.

Pour des fins de calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont présentés à leur juste valeur.

L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 10 ans (11 ans en 2008) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et à 15 ans (13 ans en 2008) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

Modifications de normes comptables

Instruments financiers : présentation et informations à fournir

Le 1^{er} août 2008, la Commission a adopté le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir, et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation, du Manuel de l'ICCA. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, et accroissent les informations à fournir sur l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de la Commission, ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon dont la Commission gère ces risques. Veuillez vous reporter à la note 28.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} août 2008, la Commission a adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, Informations à fournir concernant le capital, qui établit les lignes directrices sur la présentation d'informations sur ce qu'une entité considère comme du capital, sur les exigences en matière de capital imposées en vertu de règles extérieures et les conséquences de l'inapplication de ces exigences, ainsi que sur les objectifs, politiques et procédures de la Commission quant à la gestion de ce capital. Veuillez vous reporter à la note 29.

Stocks

Le 1^{er} août 2008, la CCB a adopté le chapitre 3031, Stocks, du Manuel de l'ICCA, qui prescrit le traitement comptable des stocks. Une des questions fondamentales de la comptabilisation des stocks est celle du montant des coûts à comptabiliser en tant qu'actif et à différer jusqu'à la comptabilisation des produits correspondants. Le présent chapitre donne des commentaires sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Ce changement de convention comptable a été adopté prospectivement et n'a eu aucune incidence sur les états financiers comparatifs. Un ajustement transitoire attribuable à ce changement a été constaté dans les bénéfices pour attribution future de la Commission au 1^{er} août 2008 en tant que perte de 180 031 \$.

Risque de crédit et juste valeur

La Commission a adopté l'abrégé du CPN (CPN-173), intitulé Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, à partir du 1^{er} août 2008. Cet abrégé souligne la nécessité de tenir compte du risque de crédit propre à la Commission et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, incluant les instruments dérivés. Ce changement de convention comptable a été adopté prospectivement et n'a eu aucune incidence sur les états financiers comparatifs. Un ajustement transitoire attribuable à ce changement a été constaté dans les bénéfices pour attribution future de la Commission au 1^{er} août 2008 en tant que perte de 11 746 \$.

Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière (IFRS)

À compter du 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes. Les nouvelles normes IFRS s'appliqueront à la Commission pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} août 2011, incluant la préparation et la présentation de chiffres correspondants d'un exercice.

L'incidence de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) sur les états financiers peut être importante; c'est pourquoi la CCB a élaboré un plan de transition. Au cours du processus de conversion, la Commission fournira des informations plus détaillées à mesure qu'elle approchera de la date de transition.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA publiait le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, qui remplace les chapitres 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, et 3450, Frais de recherche et de développement. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices commençant le ou après le 1^{er} octobre 2008. En conséquence, la Commission adoptera les nouvelles normes pour son exercice financier commençant le 1^{er} août 2009. Ce chapitre établit des normes pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information applicables aux écarts d'acquisition suivant leur comptabilisation initiale, et aux actifs incorporels. Les normes concernant les écarts d'acquisition ne comportent pas de changements par rapport à celles de l'ancien chapitre 3062. La Commission ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre aura une incidence importante sur ses états financiers.

3. Placements à court terme

La Commission a recours à des placements à court terme aux fins de la gestion de la trésorerie et du risque d'illiquidité et elle conserve un portefeuille de placements à court terme qui découlent des paiements anticipés des sommes à recevoir. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à court terme comprennent des dépôts à terme, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt, des billets au porteur escomptés, le papier commercial et des bons du Trésor dont les termes à courir sont de moins d'un an. La Commission a recours à des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et convertir le risque de change en dollars canadiens ou américains. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements varient de 0,15 pour cent à 0,45 pour cent durant l'exercice (2,00 pour cent à 3,07 pour cent en 2008).

Du total des placements au 31 juillet 2009, une tranche de 279 441 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 259 342 \$ remboursable en dollars américains. Du total des placements au 31 juillet 2008, 667 132 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 651 496 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisqu'ils viendront à échéance à moins de un an, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

4. Programmes de vente à crédit

	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2009 Total	2008 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	– \$	65 445 \$	65 445 \$	58 798 \$
Rééchelonnés	240 695	–	240 695	853 618
	240 695	65 445	306 140	912 416
Montants à recevoir du gouvernement du Canada				
	–	–	–	6 721
Total des débiteurs liés à des programmes de vente à crédit				
Échéant à moins de un an	240 695	65 445	306 140	919 137
Échéant à plus de un an	10 206	65 445	75 651	692 662
	230 489 \$	– \$	230 489 \$	226 475 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement du Canada	240 695 \$	64 136 \$	304 831 \$	917 961 \$
Assumé par la CCB	–	1 309	1 309	1 176
	240 695 \$	65 445 \$	306 140 \$	919 137 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables suivants :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Égypte, Haïti, Irak et Pakistan. Du montant de 240 695 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2009, une tranche de 171 863 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 159 501 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 853 618 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2008, une tranche de 508 190 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 496 280 \$ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de 5 à 25 ans.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients au Brésil, au Guatemala, en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 65 445 \$ en capital et intérêts courus, en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2009 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 60 738 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 58 798 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2008 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 57 420 \$ remboursable en dollars américains.

Il n'y a eu aucun défaut de paiement jusqu'à ce jour en vertu du MCA et aucun solde non réglé en vertu du MCA est en souffrance. La direction estime que le solde peut être recouvré en totalité et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Les programmes de vente à crédit sont des instruments financiers et ont été classés comme prêts et créances. Ces débiteurs comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

(en milliers)	2009	2008
Montants exigibles :		
à moins de un an	75 651 \$	692 662 \$
entre un an et deux ans	11 434	6 895
entre deux ans et trois ans	16 140	12 367
entre trois ans et quatre ans	17 227	17 931
entre quatre ans et cinq ans	18 425	19 039
à plus de cinq ans	167 263	170 243
en souffrance	-	-
	306 140 \$	919 137 \$

5. Débiteurs liés aux programmes de paiement anticipé

	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Programme d'avance de paiement après récolte	Programme d'avance de crédit printanière	Programme optimisé d'avance de crédit printanière	Programme d'avance de paiement pré-récolte	Programme d'avance pour le grain non récolté	2009 Total	2008 Total
Montants à recevoir des producteurs	995 \$	59 921 \$	(4) \$	224 \$	422 867 \$	- \$	484 003 \$	569 959 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(1 545)	759	(150)	(77)	1 161	(7)	141	1 516
Montants à recevoir des (à payer aux) agents de la CCB	25	18 803	-	13	872	-	19 713	377
	(525) \$	79 483 \$	(154) \$	160 \$	424 900 \$	(7) \$	503 857 \$	571 852 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit environ 99 pour cent du remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission s'expose à un risque de crédit minimal. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a modifié le format des programmes de paiement anticipé le 1^{er} avril 2007. Le nouvel accord en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* est désigné sous le nom de Programme de paiement anticipé (PPA) et comporte des versements pré-récolte et après récolte. Le programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 400 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada sur la première tranche de 100 \$. Les avances faites à partir de 2007 ont été effectuées en vertu de ce programme.

Le gouvernement du Canada a introduit le Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) en juin 2006 afin d'augmenter l'aide aux producteurs pour supporter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 100 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*. Le POACP a remplacé le Programme d'avance de crédit printanière (PACP) antérieur et toutes les avances faites en 2006-2007 en vertu du PACP ont été incluses dans le POACP.

Le gouvernement du Canada a introduit le Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement du Canada a lancé le PACP au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement du Canada a déposé la *LPCA* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*. Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 \$.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 898 177 \$, soit 505 697 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement après récolte et 392 480 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement pré-récolte.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

En raison du calendrier des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

6. Instruments dérivés

Afin de gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices des politiques de gestion des risques de la Commission. Ces politiques, approuvées par le conseil d'administration de la Commission, permettent les opérations discrétionnaires conformément aux limites sur les échanges prévues par les politiques. La Commission n'utilise pas les instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de changements sous-jacents dans les taux d'intérêt, taux de change ou autres prix ou indices du marché des capitaux ou des marchandises.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés boursiers réglementés ou sur le marché hors cote (de gré à gré).

Voici des descriptions détaillées des instruments dérivés utilisés par la Commission pour atténuer les risques.

Les contrats de taux d'intérêt, notamment les swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et les swaps de taux d'intérêt multidevises servent à gérer le risque lié aux taux d'intérêt et aux devises découlant du financement de la Commission et de ses stratégies de gestion de l'actif et du passif.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt variable sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements du principal ainsi que des paiements à taux d'intérêt fixe ou variable, libellés dans des monnaies différentes.

Ces contrats de taux d'intérêt sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des intérêts créditeurs nets. Les gains ou pertes réalisés découlant de ces contrats sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats de change, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps de devises et les options, sont utilisés pour couvrir le risque de change découlant des ventes de grain, des options de paiement aux producteurs (OPP), des opérations au comptant et des activités de financement.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Swap de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre monnaie.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats de change sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits (couverture du risque de change découlant des ventes de grain, des OPP ou des opérations au comptant) ou des intérêts créditeurs nets (couverture du risque de change découlant des activités de financement). Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des ventes de grain, des OPP ou des opérations au comptant sont constatés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats sur marchandises négociés en bourse, y compris les contrats à terme standardisés et les options, servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain, des OPP et des opérations au comptant.

Contrat à terme standardisé – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme standardisé représente une obligation liant la Commission et le marché organisé où le contrat est conclu.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats sur marchandises ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils surviennent.

Autres instruments dérivés

Les instruments dérivés incorporés sont des contrats qui comportent à la fois un instrument dérivé et un instrument non dérivé (contrat hybride). Les caractéristiques d'un instrument dérivé incorporé sont identiques à celles d'un instrument dérivé autonome.

Les suppléments de carburant des contrats de transport et les contrats de location-exploitation des wagons-trémies comportent une composante dérivé liée à la monnaie fonctionnelle. Ces instruments dérivés incorporés ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des frais de transport et autres coûts directs, respectivement.

Les contrats d'achat et de vente de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice. Les contrats d'achat et de vente de grains ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits.

Les montants nominaux de référence ne figurent pas dans notre bilan ni à titre d'actif ni à titre de passif, car ils ne représentent que la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

Au 31 juillet 2009, la juste valeur des contrats dérivés en cours s'établit comme suit :

	Actifs		Passifs	
	2009	2008	2009	2008
Instrument dérivé				
Contrats sur marchandises	57 336 \$	66 197 \$	– \$	– \$
Contrats de change	152 662	–	–	31 827
Swaps – Placements	–	–	24 663	8 725
Swaps – Dette	106 251	66 589	–	–
Contrats d'achat – OPP	–	–	26 102	60 652
Contrats de vente	127 565	237 722	–	–
Instruments dérivés incorporés	88	–	1 695	24
Total	443 902 \$	370 508 \$	52 460 \$	101 228 \$

Juste valeur des instruments dérivés par période à échéance

	2009				2008
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés	339 539 \$	25 665	78 698	443 902	370 508 \$
Passifs dérivés	43 348 \$	1 000	8 112	52 460	101 228 \$

La variation de la juste valeur des contrats dérivés en cours représente un gain net total de 56 933 \$. De ce gain net total, on note un gain de 34 795 \$ dans les produits, un gain de 34 550 \$ dans les achats de grain, un gain de 112 \$ dans les frais de transport, une perte de 1 695 \$ dans les autres coûts directs et une perte de 10 829 \$ dans les intérêts créditeurs nets. Du gain net total de 56 933 \$, une perte de 32 182 \$ n'est pas liée aux activités du compte de mise en commun de l'exercice en cours et elle est donc incluse dans les bénéfices pour attribution future.

7. Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie contre laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté. Les montants de juste valeur figurant aux présents états financiers représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours des périodes ultérieures, en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Lorsque l'instrument est à court terme ou à taux variable, sa valeur comptable est considérée comme étant sa juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est établie selon le cours de clôture sur les marchés d'instruments dérivés. La juste valeur des instruments dérivés négociés sur le marché hors cote est établie selon les modèles d'évaluation et diverses méthodes, notamment l'analyse de la valeur actualisée nette. Les données observables du marché telles que les courbes de rendement lié aux taux d'intérêt, les cours du change et la volatilité des prix et des cours sont utilisées. Les volatilités implicites des options, qui sont utilisées dans le modèle d'évaluation, sont obtenues directement de données du marché ou calculées d'après les cours du marché. La détermination de la juste valeur à l'aide de modèles d'évaluation repose sur des hypothèses quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et au taux d'actualisation; il ne faut donc pas l'interpréter comme la valeur de réalisation en cas de règlement immédiat des instruments. Cette estimation de la juste valeur peut être très différente de celle qu'un autre établissement financier pourrait déterminer pour un contrat similaire. La solvabilité de nos contreparties et les effets des outils d'atténuation du crédit, comme un accord général de compensation ou des conventions accessoires, sont pris en considération dans le calcul de la juste valeur.

La Commission a établi la juste valeur des instruments financiers comme suit :

- Les valeurs comptables reflètent la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction puisque ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une donnée de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- Nous supposons que la juste valeur est égale à la valeur comptable pour les débiteurs, les paiements anticipés, les comptes créditeurs, les obligations envers les agents, les obligations envers les producteurs, les placements à court terme et les emprunts à court terme en raison du temps relativement bref à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments. Aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit en raison du temps relativement bref à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.
- Nous supposons que la juste valeur des programmes de crédit est égale à la valeur comptable en raison des taux variables associés aux programmes. Aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit parce que le risque assumé par la Commission pour ces programmes de crédit est considéré comme négligeable.
- La juste valeur des instruments dérivés sur marchandises négociés en bourse est fondée sur le cours de clôture sur les marchés des instruments dérivés. Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse comportent un risque de crédit minimal étant donné que les échanges nécessitent une évaluation quotidienne au prix du marché et le règlement des instruments à risque; par conséquent, aucun changement n'a été apporté à la juste valeur en rapport avec le risque de crédit.
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps est calculée en tenant compte des données observables du marché. Les montants nominaux sont actualisés au moyen de la courbe de rendement de la devise concernée et en convertissant les valeurs au taux de change au comptant du dollar canadien. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de la contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une donnée de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur des options sur devises est établie à partir des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché. Les données utilisées dans les modèles sont observables sur le marché. La valeur des options est déterminée à l'aide des mesures du marché s'appliquant aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux niveaux de volatilité. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de la contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une donnée de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur de la dette à long terme est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour la dette à long terme ne sont pas observables. La majorité de notre dette à long terme est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. Les données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt cotés AAA par une agence et les taux de change. Il n'y a pas eu de changement de la juste valeur en raison du risque de crédit étant donné que ces titres d'emprunt sont garantis par le gouvernement du Canada.
- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les swaps ne sont pas observables. La majorité de nos swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. Les données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, est utilisé dans l'établissement des ajustements de la valeur selon l'exposition de la Commission au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une donnée de substitution qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.
- La juste valeur des placements à long terme, à taux fixe est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les placements à long terme ne sont pas observables. Les données utilisées dans les modèles sont observables sur le marché et incluent les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. Les placements sont évalués à l'aide d'une courbe représentative de la cote de la contrepartie tenant compte de sa solvabilité.

8. Stocks de grain

Les stocks de grain en inventaire au 31 juillet 2009 sont évalués au montant le moins élevé entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme la valeur finale des produits. La valeur nette de réalisation est le montant que l'on estime pouvoir obtenir de la vente, moins les coûts à engager pour réaliser ces valeurs de vente. L'évaluation des stocks est effectuée en fin d'exercice pour s'assurer que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur nette de réalisation. Les soldes du 31 juillet 2008 de la CCB correspondaient à la valeur nette de réalisation. Cependant, au 31 juillet 2009, la Commission avait comptabilisé des pertes de valeur de 244 218 \$ (néant en 2008).

	2009		2008	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	3 620 828	914 814 \$	2 828 248	1 111 156 \$
Blé dur	1 166 849	330 850	724 849	451 850
Orge de premier choix	528 500	141 051	120 084	44 461
Orge fourragère	12 834	2 322	45 713	12 603
Opérations au comptant	86 623	16 463	–	–
	5 415 634	1 405 500 \$	3 718 894	1 620 070 \$

9. Charges payées d'avance

	2009	2008
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(13 028) \$	(19 228) \$
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	25 372	16 494
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	(20 321)	15 100
Actif reporté au titre du régime de retraite	29 413	9 082
Autres	2 123	2 143
	23 559 \$	23 591 \$

Veillez vous reporter à la note 27 – Avantages sociaux futurs pour plus d'information quant à l'actif reporté au titre du régime de retraite.

10. Placements

La Commission conserve un portefeuille de placements à long terme qui découle des paiements anticipés des sommes à recevoir. Les placements du portefeuille servent à contrebalancer une part des titres d'emprunt émis initialement pour financer les sommes à recevoir. Le portefeuille de placements sera conservé jusqu'à ce qu'une part importante de la dette soit exigible ou vienne à échéance. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à long terme comprennent des billets émis sur le marché des billets à moyen terme dont l'échéance à l'émission varie de un an à 15 ans. Ces placements viennent à échéance en 2014.

La Commission utilise des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et pour convertir la position de change en dollars canadiens ou américains. Au bout du compte, ces contrats se traduisent en placements à taux variable qui s'apparentent à ceux des emprunts de la Commission. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements ont varié de 1,00 pour cent à 4,56 pour cent durant l'exercice (3,08 pour cent à 4,50 pour cent en 2008).

Une tranche de 75 425 \$ du total des placements au 31 juillet 2009 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 70 000 \$ à recevoir en dollars américains. Une tranche de 71 680 \$ du total des placements au 31 juillet 2008 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 70 000 \$ à recevoir en dollars américains.

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction. Au 31 juillet 2009, des billets à recevoir en dollars canadiens de 106 000 \$ étaient présentés à une juste valeur de 110 973 \$ et des billets à recevoir en dollars américains de 70 000 \$ étaient présentés à une juste valeur de 65 991 \$ en dollars canadiens. Au 31 juillet 2008, des billets à recevoir en dollars canadiens de 75 000 \$ étaient présentés à une juste valeur de 77 482 \$ et des billets à recevoir en dollars américains de 70 000 \$ étaient présentés à une juste valeur de 71 680 \$ en dollars canadiens.

11. Immobilisations

	Développement de systèmes informatiques	Wagons- trémies	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Terrain, bâtiment et amélioration	Automobiles	Total
Coût							
Solde au 1 ^{er} août 2007	91 546 \$	105 515 \$	15 413 \$	4 834 \$	15 030 \$	854 \$	233 192 \$
Additions	31 320	–	879	724	4 267	411	37 601
Cessions	(34 082)	(244)	(6 472)	–	–	(368)	(41 166)
Solde au 1 ^{er} août 2008	88 784	105 271	9 820	5 558	19 297	897	229 627
Additions	25 714	9 723	1 043	865	6 122	315	43 782
Cessions	21	(669)	(341)	(3 004)	(3 403)	(326)	(7 722)
Solde au 31 juillet 2009	114 519 \$	114 325 \$	10 522 \$	3 419 \$	22 016 \$	886 \$	265 687 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} août 2007	(52 856) \$	(75 643) \$	(11 046) \$	(3 232) \$	(8 044) \$	(307) \$	(151 128) \$
Amortissement	(6 075)	(4 368)	(1 172)	(161)	(153)	(162)	(12 091)
Cessions	32 130	176	6 315	–	–	178	38 799
Solde au 1 ^{er} août 2008	(26 801)	(79 835)	(5 903)	(3 393)	(8 197)	(291)	(124 420)
Amortissement	(6 929)	(4 346)	(1 455)	(243)	(973)	(163)	(14 109)
Cessions	(19)	613	331	2 702	3 357	154	7 138
Solde au 31 juillet 2009	(33 749) \$	(83 568) \$	(7 027) \$	(934) \$	(5 813) \$	(300) \$	(131 391) \$
Valeur comptable nette							
31 juillet 2008	61 983 \$	25 436 \$	3 917 \$	2 165 \$	11 100 \$	606 \$	105 207 \$
31 juillet 2009	80 770 \$	30 757 \$	3 495 \$	2 485 \$	16 203 \$	586 \$	134 296 \$

Au cours de l'exercice, la Commission a acheté des automobiles pour un montant de 315 \$ (411 \$ en 2008) en vertu de contrats de location-acquisition.

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 556 \$. De ce nombre, 256 ont été démolis et démontés et 1 744 sont encore en service. La Commission a acheté 1 663 wagons additionnels en 2005-2006 antérieurement sous bail pour un prix coûtant de 25 828 \$. De ce nombre, douze wagons ont été démolis et démontés et donc 1 651 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

12. Emprunts

La Commission émet des titres d'emprunt sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien et américain ainsi qu'en emprunts bancaires dont l'échéance restante est inférieure à un an. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts ont varié de 0,14 pour cent à 0,55 pour cent durant l'exercice (1,75 pour cent à 3,00 pour cent en 2008).

Du montant total des emprunts au 31 juillet 2009, une tranche de 102 349 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 94 988 \$ remboursable en dollars américains. Du montant total des emprunts au 31 juillet 2008, une tranche de 501 260 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 489 512 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisque les emprunts sont remboursables dans un an ou moins, leurs valeurs comptables sont à peu près équivalentes à leurs justes valeurs.

13. Crédoiteurs et charges à payer

	2009	2008
Couverture et change nets applicables à l'exercice considéré	(17 131) \$	79 771 \$
Autres crédoiteurs et charges à payer	128 539	115 561
Produits des ventes reportés	55 370	30 754
	166 778 \$	226 086 \$

14. Obligations envers les agents

	2009	2008
Grain acheté des producteurs	980 441 \$	881 683 \$
Bons au comptant reportés	239 164	254 507
	1 219 605 \$	1 136 190 \$

Grain acheté des producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux d'acompte en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

15. Obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation

Les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation représentent les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Pour l'exercice considéré, un montant de 797 897 \$ (381 614 \$ en 2008) n'avait pas encore été distribué au 31 juillet 2009; de ce montant, une somme de 293 220 \$ (néant en 2008) a été approuvée à titre de paiement intermédiaire aux producteurs le 8 octobre 2009. Tous les paiements d'ajustement ont été distribués durant l'exercice considéré. Un paiement de 5 850 \$ (40 955 \$ en 2008) aux participants d'OPA est inclus dans les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation pour les situations où les prix des comptes de mise en commun excèdent les prix prévus aux contrats. Le solde de 498 827 \$ sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux; 493 650 \$ (340 659 \$ en 2008) aux participants aux comptes de mise en commun et 5 177 \$ (néant en 2008) au programme d'opérations au comptant.

16. Dette à long terme

La Commission émet des titres d'emprunt sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché intérieur et l'euromarché des billets à moyen terme, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat intégrées. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts ont varié de 0,01 pour cent à 1,59 pour cent durant l'exercice (2,13 pour cent à 2,88 pour cent en 2008).

Solde par devises (équivalent en dollars canadiens)

	Devise de la dette		Équivalent en dollars canadiens	
	2009	2008	2009	2008
Billets canadiens	277 383 \$	381 124 \$	277 383 \$	381 124 \$
Billets américains	105 490 \$	103 913 \$	113 666	106 408
Billets en yens	33 921 789 ¥	52 665 048 ¥	386 369	499 896
			777 418	987 428
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an			45 833	29 834
Dette à long terme			731 585 \$	957 594 \$

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	2009	2008
Montants exigibles :		
à moins de un an	45 833 \$	29 834 \$
entre un an et deux ans	113 666	55 107
entre deux ans et trois ans	33 897	106 408
entre trois ans et quatre ans	24 465	45 641
entre quatre ans et cinq ans	6 762	31 044
à plus de cinq ans	552 795	719 394
	777 418 \$	987 428 \$

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction et ont été comptabilisés à leur juste valeur.

17. Provision pour frais de paiements aux producteurs

Le montant de 875 \$ (1 404 \$ en 2008) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sur approbation du Gouverneur en conseil.

18. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	3 376 \$	3 177 \$
Virements de comptes de paiements	518	991
Dépenses	(370)	(780)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(6)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	3 518 \$	3 376 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	655 \$	170 \$
Montants non affectés	2 863	3 206
	3 518 \$	3 376 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2009, les soldes des comptes de paiements du blé 2001 et du blé dur 2001 ont été virés au compte spécial en vertu du décret en conseil P.C. 2009-503.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2008-2009 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Périmé	Montant disponible à la fin
Institut international du Canada pour le grain – Acquisitions d'immobilisations	7 \$	– \$	(7) \$	– \$	– \$
Institut international du Canada pour le grain – Matériel de recherche et technique	–	150	(118)	(32)	–
Programme de bourses d'études	163	237	(245)	–	155
Université de Saskatchewan Président – Politiques des grains canadiens	–	500	–	–	500
	170 \$	887 \$	(370) \$	(32) \$	655 \$

19. Fonds de prévoyance

La *Loi* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de produits reçus au cours de l'exploitation. En vertu du Règlement sur le fonds de réserve, le solde du fonds peut être négatif; aucune limite n'est établie, mais ne peut excéder 60 millions de dollars. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain au plus tard le 31 octobre, soit trois mois après le début de la campagne. Le programme FlexPro, lancé en 2008-2009, offre un prix quotidien uniforme pour le blé, qui peut être bloqué tout au long de la campagne agricole, à la condition que le tonnage soit établi avant le début de la campagne. Cette option de paiement prévoit le versement d'un acompte à la livraison pour le grade livré. Un paiement additionnel qui représente la différence entre le prix fixe et le paiement initial pour le grade de référence est versé dans un délai de 10 jours ouvrables. (Aucun paiement additionnel lié aux CB n'est versé jusqu'à la tarification du plein contrat). Les producteurs ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun. Les contrats à prix quotidien (CPQ) ont été abandonnés pour 2008-2009.

Grâce à l'option de paiement anticipé (OPA), les producteurs peuvent toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissibles à la participation aux gains si les produits du compte de mise en commun dépassent les prix de l'OPA.

L'excédent ou l'insuffisance découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans le fonds de prévoyance.

Opérations au comptant

En 2008-2009, la Commission a conclu des opérations au comptant relatives à l'orge, à l'orge de premier choix et aux grains biologiques en conformité avec l'article 39.1 de la *Loi*. Un total de 561 105 tonnes (1 206 934 tonnes en 2008) a été négocié et a permis de réaliser un profit de 2 102 \$ (19 980 \$ en 2008).

Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par le producteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance. Des paiements PVCL de 2 943 \$ ont été versés à 105 producteurs (comparativement à des paiements de 730 \$ à 58 producteurs en 2007-2008). Il y eu un petit excédent net de 36 \$ (une insuffisance nette de 9 \$ en 2007-2008) dans le programme.

Le Programme de prime au stockage du blé (PPSB) offre aux producteurs une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps no 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés des agriculteurs. Au cours de l'exercice, 42 producteurs ont livré 10 189 tonnes de blé CWRS, pour une valeur de 3 878 \$. Les produits découlant de ce programme correspondant au compte de mise en commun du blé ont été suffisants pour couvrir les coûts.

Exploitation des comptes de mise en commun

Aux termes de la *Loi*, les excédents d'intérêts créditeurs provenant du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet d'attribuer un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. En 2008-2009 une somme de 1 388 \$ (2 498 \$ en 2008) a été virée au fonds de prévoyance.

Au 31 juillet 2008, le conseil d'administration a approuvé une attribution de 25 500 \$ des bénéfices des comptes de mise en commun jugés accessoires aux activités de vente de grain (18 000 \$) et a rapatrié des fonds attribués aux comptes de mise en commun en 2005 à partir du fonds de prévoyance (7 500 \$). Cette mesure a été prise en raison du fait que la restructuration du capital du fonds de prévoyance est une mesure de gestion prudente du risque pour les programmes soutenus. Cependant, pour respecter le principe qui a été communiqué aux agriculteurs selon lequel les programmes d'OPP fonctionneront indépendamment des comptes de mise en commun, le conseil d'administration a aussi approuvé une politique qui prévoit le rapatriement de fonds entre les comptes de mise en commun et les programmes d'OPP. La politique stipule que les fonds seront rapatriés aussi rapidement que possible à condition que le solde du fonds de prévoyance ne devienne pas négatif.

Au 31 juillet 2009, le total des excédents des programmes a atteint 48 650 \$, d'où un solde positif pour le fonds de prévoyance. Conformément à sa politique, la Commission a fait un virement de 18 000 \$ aux comptes de mise en commun. Il ne reste aucun solde à verser aux comptes de mise en commun.

Conformément aux traitements appliqués aux comptes de mise en commun et aux programmes d'OPP, l'excédent/l'insuffisance du fonds de prévoyance n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2009 se détaille comme suit :

	2009 Total	2008 Total
Solde d'ouverture de l'excédent (insuffisance), au début de l'exercice	(28 942) \$	9 226\$
Virement à partir des comptes de mise en commun	1 388	27 632
Excédent (insuffisance) de l'exercice considéré	32 788	(66 427)
Intérêts créditeurs (débiteurs)	(1 827)	627
Solde de fermeture de l'excédent (l'insuffisance), à la fin de l'exercice	3 407 \$	(28 942)\$

20. Bénéfices pour attribution future

Ce poste représente la différence entre les bénéfices calculés aux fins de distribution aux participants aux comptes de mise en commun et à d'autres programmes et les bénéfices calculés conformément aux PCGR. Cette différence comprend les gains et pertes non réalisés à la suite d'ajustements visant à constater la juste valeur des instruments financiers de la Commission, notamment les instruments dérivés qui ne sont pas liés aux opérations des comptes de mise en commun de la campagne agricole en cours et la différence d'évaluation des stocks aux fins de distribution selon les PCGR.

21. Achats de grain

Les achats de grain se composent surtout d'achats effectués dans le cadre de contrats d'OPP d'une valeur de 679 349 \$ (1 921 083 \$ en 2008), d'achats effectués auprès de fournisseurs de grains tiers dans le cadre d'opérations au comptant d'une valeur de 151 770 \$ (271 516 \$ en 2008), de livraisons reçues tardivement, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks d'une valeur de 22 480 \$ (30 280 \$ en 2008) et d'autres éléments d'un montant de 12 539 \$ (64 751 \$ en 2008). Les achats effectués dans le cadre de contrats d'OPP représentent la valeur contractuelle des grains livrés par l'entremise des programmes d'OPP. Les achats des tiers représentent le coût d'acquisition des grains dans le cadre d'opérations au comptant reflétant le nombre de tonnes vendues au cours de l'exercice. Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2009, le total des achats de grains de 866 138 \$ (2 287 630 \$ en 2008) représente le coût des marchandises vendues. Les bénéfices distribués aux participants aux comptes de mise en commun au montant de 6 432 122 \$ (5 240 337 \$ en 2008) correspondent également aux coûts des grains vendus durant l'exercice.

22. Ajustements des stocks

Le poste d'ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

23. Autres coûts directs

Les autres coûts directs comprennent principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies détenus par la Commission et les surestaries.

24. Autres produits

L'élément le plus important des autres produits est le recouvrement des frais de transport qui sont déduits des producteurs par les agents de la Commission au moment de l'achat du grain en fonction du point de livraison. Si les agents n'ont par la suite pas engagé ces frais, les recouvrements des frais de transport sont remis à la Commission pour distribution à tous les participants des comptes de mise en commun.

Les autres produits comprennent aussi les recouvrements du facteur d'ajustement du fret (FAF). Le FAF est déduit des producteurs par les agents de la Commission et ensuite remis à la Commission. Les producteurs paient le moindre du service marchandises ferroviaire à Vancouver ou du service marchandises ferroviaire à Thunder Bay plus le FAF. Les déductions du FAF couvrent une partie des frais du mouvement du grain à la côte est qui sont en sus des coûts de service marchandises ferroviaire à Thunder Bay.

25. Frais administratifs

	2009	2008
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	52 043 \$	46 132 \$
Blé dur	13 986	12 358
Orge de premier choix	7 877	8 437
Orge fourragère – Compte A	72	129
Orge fourragère – Compte B	37	1 443
Opérations au comptant	1 877	4 328
Programmes d'OPP	2 797	2 476
Total	78 689	75 303
Comptes de paiement aux producteurs	376	359
Frais administratifs	79 065 \$	75 662 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux, les coûts différentiels liés aux programmes d'options de paiement et au programme de grains biologiques sont répartis entre les différents comptes de mise en commun, l'orge fourragère et les opérations au comptant d'orge de premier choix, en fonction du tonnage.

26. Engagements

Contrats de location-exploitation

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à cinq ans. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2009, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 725 \$ (654 \$ en 2008).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs.

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux et matériel de bureau
2009-2010	569
2010-2011	326
2011-2012	164
2012-2013	41
après 2013	–

Contrats de location-acquisition

La Commission a conclu des contrats de location-acquisition pour ses véhicules. Ces contrats de location-acquisition sont comptabilisés en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur la durée des contrats de location selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les contrats portent intérêt au taux de 7 pour cent.

Les engagements en vertu des contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	Véhicules
2009-2010	209
2010-2011	86
2011-2012	20

Autres

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) avec un montant de base de 1 900 \$ par année jusqu'en 2010.

27. Avantages sociaux futurs

Description des régimes d'avantages sociaux

La Commission offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages déterminés, qui offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Le régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées est offert aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrants droits à pension. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service et les congés de maladie inutilisés accumulés avant 1988.

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 20 157 \$ (4 637 \$ en 2008).

Charges

La charge pour les régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2009 s'est chiffrée à 3 592 \$ (7 413 \$ en 2008).

Situation financière des régimes d'avantages sociaux

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 juillet de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 31 juillet 2008. La prochaine évaluation, qui est en cours, sera effectuée en date du 31 juillet 2009. La plus récente évaluation actuarielle des autres avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée en date du 31 juillet 2006 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 juillet 2009.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et à l'état des frais administratifs de l'exercice.

	2009	2008	2009	2008
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres prestations	Autres prestations
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début de l'exercice	63 696 \$	62 588 \$	– \$	– \$
Cotisations patronales	20 766	2 544	1 521	1 291
Cotisations salariales	1 137	1 039	–	–
Rendement prévu des actifs des régimes	4 911	4 352	–	–
Rendement réel des actifs des régimes	(5 510)	(5 419)	–	–
Prestations versées	(1 193)	(1 408)	(1 521)	(1 291)
Juste valeur à la fin de l'exercice	83 807 \$	63 696 \$	– \$	– \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	56 803 \$	55 110 \$	28 548 \$	28 796 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 725	4 560	686	689
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations	3 817	3 300	1 780	1 586
Cotisations salariales	1 137	1 039	–	–
Prestations versées	(1 193)	(1 408)	(1 521)	(1 291)
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(5 071)	(5 798)	(2 379)	(1 232)
Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	59 218 \$	56 803 \$	27 114 \$	28 548 \$
Situation de capitalisation				
Surplus (déficit) des régimes	24 589 \$	6 893 \$	(27 114) \$	(28 548) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	8 592	8 383	2 634	5 167
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(3 768)	(4 332)	4 056	4 588
Ajustement de l'actif reporté au titre du régime	–	(1 035)	–	–
Actif (obligation) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	29 413 ^(a) \$	9 909 \$	(20 424) ^(b) \$	(18 793) \$

^(a) Constaté dans les charges payées d'avance

^(b) Constaté dans les créditeurs et charges à payer

Coûts des prestations déterminées

	2009 Prestations de retraite	2008 Prestations de retraite	2009 Autres prestations	2008 Autres prestations
Coûts des prestations déterminées :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 725 \$	4 560 \$	686 \$	689 \$
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations de retraite	3 817	3 300	1 780	1 586
Rendement réel des actifs des régimes	(5 510)	(5 419)	–	–
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(5 071)	(5 798)	(2 379)	(1 232)
Coûts associés à la période	(3 039)	(3 357)	87	1 043
Ajustements pour tenir compte de l'écart entre les coûts associés à la période et les coûts constatés dans la période au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs des régimes	599	1 067	–	–
Gains actuariels	5 420	6 130	2 533	1 526
Actif (obligation) transitoire	(564)	(564)	533	533
Ajustement de l'actif reporté au titre du régime	(1 977)	1 035	–	–
Charge totale incluse dans les frais administratifs	439 \$	4 311 \$	3 153 \$	3 102 \$

Hypothèses importantes :

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2009	2008
Rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %	7,00 %
Taux d'actualisation	6,75 %	6,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	9,50 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel des soins médicaux	5,00 %	5,00 %
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	9 ans	10 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité :

Les taux tendanciels des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2009 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	2 286 \$	(1 879) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	215 \$	(174) \$

Actifs des régimes

Pourcentage des actifs des régimes selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

	2009	2008
Titres de participation	60 %	60 %
Titres d'emprunt	39 %	32 %
Autres	1 %	8 %
	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées :

La Commission a passé en charges 89 \$ (71 \$ en 2008) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 355 \$ (318 \$ en 2008) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2009. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 71 \$ (238 \$ en 2008).

28. Gestion du risque financier

Au cours de ses activités normales, la Commission est exposée à divers risques de marché, comme le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque d'illiquidité, qui peuvent avoir des conséquences sur sa performance financière. Pour gérer ces risques, la Commission utilise un certain nombre d'instruments financiers. L'utilisation des instruments financiers doit se faire en fonction des limites approuvées d'exposition au risque et des contreparties autorisées ; ces pratiques sont régies par les politiques de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration, qui énoncent par écrit les principes applicables aux risques susmentionnés, notamment l'usage d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés ainsi que le placement de l'excédent de liquidité. La surveillance interne et les rapports sur la conformité à la haute direction et au conseil d'administration sont des pratiques régulières de l'organisation.

Les politiques et processus de la Commission sont fondés sur les meilleures pratiques de l'industrie, sur les directives du ministère des Finances en matière de gestion du risque et sur les besoins d'emprunt annuels autorisés pour la Commission. Les vérificateurs internes procèdent périodiquement à la vérification de la conformité de la Commission aux politiques et aux limites d'exposition au risque établies. La Commission n'utilise ni ne transige aucun instrument financier, y compris des instruments dérivés, à des fins de spéculation.

Risque de marché

Le risque de marché est la possibilité que la Commission subisse une perte résultant de variations défavorables des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt. L'exposition de la Commission au risque de marché est la conséquence directe des activités principales de la Commission. La Commission doit veiller à la mise en marché de tout le blé, le blé dur et l'orge livrés (pour l'exportation et la consommation humaine au pays) durant l'année à des clients de partout dans le monde. Dans le cadre de ses activités de commercialisation, la Commission offre aussi aux agriculteurs des options de tarification du blé, du blé dur et de l'orge qu'ils produisent. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission s'expose aux risques de fluctuations du prix des grains, des taux de change et des taux d'intérêt.

Le niveau de risque de marché auquel la Commission s'expose varie en fonction des conditions du marché, en particulier, la volatilité des prix et les liquidités sur le marché, les prévisions quant aux prix et les variations des récoltes ainsi que la composition du portefeuille de la Commission.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond à l'exposition à des pertes de produits en raison de variations défavorables du prix des produits de base et de la volatilité des prix. La Commission utilise des contrats à terme standardisés et des contrats d'option négociés en bourse pour gérer le risque de fluctuations défavorables du prix du grain entre le moment de la récolte et le moment où le grain est finalement vendu aux clients. Les objectifs de gestion du risque sur marchandises de la Commission sont :

- de maintenir à un niveau approprié le prix du blé du compte de mise en commun,
- d'améliorer l'avantage concurrentiel de la Commission en fournissant des services avec des options de tarification novatrices aux acheteurs,
- de proposer des options de tarification flexibles aux agriculteurs de l'Ouest canadien,
- de tirer le meilleur parti des possibilités offertes dans le cadre de transactions discrétionnaires en respectant les limites établies.

Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, aux cours de clôture des bourses. On mesure le rendement individuel de chaque stratégie au moyen d'études comparatives et de l'analyse d'attribution. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les paramètres selon lesquels la direction doit exercer ses activités. Les exigences de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission a utilisé un écart-type pour les prix des produits de base sur une moyenne de cinq ans comme facteur de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des prix des produits de base.

Compte tenu des ventes non entièrement exécutées, des contrats d'achat et des instruments dérivés sur marchandises détenus par la Commission au 31 juillet 2009 et en supposant une variation immédiate et soutenue de 0,90 \$/boisseau du prix des produits de base pour tous les contrats à échéance, l'incidence sur le bénéfice net devrait se présenter comme suit au cours des douze prochains mois :

	2009
	Augmentation (diminution)
Augmentation de 0,90 \$/boisseau	(246 765) \$
Diminution de 0,90 \$/boisseau	246 775 \$

Risque de change

Le risque de change est l'exposition aux variations du taux de change qui peuvent avoir une incidence négative sur la valeur du dollar canadien. La Commission est exposée au risque de change lié aux ventes en devises autres que le dollar canadien puisque la distribution de tous les produits de vente aux agriculteurs se fait en dollars canadiens. La Commission utilise des contrats de change à terme de gré à gré et des contrats d'option pour couvrir la valeur des produits de vente en devises dont le prix est établi directement ou indirectement en dollars américains. La Commission utilise également des stratégies d'options de change pour limiter la volatilité des rentrées sur opérations de change et atténuer les risques de perte en cas de baisse. Elle se sert aussi de swaps de devises et de swaps de taux d'intérêt multidevises pour gérer le risque de change lié aux activités de financement et d'investissement. Les objectifs de gestion du risque de change pour la Commission consistent à :

- maintenir à un niveau approprié le prix des céréales des comptes de mise en commun en devises,
- stabiliser le bénéfice et diminuer le risque que les rentrées moyennes sur opérations de change soient inférieures au taux de change inhérent au prix initial,
- fournir des options flexibles de tarification aux agriculteurs de l'Ouest canadien,
- tirer le meilleur parti possible des occasions qui se présentent dans le cadre de transactions discrétionnaires en respectant les limites établies,
- réduire au minimum le risque de change lié aux activités de financement et à l'exploitation.

Les contrats de change à terme, les swaps et les contrats d'option sont évalués à la valeur de marché quotidiennement. On mesure le rendement individuel de chaque stratégie au moyen d'études comparatives et de l'analyse d'attribution. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les paramètres selon lesquels la direction doit exercer ses activités. Les exigences de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission a utilisé un écart-type pour le taux de change sur une moyenne de cinq ans comme quotient de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des taux de change.

Compte tenu des ventes non entièrement exécutées, de la dette, des placements et des instruments dérivés connexes détenus par la Commission au 31 juillet 2009 et en supposant une variation immédiate et soutenue du taux de change de 5,00 pour cent par rapport au dollar américain pour tous les contrats à échéance, l'incidence sur le bénéfice net devrait se présenter comme suit au cours des douze prochains mois :

	2009
	Augmentation (diminution)
Augmentation de 5,00 % du taux de change	(33 980) \$
Diminution de 5,00 % du taux de change	47 436 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt du marché qui peuvent faire diminuer les intérêts créditeurs nets. Ces intérêts créditeurs nets sont transmis directement aux producteurs. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt découlant du décalage entre les dates d'échéance et les dates de révision des taux sur les actifs productifs d'intérêts et sur les obligations portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt pour la Commission est considéré comme faible comparativement aux autres risques. Les actifs financiers de la Commission sont généralement composés de placements et de créances résultant de ventes de grain. En pratique, le prix de la plupart des actifs est révisé en montants échelonnés tous les six mois. Ces actifs financiers sont financés par la dette à court terme, dont le taux est révisé au moins une fois par année, ou par une dette à long terme, qui a fait l'objet d'un swap pour la révision du taux au moins une fois par année. La Commission a accès à diverses sources de financement et gère ses emprunts en fonction de ses besoins en liquidités, des dates d'échéance des contrats et des profils de taux de change et de taux d'intérêt. La Commission utilise les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt multidevises, conclus simultanément avec la dette à long terme ou les placements, afin de bloquer un taux d'intérêt variable en dollars américains ou canadiens pour compenser l'exposition des actifs financiers et des passifs financiers de la Commission. Les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux d'intérêt multidevises sont évalués à la valeur de marché à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation standard du marché. La gestion du risque de taux d'intérêt pour la Commission a pour but de limiter le potentiel de variations négatives des intérêts créditeurs nets en raison de fluctuations importantes du niveau et de la structure à terme des taux d'intérêt.

La Commission a utilisé un écart-type pour les taux d'intérêt sur une moyenne de cinq ans comme quotient de sensibilité pour représenter la meilleure estimation de la direction concernant la fourchette raisonnable de variation des taux d'intérêt.

D'après l'encours de la dette, les placements et les instruments dérivés connexes détenus par la Commission au 31 juillet 2009, en supposant une variation immédiate et soutenue du taux d'intérêt de 0,50 pour cent pour tous les contrats à échéance et les courbes de rendement, l'incidence sur le bénéfice net devrait se présenter comme suit au cours des douze prochains mois :

	2009
	Augmentation (diminution)
Augmentation de 0,50 % du taux d'intérêt	5 147 \$
Diminution de 0,50 % du taux d'intérêt	(6 238) \$

Le taux d'intérêt le plus bas sur la courbe de rendement utilisée dans ce modèle était de 0,01 pour cent pour éviter les valeurs négatives.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que des pertes financières surviennent à la suite du défaut d'une contrepartie de respecter ses obligations contractuelles envers la Commission. Les contrats à terme standardisés et les contrats d'option négociés en bourse utilisés comme couvertures du risque sur marchandises comportent un risque de crédit minimal étant donné qu'il doit y avoir une évaluation au marché quotidienne et un règlement sur position négative. La Commission est exposée à un risque de crédit sur ses placements et sur les opérations sur dérivés de gré à gré qui ont une valeur de marché positive. La totalité du capital investi serait à risque si la contrepartie était en défaut de remboursement des fonds investis. La Commission n'est pas exposée au risque de crédit pour l'intégralité du montant nominal de référence de l'opération sur dérivé de gré à gré, mais seulement au coût de remplacement éventuel si la partie se trouvait en défaut de paiement. Les variations des taux du marché entre la date de règlement et la date d'échéance de l'opération sur dérivé de gré à gré peuvent augmenter la valeur de l'instrument dérivé pour la Commission, et rendre le dérivé coûteux à remplacer dans le marché courant si la contrepartie est en défaut.

La Commission gère le risque de crédit en concluant des opérations uniquement avec des contreparties ayant une cote élevée, qui répondent aux exigences de nos politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou dépassent les lignes directrices en matière de crédit du ministère des Finances et précisent le niveau de risque maximal qui sera accepté par la Commission pour chaque niveau de solvabilité. En vertu des politiques, la Commission doit conclure des accords généraux de compensation selon le modèle de l'International Swap and Derivative Association (ISDA) avec toutes les contreparties aux opérations sur dérivé de gré à gré avant de conclure une quelconque opération, en vue de réduire au minimum le risque de crédit, le risque juridique et le risque de non règlement. Les accords de l'ISDA créent le droit légal de compenser l'exposition au risque en cas de non-respect des obligations de la contrepartie. Des conventions accessoires sont aussi négociées avec la majorité des contreparties de la Commission afin de réduire encore davantage le risque de crédit. Ces conventions accessoires sont des annexes de soutien au crédit (CSA), qui s'ajoutent au document de l'ISDA.

Les conventions accessoires prévoient la constitution d'un bien en garantie par la contrepartie lorsque le risque encouru par la Commission relativement au crédit accordé à cette entité dépasse un certain seuil. La garantie constituée sur un bien est détenue par une tierce partie; au 31 juillet 2009, nos contreparties avaient placé en garantie des bons du Trésor américains et canadiens pour une valeur de 44 948 \$. Lorsque la Commission a une convention accessoire avec une contrepartie, cette dernière doit avoir une cote de crédit d'au moins A- d'une

agence de cotation externe. Quand la Commission n'a pas conclu de convention accessoire avec une contrepartie, cette dernière doit avoir une cote de crédit externe d'au moins A pour les opérations d'une durée de moins de trois ans, et une cote d'au moins AA- pour les opérations d'une durée de plus de trois ans. Le risque encouru par la Commission et les cotes de crédit des contreparties approuvées font l'objet d'un suivi constant, et les limites relatives aux contreparties permettent une diversification des opérations entre les contreparties approuvées. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les paramètres selon lesquels la direction doit exercer ses activités. Les exigences de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

La Commission ne prévoit pas de défaut des contreparties. Au 31 juillet 2009, le montant nominal de référence cumulatif le plus important contracté auprès de toute institution était de 1 108 439 \$ (1 049 147 \$ en 2008) et le risque de crédit le plus élevé encouru avec toute institution était de 65 078 \$ (45 403 \$ en 2008).

Au 31 juillet 2009, le risque de crédit des opérations sur dérivés en cours, avant compensation et compte tenu des garanties, se présente comme suit :

	2009			2008		
	Montant nominal de référence	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal de référence	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	178 452 \$	18 044 \$	18 201 \$	164 154 \$	15 914 \$	15 914 \$
Swaps de taux d'intérêt multidevises	625 558	79 032	88 050	833 946	41 950	74 340
	804 010	97 076	106 251	998 100	57 864	90 254
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 531 507	105 927	123 036	2 351 067	(26 642)	25 831
Swaps de devises	110 150	(7 567)	–	28 672	889	889
Options	1 220 667	46 735	46 735	1 562 419	(6 074)	–
	3 862 324	145 095	169 771	3 942 158	(31 827)	26 720
Dérivés avant accords généraux de compensation	4 666 334	242 171	276 022	4 940 258	26 037	116 974
Incidence des contrats généraux de compensation	(44 388)	(44 948)	(44 948)	–	–	–
Total des dérivés après contrats généraux de compensation	4 621 946 \$	197 223 \$	231 074 \$	4 940 258 \$	26 037 \$	116 974 \$

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par cote de crédit de l'exposition de la Commission aux risques sur dérivés au 31 juillet 2009.

Cote de crédit	Standard & Poor's (S&P)	2009		2008	
		Montant nominal de références	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Aaa	AA+	– \$	– \$	942 554 \$	(7 164) \$
Aaa	AA	–	–	85 904	747
Aaa	AA-	1 647 808	87 462	1 941 045	24 445
Aa1	AA	–	–	411 663	2 938
Aa1	AA-	737 448	22 437	404 073	4 989
Aa1	A+	705 960	41 030	519 711	(5 320)
Aa2	AA-	320 976	15 123	165 730	11 853
Aa2	A+	460 385	39 639	469 578	(6 451)
Aa3	AA-	116 898	7 710	–	–
Aa3	A+	676 858	28 770	–	–
Total		4 666 333 \$	242 171 \$	4 940 258 \$	26 037 \$

« Cote de crédit » signifie le degré de solvabilité d'une contrepartie relativement à sa dette à long terme non garantie et non subordonnée, telle qu'elle est déterminée par deux agences de cotation, dont l'une doit être S&P ou Moody's, la deuxième devant être choisie parmi les autres agences de cotation, soit Dominion Bond Rating Service ou Fitch.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par cote de crédit de la valeur nominale de nos placements à court terme et à long terme au 31 juillet 2009.

Cote de crédit		2009		2008	
Moody's	Standard & Poor's (S&P)	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Aaa	AAA	124 988 \$	75 000 \$	511 602 \$	146 680 \$
Aaa	AA-	161 370	-	115 221	-
Aaa		37 996	-	-	-
Aa1	AA	-	31 000	61 838	-
Aa1	AA-	46 389	-	125 467	-
Aa1	A+	137 927	-	-	-
Aa2	AA+	-	75 425	-	-
Aa2	A+	61 127	-	46 991	-
Aa2	A	75 000	-	66 000	-
Aa3	AA-	-	-	80 704	-
	AA	122 749	-	81 126	-
A2	A-	-	-	(315)	-
P-1	A-1	-	-	42 360	-
Total		767 546 \$	181 425 \$	1 130 994 \$	146 680 \$

« Cote de crédit » signifie le degré de solvabilité d'une contrepartie relativement à sa dette à long terme non garantie et non subordonnée, telle qu'elle est déterminée par deux agences de cotation, dont l'une doit être S&P ou Moody's, la deuxième devant être choisie parmi les autres agences de cotation, soit Dominion Bond Rating Service ou Fitch. Si la contrepartie n'a pas de cote de crédit à long terme, il sera nécessaire aux fins de placements ou de swaps d'une durée de moins d'un an d'avoir une cote de crédit à court terme, de préférence de Moody's ou de S&P, dans la mesure où cette cote satisfait au critère minimum (P1/A1).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Commission ne puisse pas respecter ses obligations de paiement à la date de règlement, ou ne puisse pas respecter ses obligations à un coût raisonnable à la date d'échéance en raison d'une capacité d'absorption insuffisante du marché ou de perturbations du marché. La Commission gère son exposition à ce risque d'illiquidité en réservant les fonds avant la date d'échéance des contrats à l'aide de placements et en s'assurant de marges de crédit auprès d'institutions financières. La Commission mesure, prévoit et gère les flux de trésorerie dans le cadre de la gestion de ses liquidités. L'objectif de la Commission est de conserver des fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiement. Elle maintient des liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides – la trésorerie et les titres négociables s'élevaient 767 546 \$ au 31 juillet 2009 (1 130 994 \$ au 31 juillet 2008);
- l'accès au financement à court terme – le programme de papier commercial de la Commission et l'accès aux marchés financiers fournissent à la Commission des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie quotidiens;
- l'accès à des marges de crédit consenties et non consenties – le total des marges de crédit consenties s'élève à 250 000 \$ en dollars canadiens et à 100 000 \$ en dollars américains, et les marges de crédit non consenties atteignent 1 150 000 \$ en dollars canadiens et 250 000 \$ en dollars américains. La Commission n'a pas utilisé ces marges de crédit au cours de la dernière année.
- l'accès à des marges de crédit bancaire d'exploitation de 100 000 \$ en dollars canadiens et américains.

La Commission gère son exposition au risque d'illiquidité en achetant des placements liquides et des titres négociables et en s'assurant qu'au moins trois institutions financières doivent être prêtes à soumettre un prix pour la même opération sur dérivé de gré à gré. Les politiques de gestion du risque financier de la Commission établissent les paramètres selon lesquels la direction doit exercer ses activités. Les exigences de la Commission étaient les mêmes au cours de l'exercice précédent.

29. Gestion du capital

Le seul capital détenu par la Commission est celui du fonds de prévoyance.

La Loi stipule que la Commission ne peut détenir de capital à l'exception du fonds de prévoyance qui a été établi afin de couvrir les risques liés aux options de paiement aux producteurs et aux opérations au comptant. La Loi stipule que le solde du fonds de prévoyance peut être négatif; aucune limite n'est établie, mais ce fonds ne peut excéder 60 millions de dollars.

Le fonds de prévoyance est indépendant des comptes de mise en commun. L'excédent et les insuffisances liés aux options de paiement aux producteurs et aux opérations au comptant sont imputés au fonds de prévoyance. Comme le fonds de prévoyance sert de couverture pour les risques liés aux programmes mentionnés ci-dessus, il convient dans le cadre d'une gestion prudente du risque de reconstituer le capital du fonds en cas de solde négatif. Dans ces circonstances exceptionnelles, des sommes peuvent être prélevées dans les comptes de mise en commun et versées au fonds de prévoyance. Toutes les sommes transférées des comptes de mise en commun au fonds de prévoyance seront rapatriées le plus rapidement possible à la condition que le fonds de prévoyance ne redescende pas sous la barre du zéro.

30. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.



Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours des devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Dérivés incorporé – (auss appelé dérivé intégré) est une composante d'un instrument financier intégré dans un autre contrat appelé contrat hôte. Le contrat hôte est un contrat hybride dans la mesure où il contient un dérivé et une composante non dérivée. Les caractéristiques d'un dérivé incorporé sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome. Les dérivés incorporés doivent être comptabilisés comme des dérivés séparés lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hybride n'est pas reporté à la juste valeur.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Évalué au marché – une procédure par laquelle les instruments financiers sont évalués ou constatés à leur juste valeur au cours du marché, ce qui peut être plus élevé ou moins élevé que le coût d'achat ou la valeur comptable.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

1629764826597846
8153568978465316
5431629784826597
7948153568978465
9875431629784826
9784655879465826
1928754613629587
5349784655879465
3461928754613629
8165349784655879
5563461928754613
4578659231645798
898576432659876
3294578659231645
8538985764326598
8653294578659231
6798538985164983
7648265273164978
7984659298754164
5897648265273164
798465929875416
7648265273164978
7648265273164978
1585192659784513
8153568978465316
8451326598754162
8978125386794815
3567884623316798
7689533469798539
1653897812538679
1926597845132698
5481653897812538
5851926597845132
8675481653897812
1585192659784513
1647948265379481
5987546236197855
8231647948265379
8765987546236197
4658231647948265
5298765987546236
9468522648197586
9787562356989867
5879468522648197
3659757562361978
3165879463522648
4623659787562356
4918768953346979
8799461356788462
3964918768953346
5393964918768953
632987548165389
8768551585192659
2876329867548165
3158768551585192
6492876329867548
8643158768551585
2879465823164794
8461529876598754
3162879465823164
5979461529876598
4653162879465823
8265978461529876
8264316587946852
4658264316587946
6295875462365978
8794658264316587
6136295875462365
7986539396491876
8764552589879946
6457986539396491
5988764552689879
2316457986539396
6152987659875462
6287946582316479
7846152987659875
7586532945786592
9867985389857643
P197586532945786
.989867985389857
2648197586532945
2356989867985389
6979858976482652
8462331679846592
3345979858976482
6788462331679846
8953346979858976
5389781253867948
2659784513269875
8165389781253867
5192659784513269
7548165389781253
1585192659784513
4794826537948165
8754623619785563
6598754623619785
5823164794826537
5876598754623619
6852264819758653
8756235698986798
7946852264819758
5978756235698986
6587946852264819
2365978756235698
1876895334697985
8946135678846233
6491876895334697
9879946135678846
936491876895334
200754016579867

Siège Social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télé. (204) 983-3841
Site web : www.cwb.ca

Saskatoon (Saskatchewan)

303-111 promenade Research
Saskatoon (Saskatchewan)
Canada S7N 3R2
Tél. (306) 975-6999
Télé. (306) 975-6966

**Vancouver
(Colombie-Britannique)**

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télé. (604) 666-0293

Ottawa (Ontario)

21, rue Florence
Ottawa (Ontario)
Canada K2P 0W6
Tél. (613) 236-3633 (ext 2373)
Télé. (613) 236-5749

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Télé. 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

Tomoecho Annexe 2, 4F
3-8-27 Toranomom
Minato-ku
Tokyo 105-0001
Tél. 011-81-3-3519-2288
Télé. 011-81-3-3519-2287

